

La loi autorisant l'avortement est promulguée

LIRE PAGE 3

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1,20 F

Abonnement : 1 an : 120 F... 6 mois : 65 F... 3 mois : 35 F...

5, RUE DES ITALIENS 75002 PARIS - CEDEX 06

CONSOLIDATION POLITIQUE ET OUVERTURE DIPLOMATIQUE

Un échec de la coopération franco-britannique

L'Assemblée chinoise est invitée à approuver la réorganisation décidée par le parti

De la révolution culturelle aux campagnes de « consolidation », la vie politique chinoise tient, comme à plaisir, à conserver son caractère mystérieux.

Annulée par intermittence depuis environ cinq ans, et sans cesse ajournée, la convocation de l'Assemblée devrait confirmer la tendance à la consolidation politique, déjà manifeste ces derniers temps.

Malgré la souplesse dont il a fait preuve depuis lors, M. Teng Hsiao-ping, qui était secrétaire général du parti jusqu'à la révolution culturelle, incarne, presque au même titre que le défunt président Lin Biao-chi, ce quartier général contre lequel le président Mao Tse-toung appela, en 1966, les gardes rouges à « faire feu ».

Enfin, l'équipe dirigeante mise en place ces dernières années, où se côtoient les « chefs historiques », les vétérans disgraciés puis réhabilités, et les « jeunes radicaux », apparaît à la fois trop incomplète et trop divisée pour être considérée comme définitive, même à moyen terme.

Un point de vue de M. Neuschwander « L'ENTREPRISE : REFORME OU ALIBI ? » Lire page 21

Le traité de paix sino-japonais pourrait être signé dans les trois mois

Les relations soviéto-nippones sont dans l'impasse

M. Miyazawa, ministre japonais des affaires étrangères, a regagné Tokyo après trois jours de conversations infructueuses à Moscou.

De notre correspondant Tokyo. — M. Miyazawa, ministre japonais des affaires étrangères, est rentré, vendredi 17 janvier, de Moscou les mains à peu près vides.

Le Japon et la Chine pourraient être signés « dans trois mois ». Cet optimisme, mis en parallèle avec le piétinement des discussions, avec les Soviétiques, fait ici une certaine sensation.

Quand M. Tanaka avait visité Moscou à la fin de 1973, il avait obtenu que les Soviétiques reconnaissent l'existence de « problèmes non résolus », sans autre précision, dont la solution serait nécessaire pour arriver à un traité de paix.

ROBERT GUILLAIN. (Lire la suite page 2.)

Londres s'apprêterait à annoncer l'abandon du tunnel sous la Manche

D'ultimes négociations devaient avoir lieu, durant le week-end, entre les autorités françaises et britanniques sur le projet de tunnel sous la Manche.

La nouvelle a été abondamment reprise, ce samedi matin, par l'assemblée de la presse britannique, qui annonce la « mort du tunnel ». Le « Times » estime qu'il en coûterait au gouvernement travailliste de 20 à 30 millions de livres de compensations à verser aux sociétés privées intéressées.

À Paris, on se refuse pour l'instant à tout commentaire. Un conseil restreint s'est réuni ce samedi, en fin de matinée, pour arrêter la position française face à la décision de Londres, qui remettrait ainsi en cause le second grand exemple, avec Concordia, de la coopération franco-britannique.

À cette réunion, présidée par M. Valéry Giscard d'Estaing, assistaient MM. Jacques Chirac, premier ministre ; Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères ; Marcel Cavallé, secrétaire d'État aux transports, et Christian Poncelet, secrétaire d'État au budget.

Depuis quelques mois, Londres, aux prises avec des difficultés économiques et financières considérables, se montre de moins en moins disposé à continuer les travaux des sociétés engagées depuis deux ans.

Les compagnies privées, qui s'étaient « frottées » par M. Wilson sur cette affaire, il est lié pour le meilleur et pour le pire au gouvernement français.

Selon les dernières estimations, ce sont 500 à 600 millions de francs que les Trésors français et britannique auraient au total à rembourser aux actionnaires.

ROBERT GUILLAIN. (Lire la suite page 2.)

UN ENTRETIEN AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

« Tout recours à la force serait catastrophique pour Israël pour les Arabes et pour l'Europe » nous déclare M. Jean Sauvagnargues

« Une intervention américaine serait d'une extrême gravité »

« Il n'y a pas d'alternative à une solution négociée dans le cadre du Proche-Orient. » Après la série des « sommets » de décembre et la tentative de relance européenne, un moment où la tension monte au Proche-Orient et où l'on s'interroge sur l'avenir des relations soviéto-américaines, le ministre des affaires étrangères fait le point de la situation internationale.

QUESTION. — Etes-vous inquiet, monsieur le ministre, des derniers développements de la situation internationale méditerranéenne, avec la décision soviétique de ne pas se présenter à l'accord commercial avec les États-Unis et les bruits de boîtes au Proche-Orient ?

RESPONSE. — La situation internationale offre évidemment des motifs d'inquiétude. La combinaison de la crise de l'énergie et l'absence de solution au Proche-Orient comportent nécessairement des risques importants. C'est en fonction de ces risques qu'est qu'est orientée notre action depuis sept mois.

QUESTION. — Une intervention militaire au Proche-Orient est-elle techniquement inévitable ?

RESPONSE. — Je ne suis pas un expert militaire. Il m'apparaît cependant que, même si une telle action était politiquement possible, elle serait extrêmement difficile à concevoir, car ses conséquences seraient d'une extrême gravité.

QUESTION. — Les Américains vous ont-ils donné des explications ?

RESPONSE. — L'ambassadeur des États-Unis est venu me dire que les propos de M. Kissinger sur l'Europe concernaient le passé. C'est bien ainsi d'ailleurs que je les avais interprétés.

QUESTION. — M. Ford a aussi affirmé que les États-Unis désiraient exercer la direction de l'Occident, son « leadership ».

RESPONSE. — Dans une conjoncture où nous entendons arriver dans les trois mois à la réunion d'une conférence préparatoire entre Français et Américains, cela ne favorise nullement l'essentiel, qui est d'éviter que, d'affrontement en affrontement, on arrive à une situation inextricable, qui ne serait d'ailleurs pas nécessairement le déclenchement d'un conflit généralisé mais qui serait

LES CONCOURS A LA TÉLÉVISION

Jeux de l'écran

Depuis deux ans, depuis le rapport Diligent, les annonceurs intéressés (Caisse d'épargne, E.D.F., Air France) n'ayant plus accès à l'écran, les jeux télévisés ont diminué de moitié. Ils reviennent en force, libres de toute attache commerciale, cela va sans dire.

Même FR 3, pourtant cinctée entre les tribunes libres et le cinéma, a trouvé le temps et le moyen d'avoir le sien. Il faut dire qu'avec les variétés ce sont les émissions les plus faciles et les moins chères à réaliser.

Les jeux correspondent, pourquoi le nier, à un goût, à un besoin vieux comme le pain. Et probablement beaucoup plus ancien. On imagine assez bien les hommes des cavernes se disputant une belle ou

lancer (de pierre ou de silex, en attendant le disque et le javelot). Il fallait un arbitre, un témoin ; il y en eut cinq, dix, vingt ; on s'assura ; on s'identifia, c'est bien normal, à l'un ou l'autre des concurrents ; on prit part au point même de parler (un quartier de viande ou une corne d'auroch) sur leurs chances.

El qu'est-ce qu'un pari, sinon un déli ou destin ? La compétition et la prière, à l'origine, le spectacle c'était cela. Ça l'est encore. On CroMagnon à Munich en passant par Rome et ses arènes, par Blon-dine et son lion, il n'y a pas grand-chose de changé sous le soleil. Conséquence au présent, le drame qui a engendré les dernières Olympiades est directement lié à leur audience.

(Lire page 11) Article de CLAUDE SARRAUTE.

AU JOUR LE JOUR

Sécurité

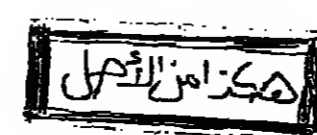
Hier, l'Europe se faisait mal parce que la France reprochait à ceux qui voulaient rentrer d'être trop atlantistes pour être européens.

Les spéculations sur la situation intérieure soviétique sont toujours aventureuses. Ce qui est certain, c'est que l'U.R.S.S. est une grande puissance qui affirme que sa politique ne peut lui être dictée et qu'un problème comme celui du Proche-Orient ne peut être réglé sans elle.

Mais il y a aussi un durcissement du côté de M. Kissinger avec ses menaces de recours à la force, à propos desquelles la France garde le silence.

Je ne crois pas utile de critiquer des propos tenus par un gouvernement étranger. Nous

BERNARD CHAPUIS.



ASIE

LA CONSOLIDATION POLITIQUE EN CHINE

PROTRAIT

M. TENG HSIAO-PING Un vétérán des maquis

M. Teng Hsiao-ping, a été élu il y a une semaine à la présidence du P.C. Il est âgé de soixante et onze ans. Vétéran de la guerre civile, il n'est apparu qu'il y a vingt ans en public, après avoir été longtemps écarté du pouvoir. Il avait été l'une des principales cibles des gardes rouges pendant la révolution culturelle.

Devenu vice-premier ministre, il est, après M. Chou En-lai, la personnalité que les étrangers de marque rencontrent le plus fréquemment depuis un an. Il frappe par sa simplicité de ses propos, la clarté de ses exposés et l'autorité avec laquelle il se prononce sur les questions les plus délicates. Mais nombre de ses interlocuteurs ont émis que ces hommes de gouvernement, connus pour leurs dossiers, fut aussi un maquisard chevronné et qu'il est un redoutable débatant.

M. Teng Hsiao-ping n'a pas obtenu longtemps pour se lancer dans l'aventure politique. En 1920, âgé de moins de dix-sept ans, il débouche en France avec d'autres compatriotes soucieux de connaître la grande industrie et la tradition révolutionnaire occidentale. Il est pendant quatre ans d'un noyau d'ouvriers non sans prendre part à différents mouvements d'agitation étudiants et aux activités de la branche parisienne de la Ligue de la jeunesse socialiste chinoise. Il rejoint le P.C.C. en 1924, puis rentre en Chine deux ans plus tard, après un bref séjour à Moscou.

Il séjourne dans les maquis du Kwangsi à la fin des

années 20, puis prend la direction d'un corps d'armée au temps de la République de Kiangsi; il participe, bien sûr, à la Longue Marche et devient commissaire politique d'unités militaires de plus en plus importantes au cours de la guerre contre le Japon et de la guerre civile qui se termine par l'écrasement du Koumintang. En 1945 il était devenu membre du comité central du parti.

En 1949, il est nommé derrière le maréchal Liu Po-cheng, aujourd'hui membre du bureau politique, libéré d'une longue prison au sud-ouest de la Chine, y compris le Yunnan, le Kweichow et le Setchiang. Ces victoires éclatantes, en 1949, le secrétaire général du parti. En 1956 il est nommé à la tête du ministère des finances, puis devient, en 1954, le secrétaire général du parti. En 1956 il est élu à la présidence de la République.

A ce moment, M. Teng, au début de la cinquantaine, apparaît comme l'homme de la relève. Il occupe un rôle capital dans la préparation de la nouvelle Constitution, de la loi électorale, puis des nouveaux statuts du parti. C'est aussi un expert des problèmes internationaux. En particulier des relations avec l'U.R.S.S. Il assiste au vingtième congrès du P.C. soviétique de 1956, puis aux réunions des partis communistes de 1957 et 1960. La presse raconta qu'il quittait de sa poche un compagnon d'armes du président Mao.

De la chute au retour

M. Teng Hsiao-ping, vice-premier ministre depuis 1954, est alors, à côté de M. Chou En-lai et de M. Liu Shao-chi, l'un des premiers responsables de la politique gouvernementale. Pendant des années, il s'est rangé aux conceptions de Liu, le chef de l'Etat, et a laissé se développer dans les campagnes des tendances à la décollectivisation, jugées dangereuses pour l'avenir du régime. M. Mao Tse-tung s'est plaint ouvertement de ce qu'il n'en faisait qu'à titre et ne lui rendait pas compte des décisions qu'il prenait. Lorsque éclata la révolution culturelle, M. Teng ne tarda pas à s'y opposer, comme le deuxième personnage qui, bien que membre du parti, suit la voie capitaliste. Dans les discours officiels, on le traitait de contre-révolutionnaire, voire de renégat.

Il semble bien, pourtant, qu'il ne s'était pas associé aux décisions de Liu Shao-chi, qui cherchait, au cours de l'été décevant de 1960, à réunir le comité central pour mettre en minorité M. Mao Tse-tung. Deux années plus tard, il apparut à la direction de la révolution culturelle, où il avait été nommé dans la presse officielle, n'était plus pris à parti, même de manière ostensible. On croit savoir qu'il avait accompli une longue période de travail à la base.

Un an et demi après la chute du ministre de la défense, M. Teng Hsiao-ping réapparut lors d'un banquet. Depuis cette soirée d'août 1973, il n'a cessé, après quelques mois de période probatoire, de séder dans la capitale à titre de secrétaire M. Li Hsien-nien, le premier vice-premier ministre, il fut chargé de recevoir les délégations gouvernementales étrangères que M. Chou En-lai, en raison de sa maladie, ne pouvait accueillir. Au début de 1974, on apprenait qu'il devenait officiellement membre du bureau politique. En avril, il dirigeait la délégation chinoise à la session spéciale des Nations unies. Par son mandat, sa puissance de travail et son prestige, on le considère comme le véritable successeur du premier ministre, mieux que M. Li Hsien-nien, bien qu'il ne soit officiellement à ce poste. Maintenant, le comité central l'a choisi comme membre du bureau politique, membre du comité permanent, et vice-président du parti. C'est dire qu'il devient la plus haute personnalité gouvernementale après M. Chou En-lai et le premier des vice-premiers ministres.

ALAIN BOUC.

Inde

Le gouvernement applique la législation d'exception pour contrecarrer la grève des dockers

New-Delhi (A.F.P., Reuter). — Les grands ports indiens sont paralysés, depuis le lundi 16 janvier, par une grève illimitée de plus de deux cent mille dockers et employés. Le mouvement a été déclenché à la suite de la rupture des négociations engagées entre le gouvernement et les syndicats, qui réclament une augmentation mensuelle de 100 roupies (environ 70 F.) pour tenir compte de la hausse de coût de la vie. Le gouvernement, qui n'a accordé que la moitié de l'augmentation réclamée, a déclaré, dans la nuit de jeudi à vendredi, que la grève était illégale. Les services postaux seront en conséquence classés parmi les services essentiels et auxquels est applicable la loi sur la défense.

La défense, disposition d'exception autorisant notamment la réquisition des marins et permettant des arrestations. L'action du gouvernement de Mme Gandhi a été couronnée par un porte-parole de la Fédération des dockers, selon lequel le mouvement des dockers se poursuivra tant qu'on n'aura pas été trouvé.

Environ cent cinquante navires sont immobilisés dans les ports de Bombay, Calcutta, Madras, Cochin; une centaine sont chargés de céréales.

Des unités de l'armée de terre et de la marine ont pris position samedi, dans les principaux ports pour décharger les cargaisons de denrées alimentaires.

Malaisie

LES GOUVERNEMENTS DE MALAISIE, DE SINGAPOUR ET D'INDONESIE sont tombés d'accord sur le principe d'une conférence à trois portant sur le problème de la sécurité de la navigation dans le détroit de Malaisie.

Le 16 janvier, le Showa-Maru, pétrolier japonais de 238 000 tonnes, s'échoua dans

une zone rocheuse du détroit, provoquant une importante marée noire.

LE PREMIER MINISTRE, M. Abdul Razak, fera une visite officielle en France du 23 au 25 avril, à l'invitation du gouvernement français, apprend-on à Kuala-Lumpur de source officielle. — (A.F.P.)

Dix sessions en vingt ans

L'Assemblée nationale n'a tenu en vingt ans que dix sessions — bien que la Constitution de 1954 ait prévu comme d'ailleurs, croit-on savoir, le projet de nouvelle Constitution sa réunion chaque année. L'espacement des convocations suffit à montrer combien la vie institutionnelle a été perturbée par les campagnes politiques, en particulier dans la dernière décennie.

La première Assemblée nationale fut convoquée en septembre 1954, fut convoquée cinq fois, conformément à la loi, jusqu'à l'expiration de son mandat en 1958.

La seconde Assemblée fut convoquée une fois en septembre 1963 et respecta ainsi les obligations constitutionnelles, sauf pour l'année 1961, où elle ne s'est pas réunie.

La troisième Assemblée ne fut convoquée qu'une fois, en octobre 1964, et respecta ainsi les obligations constitutionnelles, sauf pour l'année 1961, où elle ne s'est pas réunie.

La quatrième Assemblée aurait dû être convoquée et réunie en 1969. En fait, aucune session n'a eu lieu depuis dix ans, et le mandat de l'Assemblée fut prolongé de facto de cinq années supplémentaires.

L'Assemblée nationale dispose en principe du pouvoir suprême. Dans la réalité, c'est son comité permanent qui exerce ses prérogatives. Ce comité est actuellement un organe du pouvoir législatif; il est aussi chef de l'Etat, concurrentiellement avec le président de la République. Selon le droit, il exerce le droit de nomination des ambassadeurs, de la mobilisation des forces armées; il interprète les lois, contrôle leur constitutionnalité, peut même déclarer des lois nouvelles sous certaines conditions. Son pouvoir est d'autant plus étendu que l'Assemblée se réunit, on le voit, rarement. Les sessions de celle-ci durent quelques semaines seulement.

Le nouveau comité permanent diffère sans doute beaucoup par sa composition du précédent, désigné en 1965. Ce dernier comprenait quatre-vingt-seize membres, auxquels s'ajoutait un président et dix-huit vice-présidents. Les deux vagues de la révolution culturelle (lutte contre Liu Shao-chi et lutte contre Lin Biao) ont été à plusieurs reprises, mais les temps a exercé des ravages plus grands encore.

Le vœux du maréchal Chu Teh, qui garde encore bon pied bon œil malgré ses quatre-vingt-huit ans, est demeuré jusqu'à présent président de comité. Cependant, sur les dix-huit vice-présidents, seuls sept restent en poste au moment où s'ouvre la session. Six sont morts, qu'il était guère connu à l'étranger. Ces personnalités, toutes présentes dans le pays, appartenant pour la plupart aux organisations au

communisme. Elles avaient collaboré avec Sun Yat-sen, le fondateur de la 1^{re} République; elles incarnent en quelque sorte la permanence de la Chine à travers les bouleversements politiques et, plus important encore, l'unité des personnalités patriotes autour du parti communiste.

Il s'agit de Mme He Hsiao-ning, présidente d'honneur de la Fédération des femmes et femme d'un très proche collaborateur de Sun Yat-sen; de M. Huang Yen-pai, intellectuel progressiste déjà actif contre l'empire mandchou; de Chen Shu-tong, secrétaire général du gouvernement au début de la 1^{re} République; Yang Ming-hsun, le président de la Ligue démocratique de Chine; Cheng Chen, le vice-président du comité révolutionnaire du Kuomintang; et Chang Chih-chong, l'ancien aide de camp du maréchal Tchiang Kai-cek.

Enfin, il faut noter l'absence de quatre membres communistes — dont trois — MM. Peng Chen, le maire de Pékin; Lin Feng, le président de l'école supérieure du parti; et Liu Ning-yi, le président de la fédération des syndicats — ont quitté la scène au début de la révolution culturelle. Le dernier, M. Li Hsue-feng, maire de Tientsin, a été impliqué dans l'affaire Lin Biao. — A. B.

Les anciens et les nouveaux dans le groupe des dirigeants suprêmes

Pékin. — Comme vice-président du comité central, M. Teng Hsiao-ping entre dans le petit groupe des dirigeants suprêmes du parti à côté de MM. Chou En-lai, Wang Hong-wen, Kang Sheng, Ye Chien-ying, et Li Desheng. Le comité central se réunit le 17 janvier au comité central ne premier pas de savoir quelle place le vice-premier ministre occupe exactement dans cette équipe.

La signification de sa nomination, en tout cas, est claire: appelé à assurer la relève de M. Chou En-lai, M. Teng Hsiao-ping devait appartenir à la fois à la plus haute hiérarchie du parti et à celle de l'Etat. Le comité central, qui ne s'était pas réuni en 1974, avait été appelé à donner officiellement cette position. Il s'agit en quelque sorte d'une régularisation à la veille de la session de l'Assemblée nationale.

M. Teng Hsiao-ping appartient donc officiellement à l'équipe mise en place en prévision du départ de M. Mao Tse-tung et de M. Chou En-lai.

Le comité central a nommé le vice-premier ministre membre du bureau permanent du comité central. Il s'agit d'un organisme aux attributions mal définies, qui semble former une sorte de

direction collégiale au sein du bureau politique. Il comprend autour de M. Mao Tse-tung les vice-présidents Chou En-lai, Wang Hong-wen, Kang Sheng, Ye Chien-ying, Li Desheng et le président de la République, Li Desheng. Le comité central se réunit le 17 janvier au comité central ne premier pas de savoir quelle place le vice-premier ministre occupe exactement dans cette équipe.

Le comité central a nommé le vice-premier ministre membre du bureau permanent du comité central. Il s'agit d'un organisme aux attributions mal définies, qui semble former une sorte de

LES STRUCTURES DE L'ETAT

L'organisation de l'Etat est régie, en théorie du moins, par la Constitution du 29 septembre 1954. Selon ce texte, les structures de l'Etat comprennent:

L'ASSEMBLEE NATIONALE, qui exerce le pouvoir législatif. Elle pour quatre ans, elle siège en principe une fois par an et est composée de membres élus par les sessions de celle-ci durent quelques semaines seulement.

UN PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, qui préside les lois et décrets, préside le Conseil de la défense nationale et la Conférence suprême de l'Etat, sorte de conseil extraordinaire réuni à sa diligence.

Le dernier titulaire de ce poste était M. Lin Shao-chi, qui a disparu dans la tourmente de la révolution culturelle, et dont la mort a été officiellement annoncée en 1971. Les fonctions de chef de l'Etat sont habituellement assumées par l'un des vice-présidents de la République, M. Toog Pi-wei.

UN CONSEIL DES AFFAIRES D'ETAT, équivalent d'un conseil des ministres, composé une quarantaine de personnes présidé à l'heure actuelle par M. Chou En-lai. Ce conseil est assisté de douze vice-présidents.

Les principaux événements de politique intérieure

- 1949
 - 1^{er} OCTOBRE. — Installation du gouvernement de la République populaire chinoise par une Constitution de six cents membres réunis à Pékin en 21 et 28 septembre.
- 1954
 - SEPTEMBRE. — Réunion du premier Congrès national du peuple; adoption de la Constitution.
- 1956
 - SEPTEMBRE. — VIII^e congrès du P.C. chinois.
- 1959
 - AVRIL. — Réunions du second Congrès national du peuple, qui élut M. Liu Shao-chi à la présidence de la République.
- 1964
 - DECEMBRE. — Réunion du troisième Congrès national du peuple.
- 1965
 - NOVEMBRE. — Début de la révolution culturelle.
- 1966
 - 16 MARS. — Destitution de M. Peng Chen, maire de Pékin et membre du bureau politique; le président M. Mao Tse-tung a déclaré de six ans.
- 1973
 - AVRIL. — Répartition en public de M. Teng Hsiao-ping, en tant que vice-premier ministre, après une absence de six ans.
- 1974
 - AVRIL. — X^e congrès du P.C. chinois; modification des statuts du parti, remaniement du bureau politique.
 - NOVEMBRE. — Lancement de la campagne de critique de Confucius.
- 1975
 - 17 JANVIER. — Important remaniement du commandement militaire; publication d'ouvrages sur la critique de Lin Biao et de Confucius (mouvement et pt. Lin Pi Kong s.).

Le traité de paix sino-japonais pourrait être signé dans les trois mois

(Suite de la première page.)

M. Miyazawa espérait faire mentionner tout au plus laire mentionner par ses interlocuteurs, dans le communiqué final, que la question des Kuriles est l'un de ces problèmes. Mais la fin de non-recevoir opposé par l'U.R.S.S. à la revendication territoriale japonaise est catégorique. Dans les circonstances actuelles de la politique soviétique, intérieure et extérieure, il fallait s'y attendre.

qui pourrait indirectement rattacher la Russie asiatique, aura observé sur les lieux. Si l'on compare la négociation avec l'U.R.S.S. et la négociation avec la Chine, il y a une frappante ironie, dans le fait qu'à la différence de ce qui se passe du côté de Moscou, Chinois et Japonais ont décidé que la querelle territoriale qui existe entre eux (ils se disputent sur l'appartenance des îles Senkaku, proches de Taiwan, où il y a du pétrole) ne doit nullement faire obstacle à la négociation du traité: la querelle sera mise en glacière pour être résolue plus tard.

Le contenu possible d'un tel traité, en demandant aux Chinois de préciser les lieux. Si l'on compare la négociation avec l'U.R.S.S. et la négociation avec la Chine, il y a une frappante ironie, dans le fait qu'à la différence de ce qui se passe du côté de Moscou, Chinois et Japonais ont décidé que la querelle territoriale qui existe entre eux (ils se disputent sur l'appartenance des îles Senkaku, proches de Taiwan, où il y a du pétrole) ne doit nullement faire obstacle à la négociation du traité: la querelle sera mise en glacière pour être résolue plus tard.

ROBERT GUILLAIN.

Satisfaction à Pékin

Il ne semble pas que les affaires aient avancé davantage dans le domaine économique, bien que Soviétiques et Japonais soient engagés dans des plans de collaboration en Sibérie.

Les contacts du cabinet Miki avec les Chinois ont eu lieu ces jours derniers sur deux plans. A Pékin, contacts d'une mission de politiciens japonais dirigés par un vétéran du parti libéral-démocrate M. Mori, mission qui s'est rendue en Chine à l'initiative et à l'invitation des Chinois.

L'année dernière, Tokyo avait fini par enterrer par sa part l'ambitieux projet d'exploitation en commun du pétrole de Youmen et la participation du Japon à la construction d'un second Transsibérien.

Cette fois les Japonais espèrent, tout comme les Soviétiques, se rattacher en faisant progresser le plan d'exploitation des ressources naturelles, dont le gaz, de la région de Yakouisk en Sibérie orientale. L'affaire était mieux engagée que celle de Youmen, mais un coup inattendu semble lui avoir été porté de l'extérieur par la remise en cause du traité de commerce russo-américain. En effet, les Japonais ne veulent s'engager à financer les projets de Yakouisk que si les Etats-Unis y participent à part égale, mais cette participation apparaît maintenant improbable, au moins pour un certain temps.

En fait, la conversation Chen Chu-Togo est constituée déjà le prologue; le vice-ministre japonais a exposé les vues de son gouvernement sur

Cambodge

Tirs de canons autour de Phnom-Penh

La situation s'est brusquement aggravée, vendredi 17 janvier, à 13 kilomètres au nord de Phnom-Penh, sur les rives du fleuve Tonlé-Sap, près de la petite localité de Prek-Pinnou. La bourgeoisie était encore tenue par des unités de Phnom-Penh, mais les soldats khmers rouges tiraient au canon sans reculer sur les positions républicaines depuis la rive orientale, où ils ont repris leur progression vers la capitale. Les unités d'avant-garde révolutionnaires ne trouvant, vendredi, à 10 kilomètres au nord de Phnom-Penh. D'autres éléments ont commencé leur infiltration plus au sud, face à la capitale. A l'ouest, l'aéroport de Pochentong continue à être bombardé à la roquette, tandis que l'opération montée au début de la semaine, sur la rive orientale du Mékong, par les forces du gouvernement Lon Nol progresse avec difficulté malgré les interventions massives de l'aviation.

line du gouvernement royal d'union nationale (GRUNC) vient de rendre publique la démission, qu'il a eu lieu le 15 novembre sur leur demande, de huit ministres et d'un ministre délégué du GRUNC. En fait, les personnalités khmères au poste à Pékin se sont progressivement démis de leurs fonctions au profit de personnalités ayant des activités dans des zones libérées.

Au Vietnam du Sud, l'infanterie de Salgou, près de d'une colonne blindée, a lancé une attaque vendredi 17 janvier, près de la frontière cambodgienne, pour tenter de reprendre un avant-poste capturé par les forces du F.N.L. au début du mois. Cette offensive est destinée à freiner la pénétration communiste dans la partie occidentale du Mékong. Le commandement sud-vietnamien a annoncé qu'un chasseur-bombardier et deux hélicoptères avaient été abattus par le F.N.L. — (A.F.P., U.P.I.)

Handwritten signature or mark at the bottom of the page.

150

DIPLOMATIE

Les déclarations de M. Sauvagnargues M. Chalandon : la France doit garder sa liberté d'action par rapport à la politique américaine

(Suite de la première page.)

Q. — Comment se présente la préparation de cette conférence ?

R. — Nous n'en sommes encore qu'au stade antérieur à la réunion de la conférence préparatoire, qui est celui de la concertation entre les participants au sein de l'O.C.D.E. et au sein de la Communauté européenne. Cette concertation entre consommateurs ne signifie nullement que nous sommes en train de constituer un bloc étroitement soudé, mais que nous faisons d'une manière convergente ce que la France a recommandé depuis l'origine, à savoir de prendre des mesures destinées à réduire notre dépendance énergétique.

Q. — Nous entendons d'autre part entendre, au plus tard fin mars, le dialogue avec les producteurs et l'événementiel lundi, avec mes collègues de la Communauté, les mesures qu'il convient d'envisager à cet effet.

Q. — Avant-vous pressentiez des porticipations ?

R. — Avant la rencontre de la Martinique, nous avons eu des conversations avec les Etats figurant dans la liste proposée par le ministre saoudien, M. Yamani (1). Toutes les réponses ont été positives. Un processus de concertation est en cours au sein des groupes intéressés et entre eux. Nous nous préoccupons au demeurant d'éviter que ne se forment des blocs antagonistes.

Q. — La France o-t-elle un objectif propre en matière de prix ?

R. — Nous cherchons à parvenir à une situation dans laquelle nous ne serons plus exposés à des hausses unilatérales et imprévisibles et dans laquelle l'équilibre serait maintenu entre les intérêts en présence.

Q. — La France partage-t-elle l'idée de M. Kissinger d'échanger l'indexation du pétrole contre une baisse de prix ?

R. — La recherche d'un équilibre stable entre le prix du pétrole et celui des produits industriels implique, sans nul doute, comme l'a souligné le président de la République, que la base de départ soit raisonnable.

Q. — Pourquoi la France n'a-t-elle pas participé à l'agence de l'énergie ?

R. — D'abord parce que, à tort ou à raison, l'agence risquait d'être considérée comme un mécanisme d'affrontement. Nous avons donc estimé que notre participation compromettrait notre politique de concertation. Ensuite, nous avons pensé et nous continuons de penser qu'il est souhaitable que huit de nos partenaires européens ne traitent qu'au sein de l'agence de questions qui ont la plus grande importance pour le continent et qui concernent le développement de ressources nouvelles, en particulier en matière nucléaire.

Q. — La revalorisation des stocks d'or, les réactions de l'Irak, de l'Arabie saoudite, de l'Algérie, ne vont-elles pas peser sur les négociations entre producteurs et consommateurs ?

R. — Nul ne peut raisonnablement prétendre que la comptabilité

de notre or au prix du marché influence la valeur du dollar ou du franc. Un pays comme la France qui doit emprunter ne peut se résigner éternellement à voir un de ses actifs sous-évalués systématiquement. Si les ventes d'or américain ont fait baisser le prix on ne dira pas qu'on réévalue le dollar... Nous nous o sommes expliqués, personnellement, et nous ne pouvons réfuter cette argumentation.

Q. — Il y a un autre problème que celui du pétrole. Avec l'expiration du mandat des « casques bleus », fin avril et début mai, on arrive au Proche-Orient à une échéance dangereuse qui semble poser indifféremment à la France et à l'Europe, qu'on ne voit pas prendre une position quelconque ?

R. — Les développements au Proche-Orient sont bien loin de nous laisser indifférents, mais nous ne pouvons nous limiter à un centre de nos préoccupations et je crois que nous l'avons prouvé. Mais certains commentateurs, notamment ceux qui ont suivi ma rencontre avec M. Arafat, montrent que dans cette affaire on est exposé aux reproches contradictoires d'en faire trop ou de ne rien faire. La réalité est que nous ne craignons nullement de nous engager et que nous sommes prêts à faire dans la limite de nos moyens actuels et dans l'intérêt du but que nous poursuivons, à savoir la recherche d'une solution pacifique et durable au Proche-Orient. Nous répétons inlassablement qu'il n'y a pas d'alternative à une solution négociée et que tout recours à la force serait catastrophique pour le monde arabe, mais aussi pour l'Europe, dont les intérêts et les valeurs sont profondément affectés. Ce que nous avons fait jusqu'ici, c'est, je crois, d'apporter une contribution à la prise de conscience par tous des données qui doivent nécessairement être à la base d'une solution : c'est-à-dire à la fois le fait palestinien et le fait israélien.

Q. — Sur ces données essentielles, j'ai tenu partout le même langage, que ce soit à Beyrouth, que ce soit dans les pays arabes ou en Israël. On est vivement ému en Israël que j'aie accepté de m'entretenir avec le président de l'Organisation de libération palestinienne, mais l'indignité n'est pas pour moi. Elle est le premier Occidental à dire à M. Arafat que si cette organisation entendait assumer des responsabilités internationales, elle devrait tenir compte de la situation internationale et d'abord du droit à l'existence d'Israël. Je n'ai nullement dissimulé que la France, pas plus d'ailleurs qu'aucune des grandes puissances, ne saurait envisager de solution au problème palestinien qui comporte ou entraîne la destruction d'un Etat membre des Nations unies. J'ai dit la même chose devant la Ligue arabe, et j'ai dit en Israël que tout règlement de paix ne pouvait être fondé sur l'occupation militaire de territoires ni sur la reconnaissance indéfinie des droits d'un peuple palestinien.

Q. — Je ne prétends pas avoir convenu mais, si j'en juge par certaines indications, ces paroles, qui étaient des actes, ont été écoutées avec attention et je n'exclus pas qu'elles aient de part et d'autre poussé à la réflexion.

Q. — Cette solidarité européenne suppose-t-elle que la France ou le Proche-Orient ?

R. — Il y en a une. Elle ne va pas tout à fait aussi loin que la nôtre, mais le n'exclus pas les évolutions. L'émotion qu'avait soulevée notre vote à l'ONU au faveur du maintien de la ligne s'était beaucoup calmée quinze jours plus tard. Quant au dialogue euro-arabe, quelle grande importance, il bute actuellement sur le problème de la participation de l'O.C.E. comme observateur. Lors de ma visite au Caire j'ai suggéré une formule que je crois de nature à nous permettre de reprendre la marche en avant.

Q. — Pensez-vous que le système des « conseils européens » arrêté au « sommet » de Paris sera plus efficace que les « réunions présidentielles » décidées au « sommet » de Copenhague ?

R. — La décision de réunir trois fois par an les chefs de gouvernement en conseils européens est une nouveauté dont l'avenir montrera, je crois, toute l'importance. A Copenhague, malgré les efforts du président Pompidou, on n'avait pu se mettre d'accord que sur une formule selon laquelle chaque conférence dite présidentielle. Cette formule était insuffisante et, comme vous le savez, le gouvernement allemand n'en a pas usé. Nous avons donc pensé qu'il fallait donner un caractère non institutionnel mais régulier aux réunions des chefs de gouvernement. Avec celles-ci, l'Europe s'est enfin donnée les moyens de traiter à l'échelon approprié, celui des responsables suprêmes et, selon une approche globale, les problèmes auxquels elle est confrontée.

Tel était l'objectif du président de la République quand il a convoqué le « sommet » de Paris. Cet objectif a été atteint.

Q. — Ce qui a été décidé pour l'assouplissement du r(e) est-il substantiel ? Comment distinguez-vous les questions très importantes qui y seront soumises, des autres, qui ne le seront plus ?

R. — Les Neuf ont été d'accord pour renoncer à une pratique qui

devenait désastreuse, celle de la généralisation de l'unanimité pour toutes les questions. L'expérience et le bon sens, plus que la théorie, déterminent la mise en œuvre de cette décision. On peut, en fait, imaginer que le président, si la discussion s'éternise, demande si une délégation constituée comme essentielle la question de l'assouplissement. S'il n'est pas ainsi, on pourra procéder au vote à la majorité. Beaucoup dépendra donc de la présidence.

Q. — Vous êtes-vous un homme politique ?

R. — Jo me sens ministre des affaires étrangères. C'est une responsabilité politique. Cela dit, je ne cherche pas à bâtir sur mon action, liée à une carrière politique.

Q. — L'heure où la recherche de l'Etat fait prime, quel rôle assignez-vous à la diplomatie traditionnelle ?

R. — La distinction que sous-entend votre question entre la politique et l'économie ne paraît tout à fait dépassée. Les problèmes que nous avons à résoudre actuellement le démontrent. Dans l'affaire du pétrole, économique et politique sont indissolublement liés. Toute politique étrangère doit donc être globale et la ministre des affaires étrangères a vocation à assurer la synthèse des différentes données et à veiller à la cohérence des actions extérieures menées par le gouvernement.

Q. — C'est-à-dire la Communauté européenne, l'Arabie Saoudite, l'Algérie, l'Irak, le Venezuela, le Brésil, l'Inde et le Zaïre.

Q. — Et les Britanniques, socialistes, qui n'ont rejoint dans la Communauté ?

R. — Bien sûr. La Grande-Bretagne a sa place dans la Communauté. Nous souhaitons qu'elle comprenne et surtout qu'elle mesure les conséquences qu'aurait pour elle sa sortie. C'est un aspect de l'échec que nous souhaitons que l'opinion britannique prononce pleine conscience.

Q. — Dans une communauté, il est naturel que l'on examine les demandes d'un partenaire, mais il n'est pas question, — qui, mieux que les Anglais, pourrait le comprendre ? — de changer les règles du jeu auquel on vient d'être admis. M. M. de Gaulle a dit que le mandat n'est pas négociable, qu'il ne démandait ni la renégociation du traité de Rome ni celle du traité de l'Union. Il s'agit maintenant de savoir si les demandes britanniques portent atteinte aux structures fondamentales du Marché commun, tel le système des ressources propres. S'il devait en être ainsi, nous serions obligés de nous en tenir à nos principes.

Q. — Mais M. Wilson présente d'autres revendications ?

R. — Nous verrons. Certaines des questions précédemment posées, par exemple la question régionale, sont déjà réglées. Pour ce qui concerne la politique agricole commune, elle est en cours de négociation et nous sommes satisfaits de ses résultats.

Q. — Est-il concevable que la France adhère au traité de non-prolifération nucléaire ?

R. — Nous n'entendons pas adhérer au traité de non-prolifération. Nous considérons avec tout le sérieux qu'il mérite le problème de la prolifération. Nous sommes pleinement conscients de nos responsabilités de puissance nucléaire et nous sommes prêts à nous acquiescer dans tous les accords de coopération nucléaire que nous avons passés avec divers Etats. L'important au demeurant, comme l'ont souligné les chefs de la République, est de créer une situation diminuant la tentation des Etats non nucléaires de se doter d'un potentiel nucléaire.

Q. — En quoi consiste la coopération avec l'OTAN et le traité de l'Organisation de la Martinique ?

R. — Nous sommes membre à part entière de l'Alliance atlantique, mais nous ne sommes pas dans l'OTAN et n'y rentrerons pas. Le communiqué de la Martinique prend acte de cette situation en soulignant l'importance de la coopération entre la France et l'OTAN. Cette coopération, qui consiste en une série de dispositions pratiques qui ne portent pas atteinte à notre liberté de décision, se poursuit depuis notre sortie de l'Organisation intégrée. Elle répond effectivement aux intérêts de la sécurité et de la détente en Europe.

Q. — N'y a-t-il aucune chance que la France participe à la négociation sur la limitation des forces en Europe (M.E.F.) et à la négociation de Genève sur le désarmement ?

R. — La négociation de Genève n'avance guère et nous maintenons nos objections aux M.E.F. Q. — La conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) aboutira-t-elle rapidement ?

R. — Compte tenu des progrès effectués dans le dernier trimestre, on peut espérer aboutir à des résultats raisonnablement satisfaisants et équilibrés, d'ici à l'été.

Q. — La C.S.C.E. se terminera-t-elle par un « sommet » ?

R. — Nous n'en sommes pas encore sûr.

M. Chalandon : la France doit garder sa liberté d'action par rapport à la politique américaine

M. Albin Chalandon, secrétaire général adjoint de l'U.D.R., chargé de l'action politique, a commenté, vendredi 17 janvier, la situation internationale. Il a déclaré : « Le durcissement des prises de position des Deux Grands — dénonciation par les Soviétiques de l'accord russo-américain, allusions de plus en plus précises par le président Ford et son cabinet à la possibilité d'une intervention armée au Proche-Orient — alourdissent le climat international. Même s'il ne s'agit pas d'une rotation délibérée de revenir à la guerre froide, l'affaiblissement des responsables américains et soviétiques est dangereux pour la paix. L'exécutif américain, face à l'hospitalité du Congrès, n'a plus les moyens de sa politique. Les chances de changement d'équipe au Kremlin se propagent. Tout cela crée l'incertitude entre les hommes, le flottement dans les décisions et le risque de conduire à la surenchère dans la menace quand les foyers de guerre se rallument en Indochine et au Proche-Orient. Les partis communistes d'Europe occidentale embolent le pas. Leur déclaration commune évoque, à la mode des années 50, les pires moments de la guerre froide. La France appartient à l'alliance atlantique mais elle doit garder une liberté de jugement et d'action par rapport à la politique américaine dont elle se refuse à cautionner les tendances à l'hégémonie. La France entend, d'autre part,

maintenir, voire développer la politique d'entente et de coopération avec l'U.R.S.S. dont elle a été l'initiatrice autretots par l'ocillon du général de Gaulle. Notre politique d'indépendance doit nous mener à créer les bases d'une solidarité véritable entre l'Europe et le monde arabe qui jasse de la Méditerranée une zone d'échanges et de paix où la solution des problèmes dépend de ceux qui la composent et non plus de l'humeur des Grands. »

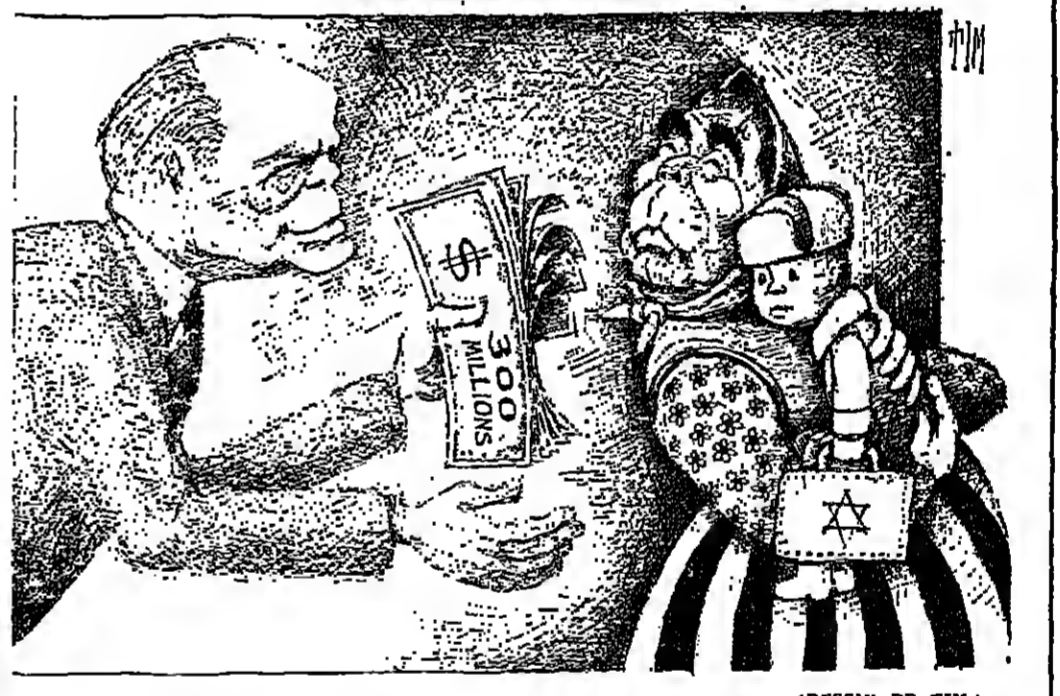
M. CHOLLET EST NOMMÉ AMBASSADEUR A LA TRINITÉ-ET-TOBAGO

Le Journal officiel du 18 janvier annonce la nomination de M. Henri Chollet comme ambassadeur à Port-of-Spain (la Trinité-et-Tobago) en remplacement de M. Paul Le Minier de Lehelec.

Né en 1917, M. H. Chollet, après avoir été en poste à l'ambassade de France à Rabat, aux affaires allemandes et autrichiennes, au secrétariat général du ministère des affaires étrangères et aux affaires économiques, a été détaché en 1954 au secrétariat général de l'OCDE. Premier secrétaire à Vienne en 1963, il était depuis 1962 au service des organisations internationales de l'administration centrale.

Libres opinions

« NIET » AU « TRADE BILL »



(DESSIN DE TIM.)

A travers le monde

Belgique

LES CONDAMNATIONS prononcées par contumace par les tribunaux belges contre les criminels de guerre nazis, mais totalement prescrites. La prescription légale de vingt ans, prorogée exceptionnellement de dix années, a expiré le 31 décembre 1974. — (A.F.P.)

Comores

MM. ADRIEN GIRAUD ET MARCEL HENRY, députés de Mayotte, ont annoncé, vendredi 17 janvier, à Aix-en-Provence, une campagne d'information à travers la France pour « défendre la cause du peuple mayotais ». Ils rappellent que l'île Mayotte s'est prononcée contre l'indépendance de l'archipel. — (A.F.P.)

Etats-Unis

TROIS SENATEURS AMERICAINS INFLUENTS, Edward Kennedy, démocrate du Massachusetts, Charles Mathias (républicain du Maryland) et Walter Mondale (démocrate du Minnesota), ont publié, vendredi 17 janvier, à Washington, une résolution recommandant au Congrès d'appuyer son soutien à l'accord actuel sur parretres, dans le domaine de la limitation des armements stratégiques. MM. Ford et Brejnev, en novembre dernier, à Vladivostok. — (A.F.P.)

Mali

LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETATS de la Communauté économique de l'Afri-

que de l'Ouest (C.E.A.O.), prévue pour les 22 et 23 janvier à Niamey, a été reportée à la suite du retrait des experts maliens de la réunion préparatoire. Ce retrait serait motivé par le refus des Maliens de siéger aux côtés des Voltaïques — (A.F.P.)

R.D.A.

LE MARCHEAL GRETCHEKO, ministre de la défense de l'U.R.S.S., a passé plusieurs jours en R.D.A. parmi les troupes soviétiques. Apparemment il avait passé « plusieurs jours » dans le groupe d'armées du nord stationné en Pologne. Le maréchal a visité de nombreuses unités militaires soviétiques et assisté à des exercices de tirs de chars, d'armes légères et de manœuvres militaires. — (A.F.P.)

R.F.A.

SIX CENT MILLIONS DE MARKS (1 milliard 30 millions de francs) seront versés par la République fédérale aux victimes juives du nazisme dont le cas n'est pas dans le champ d'application de la loi votée par le Bundestag en 1965 sur les réparations pour dommages de guerre. — (A.F.P.)

République Centrafricaine

M. ABELIN, MINISTRE FRANÇAIS DE LA COOPERATION, a confirmé vendredi 17 janvier, après avoir été reçu par le président Giscard d'Estaing, que la conférence

des chefs d'Etats africains qui ont signé le communiqué de Yaoundé aurait lieu en présence du président de la République française, au début du mois de mars, à Bangui.

Roumanie

LE COMITE EXECUTIF DU P.C. ROMAIN a nommé, le 17 janvier, le général Gheorghe Gomoioiu aux fonctions de secrétaire du conseil politique supérieur du parti à la place du général Constantin Oprita. — (A.F.P.)

Tunisie

LE PRESIDENT BOURGUIBA est attendu le dimanche 19 janvier en France où il prendra quelques jours de repos.

L'AMBASSADE DE BELGIQUE à Tunis a été occupée, vendredi 17 janvier, par trente-six coopérants belges, qui accusent leur gouvernement de faire pression sur les Tunisiens pour qu'ils remplacent la coopération technique par une coopération « plus » économique. — (Corresp.)

Uruguay

UN JOURNALISTE DETENU depuis le 14 janvier par la police aurait été torturé. Il s'agit du correspondant de l'agence de presse officielle de la République démocratique d'Allemagne, M. Guillelmo Israel, cinquante-deux ans, qui avait été arrêté en compagnie de sa femme et de son fils.

Les « petits pas » de M. Kissinger

Q. — La négociation « à petits pas » préconisée par M. Kissinger est-elle la bonne méthode ?

R. — Je ne la critique en aucune manière. S'il y a désengagement dans le Sinaï grâce aux efforts de la diplomatie américaine, c'est le premier à m'en féliciter. Mais notre idée essentielle reste que la dynamique de la paix ne doit pas s'enliser. L'objectif est un accord partiel. Le chemin vers la paix ne peut être que long et progressif, nous le savons bien. Mais même si nous avons pu soulever une intervention plus active de tous ceux qui ont tout au long les mêmes vues sur les données essentielles du règlement, ce que nous souhaitons surtout c'est que la discussion sur un règlement général s'engage dans un délai qui ne soit pas indéfiniment reculé. Nous ne sommes pas sûrs qu'une demande de participation française hâte cette échéance mais, bien entendu, dès que les discussions auront pu s'engager et auront progressé, nous rappellerons que la France et l'Europe sont prêtes à participer aux travaux qui comportent un règlement et que ce dernier ne saurait intervenir en dehors de nous.

Q. — Partagez-vous les craintes de M. Waldheim à propos de l'échéance du mandat des « casques bleus » ?

R. — Oui, il y a un danger potentiel.

Q. — En cas de reprise de la guerre, craignez-vous un accord embargo pétrolier et craignez-vous que la France puisse en être dispensée ?

R. — En cas de conflit armé, le risque d'embargo serait très grand et les pays d'Europe seraient les plus directement touchés. Nous devons nous attachés à garantir, en contactant les producteurs et, surtout, à promouvoir le dialogue. C'est là l'objectif que nous visons, et non la recherche d'avantages particuliers pour notre pays. Qui

peut croire à une France prospère dans une Europe privée de pétrole ?

Q. — Cette solidarité européenne suppose-t-elle que la France ou le Proche-Orient ?

R. — Il y en a une. Elle ne va pas tout à fait aussi loin que la nôtre, mais le n'exclus pas les évolutions. L'émotion qu'avait soulevée notre vote à l'ONU au faveur du maintien de la ligne s'était beaucoup calmée quinze jours plus tard. Quant au dialogue euro-arabe, quelle grande importance, il bute actuellement sur le problème de la participation de l'O.C.E. comme observateur. Lors de ma visite au Caire j'ai suggéré une formule que je crois de nature à nous permettre de reprendre la marche en avant.

Q. — Pensez-vous que le système des « conseils européens » arrêté au « sommet » de Paris sera plus efficace que les « réunions présidentielles » décidées au « sommet » de Copenhague ?

R. — La décision de réunir trois fois par an les chefs de gouvernement en conseils européens est une nouveauté dont l'avenir montrera, je crois, toute l'importance. A Copenhague, malgré les efforts du président Pompidou, on n'avait pu se mettre d'accord que sur une formule selon laquelle chaque conférence dite présidentielle. Cette formule était insuffisante et, comme vous le savez, le gouvernement allemand n'en a pas usé. Nous avons donc pensé qu'il fallait donner un caractère non institutionnel mais régulier aux réunions des chefs de gouvernement. Avec celles-ci, l'Europe s'est enfin donnée les moyens de traiter à l'échelon approprié, celui des responsables suprêmes et, selon une approche globale, les problèmes auxquels elle est confrontée.

nois

Cambridge

à l'autour de Pharaon

PROCHE-ORIENT

CARNET D'UN PÈLERIN DE LA MECQUE

III. — Les marchands du Temple

de notre envoyé spécial TAHAR BEN JELLOUN

Dans ses deux premiers articles (« Le Monde » des 17 et 18 janvier), Tahar Ben Jelloun a décrit le rituel du pèlerinage à La Mecque. Lorsque a lieu un rassemblement de cette ampleur, les marchands ne font jamais défaut. Que ce soit à Lourdes ou à Rome pendant l'Année sainte, il y a une exploitation commerciale de la foi. La Mecque ne fait malheureusement pas exception.

La Mecque. — Jadis, le pèlerinage exigeait une année de préparation et de voyage. Les musulmans se rendaient à La Mecque à dos de chameau ou à cheval. C'était une véritable expédition, avec ses risques et ses fatigues. On partait de très loin pour répondre à l'appel de Dieu. C'était le voyage de la vie, et l'on acceptait souffrances et sacrifices pour mériter ce contact avec la sainteté.

Aujourd'hui, l'esprit de cette quête a disparu. Quelques heures d'avion suffisent pour transporter un Africain du fond de son village de brousse à l'aéroport de Djeddah. En raison de leur grand nombre et d'un manque de coordination de la part des autorités saoudiennes, ceux qui ont participé au dernier pèlerinage ont eu beaucoup de difficultés, surtout d'ordre matériel. La vie était particulièrement chère. A Médine et à La Mecque, les prix des aliments étaient fluctuants : on pouvait payer un poulet rôti 6 rials le matin et 12 rials le soir.

Tout pèlerin, on l'a vu, doit acquiescer la prise en charge par le moutawif (guide). Cette somme varie entre 750 et 1.100 rials. Elle couvre le voyage aller et retour jusqu'à Médine, puis jusqu'à La Mecque. La Mecque-Mina, plus le séjour à La Mecque dans la maison du moutawif, et les quatre nuits sous la tente à Mina. Le pèlerin doit s'occuper de sa propre nourriture, et parfois s'acheter un lit et une couverture. En fait, cette somme est énorme par rapport aux services rendus. Il est interdit d'aller habiter à l'hôtel. Toutes les chambres ont été réservées et payées à l'avance depuis très longtemps ; et elles sont hors de prix. Une chambre dans un hôtel correspondant à un deux étoiles parisien coûte entre 1.000 et 1.200 francs la nuit ! Seules les délégations officielles ou quelques milliardaires trouvent de la place dans ces hôtels qui sont luxueux — ont des salles de bain, ce détail a son impor-

Tous les pays musulmans sont concernés

Le problème ne concerne pas seulement le gouvernement de l'Arabie Saoudite, mais aussi l'ensemble des pays musulmans. Un phénomène de cette ampleur nécessite une organisation exceptionnelle, à laquelle devraient contribuer tous les pays qui envoient des pèlerins à La Mecque, du moins ceux qui en envoient beaucoup. Il faudrait faire en sorte que ces pèlerins échappent à l'emprise des moutawifs, dont le rôle devrait se limiter à celui de guides et de conseillers. Mais toucher à la corporation des moutawifs pose des problèmes politiques au gouvernement, qui préfère fermer les yeux et laisser faire. La presse du Caïre (*Al-Ahram* du 3 janvier et *Al-Gomhouriya* du 10 janvier) a énoncé les difficultés qu'on rencontre les pèlerins, dont la grande majorité sont d'âge avancé et de condition modeste. L'Iran est le seul pays qui s'occupe de ses ressortissants et leur évite de recourir aux services des moutawifs. La formule est celle du voyage organisé : tout est payé d'avance. Mais le prix est élevé (10.000 F). L'autre source de difficultés majeures a été, l'an dernier, le problème de l'hygiène (1), qui n'est pas nouveau, mais qui a

tance, car il n'existe pas de bain public dans les trois villes.

Si les prix des hôtels sont exorbitants, les maisons de moutawifin, sans confort ni hygiène, ne coûtent pas moins cher. L'exploitation est de même ordre. Nous partageons une chambre de 10 mètres carrés avec six autres personnes. L'étage, où étaient parquées plus de soixante personnes, ne comptait qu'un seul W.C. et un seul robinet d'eau, utilisables deux heures par jour. Les moutawifin faisaient des économies sur l'eau qu'ils devaient acheter à la municipalité, et il fallait presque attendre devant le bureau du guide pour en avoir. Chacun de nous avait payé pour ce dortoir la somme de 450 rials, soit environ 600 francs. Ceux qui ne pouvaient pas payer cette somme se contentaient des colliers et du seil de la malâm, et ne payaient que 300 rials. Ce fut notamment le cas d'un grand nombre d'Égyptiens et d'Africains noirs.

L'exploitation du pèlerin est fort bien admise par la population locale. Un marchand de sommeil nous a dit : « Nous sommes nous-mêmes sur deux ! Sans ce pèlerinage, nous ne pourrions subsister à nos besoins le reste de l'année. Je sais, c'est très cher, mais on ne peut pas faire autrement. » « Mais c'est inhumain, lui avons-nous répondu, et cela va contre l'esprit de l'Islam que de louer jusqu'à trois fois devant notre porte ! » « Ce sont pèlerins qu'on m'a imposé, et que je n'avais pas prévus ; je ne puis prolonger la tente qui durait depuis vingt-cinq jours. Le gouvernement irakien s'est réuni vendredi 17 janvier pour discuter de la situation et a publié un communiqué le transfère en Turquie, en déclarant « respecter profondément » la fin du cessez-le-feu. Dans le

Cette exploitation est tolérée par les autorités. Pourquoi ? D'abord le gouvernement construit peu à Médine et à La Mecque ; les moutawifin ne construisent pas non plus. Ils gardent les mêmes maisons pour réaliser le maximum de profit. On s'est demandé pourquoi les capitalistes musulmans n'investissent pas dans l'hôtellerie des Lieux saints. La rentabilité serait nulle et les gérants appliqueraient les mêmes tarifs pour compenser le vide des autres mois. L'an dernier, on a presque atteint le million de pèlerins étrangers, est arrivé à ce chiffre sans certainement dépassé. Alors que faire ? Quelle solution proposer ?

beaucoup préoccupé les médecins des délégations accompagnant les pèlerins. En raison de la pénurie d'eau à La Mecque, de l'extension des pèlerins dans des lieux étroits, du manque de propreté de certains, ou a sérieusement craint l'extension de l'épidémie de choléra, voire des cas de méningite. Le chef d'une délégation médicale nous a déclaré : « Nous sommes arrivés ici avant les pèlerins pour constater l'état de l'infrastructure sanitaire du pays. Elle est franchement insuffisante pour répondre aux besoins des pèlerins. C'est pour cela que chaque pays a envoyé une délégation médicale. Il n'y a pratiquement pas de système de prévention. Nous ne pourrions nous-mêmes traiter que les cas d'urgence. »

De nombreux pèlerins arrivent à La Mecque atteints de maladies chroniques très souvent aggravées par l'âge et le rythme fatigant du rituel : « Il y a des gens qui souffrent d'une insuffisance cardiaque, poursuit le médecin, d'autres d'une insuffisance rénale, des asthmatiques, des diabétiques, etc. ; nombreux sont ceux qui sont sous traitement spécialisé, et qui l'interrompent durant le pèlerinage, qui oublient d'apporter avec eux leurs médicaments qu'on ne trouve pas ici ; un contrôle plus sérieux devrait être fait au départ des pèlerins, et pas seulement à leur arrivée. »

C'est peut-être à Mina que le manque d'hygiène a été le plus grave. Les moutawifin ont parqué jusqu'à trois cents pèlerins sous une tente conçue pour une cinquantaine de personnes, avec quatre latrines seulement. Il y eut des bousculades entre pèlerins pour se procurer de l'eau. Les

mouebes et les odeurs les plus insupportables indisposèrent nombre de gens. Nous nous sommes plaints, en vain, à la police. Une bouteille d'eau minérale coûtait jusqu'à 5 francs, soit le double de son prix normal ; 7 kilo de tomates 13 francs, dans un pays où il se vend moins de 1 franc en temps ordinaire ; une place debout dans une camionnette entre La Mecque et Mina (5 km), 7 francs, etc.

Venus pour accomplir un devoir sacré, les pèlerins répugnent généralement à protester ou à revendiquer quoi que ce soit ; les quelques voix qui se sont élevées demandaient à avoir plus facilement de l'eau... pour les ablutions. La patience, unie à la foi, aide les pèlerins à supporter des conditions de séjour déplorable.

L'Islam, le devoir sacré, la quête du pardon, bref l'esprit supérieur de la foi et du pèlerinage, exaltent les musulmans qui arrivent à La Mecque ; mais le comportement de la population locale ne s'inspire ni des prescriptions humanitaires de l'Islam, ni de la tradition d'hospitalité des Arabes, encore moins de l'esprit de coopération qu'exigeait le rassemblement de tant de différences autour d'une même identité, d'un même idéal, d'une même pratique. Ce rassemblement dans une même cité, devant des Lieux saints, se déroule dans une atmosphère où la joie, la paix et la fraternité l'emporteraient sur le commerce et les egoïsmes. Les premiers pèlerinages à l'époque paléenne faisaient de la Kaaba le centre de rassemblement des tribus qui se déplaçaient à travers le Hedjaz.

Un auteur arabe, Toufic Fahd, fait observer à propos du pèlerinage de La Mecque, que « ce nom (Hajj) consacre une situation de fait résultant de la position de

La Mecque comme noyau de communication (Mekah) du réseau routier reliant le sud au nord, et l'est à l'ouest, et de la prédominance de son sanctuaire, qui est devenu progressivement, à travers les six premiers siècles de l'ère chrétienne, l'unique bastion de paganisme arabe et le dernier panthéon du paganisme sémitique » (2).

L'atmosphère de rancœur des Arabes, qui consacraient leur union par ce rite une fois par an pour parer à d'éventuelles agressions, La Mecque est devenue, petit à petit, le lieu de ralliement non seulement des Arabes, mais de tous les peuples islamisés. Il est impressionnant de constater aujourd'hui qu'il existe une multitude de peuples et de cultures autour d'une même volonté, celle de se purifier en vue de réaliser l'égalité entre les hommes qui viennent dans la maison de Dieu prier et se repentir. Ce rassemblement s'inscrit dans la lignée de la pensée du prophète Mahomet, qui a dit : « L'Arabe n'a aucun mérite sur le non arabe, ni le Blanc sur le Noir, si ce n'est par la piété. »

Le retour du pèlerin est un événement pour chaque famille ; ayant acquis le titre de hajj, il est purifié et imprégné d'une grande piété. Il n'est pas recommandé d'utiliser son nouveau titre à des fins sociales ou autres. Le vrai hajj ne s'enorgueillit pas d'avoir accompli ce devoir.

RECITIF. — Une ligne saute dans l'impressionnisme une citation dans le premier article consacré au pèlerinage à La Mecque (*le Monde* du 17 janvier). Il fallait lire : « O contacte avec le monde ainsi que dans l'autre monde ; préservez-vous du châtiment du feu, fêlons nous entrer au paradis avec les innocents, etc. »

A L'ISSUE DE SON VOYAGE A WASHINGTON

M. Allon annonce que M. Kissinger se rendra prochainement en Israël

En terme de sa visite de trois jours à Washington, M. Yvoel Allon, ministre israélien des affaires étrangères, a annoncé vendredi 17 janvier, au cours d'une conférence de presse, que M. Henri Kissinger avait accepté de se rendre prochainement en visite officielle en Israël. Il a ajouté que la date de ce voyage serait fixée par voie diplomatique dans les prochains jours. Il n'a cependant pas été en mesure de préciser si le secrétaire d'Etat visitera également d'autres pays du Proche-Orient, ce son dernier voyage remonte au mois de novembre dernier.

M. Allon a affirmé qu'il avait le sentiment que l'Égypte « pour être prête à engager des négociations en vue d'un nouvel accord de dégelage dans le Sinaï ». Il a toutefois ajouté qu'il n'est pas en possession d'aucune indication précise de la part de l'Égypte ou du département d'Etat sur la date ou le lieu de la nouvelle négociation.

« Je pense que l'Égypte n'a pas moins besoin qu'Israël d'un accord intérimaire », a ajouté M. Allon, qui s'est dit prêt à accueillir favo-

riablement toutes les méthodes de négociation, pourvu qu'elles permettent d'accomplir des résultats satisfaisants. « Un règlement politique au Proche-Orient est d'un intérêt fondamental pour Israël », a-t-il rappelé.

Tout en soulignant qu'il n'exclut pas à Genève comme cadre des négociations, le ministre a ajouté que pour le moment des conversations bilatérales avec la médiation américaine restent préférées.

« Le tour de la Syrie viendra », a affirmé M. Allon, qui a fait remarquer que les conditions préalables posées par Damas étaient pour l'instant « inacceptables » et suffiraient par leur caractère radical à « tuer un élan ». L'une de ces exigences, a-t-il rappelé, est un règlement global dans le cadre de la conférence de Genève avec la participation de l'organisation de libération de la Palestine. Or M. Allon a réaffirmé que l'O.L.P. ne sera « jamais » un interlocuteur pour Israël, qui n'accepte pas l'idée d'un État palestinien sur le rive occidentale du Jourdain.

AU TERME DE SON SÉJOUR A DAMAS

Le roi Fayçal accorde une aide financière de 150 millions de dollars à la Syrie

Venant de Damas, le roi Fayçal d'Arabie Saoudite est arrivé, vendredi 17 janvier, à Amman, où il a été accueilli aux cris de « Sauteur Jérusalem ! », par une foule évaluée à cinquante mille personnes.

Le communiqué, publié à Damas à l'issue de la visite officielle du roi en Syrie, annonce que l'Arabie Saoudite a décidé d'accorder une assistance financière immédiate de 150 millions de dollars à la Syrie en vue d'aider certains besoins urgents. Le royaume wahabite allouera également un prêt de 200 millions de dollars

pour la réalisation de projets de développement en Syrie.

Les deux pays annoncent qu'ils ont décidé de « poursuivre, sur le double plan arabe et international, leur plein appui à l'organisation de libération de la Palestine en sa qualité de représentant légitime et unique du peuple arabe palestinien en vue de l'aider à restaurer les droits légitimes de ce peuple et de libérer sa terre ».

L'Arabie Saoudite et la Syrie invitent également les pays arabes à apporter leur soutien au Liban, « victime de provocations répétées d'Israël ».

EUROPE

Irlande du Nord

Les contacts se poursuivraient avec l'IRA provisoire

Dublin. — Les critiques contre l'IRA provisoire sont vives après la décision prise par l'organisation extrémiste le 16 janvier de ne pas prolonger la trêve qui durait depuis vingt-cinq jours. Le gouvernement irlandais s'est réuni vendredi 17 janvier pour discuter de la situation et a publié un communiqué le transfère en Turquie, en déclarant « respecter profondément » la fin du cessez-le-feu. Dans le

Chypre

UNE MANIFESTATION ANTIBRITANNIQUE CONTRE LA BASE D'AKROTIRI FAIT UN MORT ET PLUSIEURS BLESSÉS.

Nicosie. — Un jeune Chypriote grec de dix-huit ans a été tué, vendredi soir 17 janvier, au cours d'une violente manifestation contre la décision de la Grande-Bretagne de permettre, unilatéralement, le transfert en Turquie de Chypriotes purs actuellement réfugiés dans la base d'Akrotiri. Il s'agit d'un lycéen, Nikos Dimitriou, de Famagouste — actuellement occupé par les forces turques — qui a été renversé par une voiture blindée britannique à l'entrée de la base. Les forces militaires britanniques ont utilisé des grenades lacrymogènes pour disperser les trois mille manifestants, pour la plupart de jeunes. Quatre lycéens ont été blessés, ainsi que onze soldats britanniques.

Des manifestations ont également eu lieu à Troodos, où des lycéens ont mis le feu à deux voitures militaires britanniques. Tard dans la nuit, un grand dépôt appartenant aux forces britanniques a été incendié.

A Nicosie, des rafales d'armes automatiques ont été tirées contre le consulat de Grande-Bretagne. M. Christophidès, ministre chypriote des affaires étrangères, a convoqué vendredi, pour la deuxième fois en vingt-quatre heures, M. Oliver, haut commissaire de Grande-Bretagne, à qui il a remis une nouvelle note sur les bases britanniques à Chypre. Des mesures exceptionnelles ont été prises par les forces britanniques au mont Troodos, où se trouvent des installations de radar parmi les plus puissantes et les plus perfectionnées de la Méditerranée.

Grèce

« Z » ou le passé brûlant...

De notre correspondant

Athènes. — Six salles de cinéma de la capitale grecque présentent Z, qui est en train de se glisser en tête du « box office ». La première était prévue, bien que non annoncée, au début d'octobre dernier. C'est en novembre que commença le tournage de ce film, mais le programme qui pour la première semaine de décembre, il devait donc sortir juste avant le référendum sur le monarchisme, mais, comme il met en cause la couronne et l'équipe Ceramannis au pouvoir en 1963, date de l'assassinat du député Lambros, les autorités retardèrent l'annonce de projection.

Elles avaient estimé qu'un film ayant de telles résonances politiques risquait de troubler le calme souhaité lent pour les élections générales que pour le référendum sur le monarchisme. Le projet de Z n'a pas manqué de provoquer non seulement de profondes réactions émotives, mais également des remous dans les salles de cinéma que dans l'opinion grecque.

À droite, Z provoque l'irritation des irréductibles. Ils font valoir que l'ancienne junte ne saurait être identifiée avec une opération montée avant son arrivée au pouvoir par des services parallèles, alors à la totale dévotion du « palais ». Or, les dirigeants du « 21 avril » n'auraient jamais été des inconditionnels de la couronne, tout au contraire, et ils l'auraient prouvé lorsque, poussés par les circonstances, ils abolirent la monarchie.

Pour leur part, les royalistes sont indignés par le rôle et les intentions prêtées au « palais ». A Salonique, le député Grégoire Lambros n'aurait pas été victime d'un complot tendant à le tuer, mais d'un tragique et imprévisible « accident de parcours ». Le « palais » ne lui pardonnerait pas le violent incident qu'il provoqua à Londres devant l'hôtel Claridge et eu cours duquel l'ancienne reine mère fut bousculée, malmenée et humiliée. Il s'agissait donc pour certains idéistes de la monarchie de « donner une leçon » au bouillant et irrespectueux député progress-

MYSTÈRE...

Essayez sur la Seine la LOTUS DE LA MER

Design italien Robustesse anglaise.

Une vedette de 13 mètres en polyester - 2 moteurs diesel 250 CV - 2 cabines doubles - un salon - poste d'équipage - 29 noeuds.

Pour essai : GLEBOT

Touring Club de France

Port de Plaisance de Paris

Quai des Champs-Élysées

Paris 8e - 265.64.21

TRESORS ARCHÉOLOGIQUES DE L'INDE

1963-1973 sans une seule annulation

Deux départs annuels : 1^{er} FEVRIER - 1^{er} AOUT

durée 25 jours

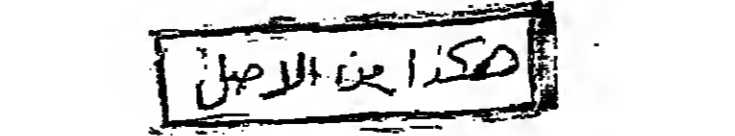
Voyages toujours accompagnés par une conférencière.

Renseignements : AMIS DE L'ORIENT

19, avenue d'Iéna - 75251-65

Permanence : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, de 14 h. 30 à 19 h. 30, samedi 10 h. à 12 h.

L.C. 241



Les jours suivants

INTELLEC

سورة الاحقاف

AMÉRIQUES

Etats-Unis

Les jeunes parlementaires démocrates secouent la tutelle des « barons » du Congrès

De notre correspondant

Un vent de révolte souffle sur le Congrès américain. Les « jeunes tiges », élus en novembre 1974 à la Chambre des représentants à l'occasion du vote de la loi démocrate, refont en effet de chasser, jour après jour, quelques vieux présidents de commissions qui y faisaient loi depuis des années. Les nouveaux Congrès a d'ailleurs permis, dissolvant la commission des activités anti-américaines, qui était revenue célèbre à l'époque du maccarthisme par sa vigueur dans la « chasse aux sorcières ».

petite révolution de palais. La traditionnelle règle de l'ancien régime consistait à ce que le président du comité parlementaire, en effet, été remis en cause par les soixante-quinze nouveaux députés, bien décidés à secouer le cocotier et à se débarrasser de la tutelle des barons de la hiérarchie parlementaire.

Washington. — Les nouveaux élus démocrates du quatre-vingt-quatrième congrès n'ont pas perdu de temps pour mener une petite révolution de palais. La traditionnelle règle de l'ancien régime consistait à ce que le président du comité parlementaire, en effet, été remis en cause par les soixante-quinze nouveaux députés, bien décidés à secouer le cocotier et à se débarrasser de la tutelle des barons de la hiérarchie parlementaire.

Il n'est pas sûr, en effet, que les « 75 » maintiennent leur cohésion lorsqu'il s'agira non de défendre ce qui existait, mais de décider de questions importantes. De même, on voit encore mal si leur attitude exprime un mouvement d'émancipation ou si elle annonce une réforme profonde du fonctionnement de l'institution parlementaire.

Justu à présent, en effet, la règle de l'ancien régime était de réserver son application ne posait pas de problème. La nomination d'un président de commission était une formalité accomplie par les dirigeants du parti majoritaire. Or, les « 75 » estiment maintenant devoir leur allégeance non à la Chambre, mais à leurs électeurs auxquels ils ont promis des réformes. Leur révolte a abouti ainsi à renforcer l'autorité de la base, à dire du groupe parlementaire, au détriment des « barons » de la hiérarchie, ap-

peils maintenant à rendre des comptes. Du même coup, les présidents de commission ont maintenant conscience qu'ils détient leur autorité non du sommet, mais des élus.

La révolte des « jeunes tiges » a évidemment provoqué des critiques et fait des incertitudes. Selon le *New-York Times*, le président Ford se serait déclaré choqué. Certains démocrates ont également réagi avec amertume : ils redoutent une division encore plus grande du parti, voire le passage de quelques parlementaires chez les républicains. Des défections ne se produiraient-elles pas au moment de votes décisifs, et particulièrement quand il s'agira de réunir la majorité des deux tiers pour renverser les éventuels visés présidentiels ?

Mais la révolte des jeunes parlementaires peut aussi bien apporter une certaine vitalité à l'institution. En particulier, son autorité peut être renforcée par l'existence au sein du parti démocrate d'une majorité en mesure de l'orienter.

HENRI PIERRE.

Colombie

L'ancien président Rojas Pinilla est décédé

Le général Gustavo Rojas Pinilla, décédé le vendredi 17 janvier, à l'âge de soixante-quatorze ans dans sa résidence de Melgar, localité proche de Bogota, aura été l'une des personnalités les plus discutées de la vie politique colombienne de ces vingt dernières années.

Soixante ans de vie politique, quatre années de 1953 à 1957. Le 13 juin 1953, est arrivé au pouvoir dans un chef de l'armée révolutionnaire s'appuyant sur le pouvoir, sans élection de sang. Il proclama l'état d'urgence et se fit élire à l'unanimité comme président de la République par le Parlement. Ce coup de force eut pour résultat d'être accueilli avec un certain soulagement par une grande majorité de la population, et même par les militaires, depuis qu'ils avaient vu en 1949, de Jorg Gaitan, le pays avait eu lieu une guerre civile qui, pour être terminée, avait duré plus de deux ans.

Par la même occasion, le président prenait goût au pouvoir, ainsi qu'un certain profit. S'étant fait réélire président, en 1957, de façon anticipée, il fut renversé quelques jours plus tard, le 10 mai, par une junte militaire. Il est vrai que les rituels de la guerre, les libérateurs et les conquérants, avaient, depuis, peu passé un accord de front national. Il s'agissait pour eux d'organiser un alternance au pouvoir entre les deux partis durant les onze années suivantes.

Le parti militaire, de fait, remit le pouvoir au président régulièrement élu en 1958, et l'accord a, depuis lors, fonctionné régulièrement. En 1968, pourtant, l'ancien chef de l'armée, après un long séjour à l'étranger, revint au pouvoir, et même par le vote de la majorité des deux tiers au scrutin, en 1968, de Jorg Gaitan, le pays avait eu lieu une guerre civile qui, pour être terminée, avait duré plus de deux ans.

Le général Rojas Pinilla avait été élu président de la République en 1953, puis de rendre le pouvoir. Il gouverna en effet le pays avec un certain succès, mais fut renversé, en 1957, par un coup d'État militaire. Il fut réélu président de la République en 1968.

12 MILLIONS DE DOLLARS DE DOMMAGES ET INTÉRÊTS A DES MANIFESTANTS ARRÊTÉS À TORT

Washington (A.F.P.). — Dix mille dollars (environ 45 000 F) de dommages-intérêts ; c'est ce que recevra chacune des mille deux cents personnes arrêtées lors d'une manifestation contre la guerre au Vietnam, organisée en mai 1971 sur les marches du Capitole. Arrêtés en s'attaquant, le 24 janvier, au terme d'une marche de six semaines, le jour d'un tribunal de district, qui considérait que ces défilés sont dus à la raison de la violation des droits constitutionnels des personnes arrêtées et seigneurisées à tort. M. Ronald Dellums, membre démocrate de la Chambre des représentants, qui participait à la manifestation mais n'avait pas été arrêté, n'obtint de son côté 2 500 dollars de dommages-intérêts pour une violation de sa liberté de parole.

Après la manifestation, le président Richard Nixon avait rendu hommage à la police et justifié l'usage des méthodes de maintien de l'ordre comme actions constitutionnelles. Le gouvernement du district de Columbia, la police de Washington et les services de sécurité du Congrès ont accepté de régler la note qui s'élève à 12 millions de dollars (environ 57 millions de francs). Le district de Columbia a décidé de faire appel.

M. Carlos Rafael Rodríguez, vice-premier ministre cubain, en visite officielle en France, s'est entretenu, le vendredi 17 janvier, avec M. André Mithouard, directeur général de l'UNESCO. Le dirigeant cubain, après un week-end à non officiel, où il avait pu être en contact avec des dirigeants communistes et syndicalistes français, rencontra, le lundi 20 janvier, dernier jour de sa visite, le ministre de l'économie et des finances, M. Jean-Pierre Fourcade.

Éliminer les plus réactionnaires

Mais la révolte des « jeunes tiges » n'est pas dirigée exclusivement contre leurs aînés. En effet, plutôt que de voter en bloc contre tous les présidents sortants des commissions, ils ont préféré les interroger individuellement sur ce qu'ils ont fait de leur plus réactionnaires, les plus « paternalistes », survivants d'un autre âge. Le malheureux M. Hébert, président de la commission des forces armées, perd ses chances de se maintenir à son poste en s'adressant à eux en les appelant « mes enfants », ou « chers garçons et filles ».

En outre, les « 75 » ont confirmé dans leurs fonctions, contre les recommandations de la hiérarchie, deux anciens présidents — un septuagénaire et un octogénaire — de tendance conservatrice, et qui avaient mené le combat contre les « intérêts privés ». En outre, les « 75 » ont marchandé leur appui au candidat « excentrique » à la présidence de la commission bancaire, en lui demandant de s'engager à promouvoir des mesures contre la récession. Il est encore difficile d'apprécier jusqu'où ira la contestation.

L'enterrement des « chasseurs de sorcières »

Un des premiers actes du nouveau Congrès a été d'enterrer « définitivement » la commission de sécurité intérieure de la Chambre, plus connue de l'Amérique sous le nom de « commission des activités non américaines ». Ceux qui ont vécu les années du maccarthisme n'ont pas oublié la redoutable institution qui pratiquait l'intimidation, en exerçant même une sorte de terreur sur les éléments libéraux et progressistes, abusivement osimités aux communistes.

Lo « chose aux sorcières » dans les universités, les syndicats, à Hollywood et au sein de l'industrie, avait abouti à détruire de nombreuses carrières. Beaucoup ont perdu leur emploi parce qu'ils avaient refusé de témoigner et de trahir leurs amis. On se souvient encore, aux États-Unis, des scénaristes d'Hollywood, suspects de communisme, qui quittèrent la salle sous les applaudissements du public pour aller en prison après avoir refusé de témoigner contre leurs collègues.

D'autres scènes furent moins glorieuses. Un acteur connu, l'exclus d'« avoir eu le possé, des amis de tendance communiste ; un chorégraphe donna les noms de ceux qu'il connaissait pour avoir participé à des campagnes « subversives » ; un chef d'orchestre pleura à chaudes larmes craignant de perdre son poste.

Le grand moment, si on ose dire, de la commission fut ce jour de 1948 où un jeune et obscur politicien, M. Alger Hiss, un fonctionnaire du département d'État, qui fut ensuite accusé et condamné pour une activité d'espionnage qui ne fut jamais prouvée « ou-delà d'un raisonnable doute ».

La commission, qui, entre 1945 et 1969, créa plus de 7 millions de dollars de crédits, ne parvint à produire qu'un seul texte de loi ! Ses membres ne brillèrent pas tous par leurs connaissances. Un témoin, qui s'était réfugié à l'étranger, écrivait dans *Time* : « C'était un fonctionnaire du département d'État, qui fut ensuite accusé et condamné pour une activité d'espionnage qui ne fut jamais prouvée « ou-delà d'un raisonnable doute ».

Une triste page de l'histoire des États-Unis vient d'être tournée, définitivement on l'espère. — H. P.

Algérie

Le gouvernement entend développer la recherche scientifique

De notre correspondant

Alger. — Le Conseil national de la recherche scientifique, qui vient de se réunir pour la première fois au Palais des Nations, a marqué la volonté de l'Algérie de se lancer à son tour dans la recherche.

Les résolutions adoptées soulignent, comme l'avait d'ailleurs indiqué dans son discours d'ouverture M. Mohamed Benyahya, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, que « la science et la technologie sont une composante du processus de libération économique ». M. Benyahya a insisté sur le fait que l'Algérie devait s'attacher à « relever le défi » dans le domaine nucléaire et du 11 janvier, mais elle ne se cantonnera pas à ce seul secteur. Les moyens dirigés vers la recherche scientifique dans le processus de développement algérien ont été examinés et définis au cours de ces assises par les huit sections du C.N.R.S. : énergie et science nucléaire ; agriculture hydraulique et sciences naturelles ; santé et science biologique ; industrie, sciences physiques, chimiques, technologiques et géologiques ; infrastructure, habitat, transports et télécommunications ; économie, informatique et mathématique ; lettres et arts ; sciences sociales.

AFRIQUE

SON VOYAGE A WASHINGTON
annonce que M. Kissinger
prochainement en Israël

DE SON SEJOUR A WASHINGTON
accorde une aide financière
de millions de dollars à la Syrie

Grèce
le passé brutal...

Grèce
le passé brutal...

Grèce
le passé brutal...

Grèce
le passé brutal...

Grèce
le passé brutal...

Grèce
le passé brutal...

Grèce
le passé brutal...

Grèce
le passé brutal...

Grèce
le passé brutal...

Grèce
le passé brutal...

INTELLECTUELS, UNESCO ET PROPAGANDE SIONISTE

La procédure qui consiste à ériger un génocide chaque fois qu'Israël est mis en cause est que trop connue. La décision motivée prise par l'UNESCO à Penzance de l'État d'Israël a été l'occasion, pour les propagandistes du sionisme, de procéder, une nouvelle fois, aux amalgames les plus grossiers. Le refus opposé à la récente demande de l'État d'Israël d'être inscrit dans le groupe Europe est présenté comme une exclusion de l'UNESCO, c'est-à-dire une condamnation des intellectuels sionistes, qui ont été accusés de destruction de l'État d'Israël ; c'est encore faux, rien de tel ne figure dans la résolution de l'UNESCO. La résolution en question, en cause de l'État d'Israël équivaut à un projet d'extermination de la population israélienne. Ainsi, l'UNESCO préconise le génocide de l'État d'Israël, c'est-à-dire que, à l'instar de l'Afrique du Sud, l'État d'Israël se trouve de plus en plus isolé politiquement et diplomatiquement.

ment en raison, en particulier, du mépris affecté par l'État sioniste à l'égard de tous les textes et organisations internationales le concernant. Il est évident que, au mépris de multiples résolutions de l'UNESCO lui demandant de s'abstenir de toute opération de fouille archéologique dans la ville de Jérusalem et de toute modification de son caractère, particulièrement en ce qui concerne les sites religieux chrétiens et musulmans, l'État d'Israël continue de détruire Jérusalem, comme l'ont affirmé l'ancien et le nouveau directeur-général de l'UNESCO, et plus récemment, de détruire tout ce qui n'est pas « biblique » et de détruire les habitations palestiniennes de leurs maisons.

crimes nazis, qui ont été le fait d'Européens, par le peuple arabe de Palestine qui en est indigne... Il démentait une propagande sioniste qui spéculait sur le sentiment de culpabilité des Européens lors de la conférence de l'antisémitisme, et qui caricaturait mensongèrement la cause palestinienne. Il affirmait que cette cause est la seule cause de tout un peuple qui lutte pour la récupération de ce qui lui a été injustement enlevé en 1947 ; la terre où il vit depuis des siècles et où il a été chassé par la violence. Il s'élève contre une argumentation qui assimile, de façon fallacieuse, le remède en cause de l'État raciste d'Israël à une volonté d'extermination de la population israélienne. Cette remise en cause communique la seule base d'une solution juste et durable au Proche-Orient : un État palestinien démocratique ouvert à toutes les communautés.

- PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ, ENSEIGNANTS, CHARGÉS, ECONOMISTES, INGÉNIEURS.**
Pierre Achard, Jean Agnel, Gérard Athéba, Jean-Louis Amalric, René Assolant, M. Barbouche, Jean-Yves Barrière, Louis Baudry, Jean Baudry, Michel Sarrailh, Jacques Sobat, Marcel Sigaux-Frabel, Gérard Soulier, Janine Thibault, Pierre-André Terzaghi, Marie-Noëlle Thibault, Louis Thomas, Noëlle Van de Castelle, Mme E. Vayssié, Janine Verdes-Leroux, M. Verlain, Jean-Pierre Vigier, Jacques Vincignon, Serge Vincignon-Vidal, Dominique Welcome.
- EDITION, JOURNALISTES, ÉCRIVAINS.**
Pierre Androu, Guillaume Androu, Marcel Barmy, Pierre Barron, Denise Barzant, Mme A. Barrière, Claire Barrot, Pierre Bernard, Jean Bertolino, Jérôme Bernis, Romane Bigot, Alexandre Billou, Gérard Blinche, François Blot, Lucien Bouchard, Paul Biquard, Pierre Bourgeois, Marie-Thérèse Bourgeois, Bernard Bourgeois, Michel Chemin, Elly Conzatti, Didier Costagli, Thierry Dalry, Guy de Rosières, Jacques Delb-Grédel, Pierre Demerou, Gilles de Bial, Massimo De Nola, René Doh, Pierre-Duclos, Jean Durfort, Gérard Dupuy, Maurice Fabien, Patrick Fritel, Jean Genet, Jean-Pierre Girault, Frédéric Guimoulin, Daniel Guérol, Hervé Hamon, Yves Hardy, Guy Hannebelle, Blainde Boudard, Yves Jaïck, Alain Jaubert, Martine Jean, Blainde Jeanon, Frédéric Jolibois, Serge July, Michèle Lambert, Philippe Lantier, André Laurent, Frédéric Laurent, Albert-Paul Lentin, Annie Litvois, Julie Maugre, Philippe Marcellin, Christiane Mathieu, Geneviève Miel, Jean-Pierre Meyer, Gilles Mille, Fred Mohr, Geneviève Moll, Georges Montaron, Djamilia Oultra, Marc Ozanson, Antoinette Perrier, Nicole Piantada, François Piguet, Frédéric Pichot, Claire Potemponin, Michel Pouch, Michel Rachine, Ghislaine Saboni, Céline Tottin, Oline Bouchard, Gilles Sauter, Nicole Savignat, Laurent Schickel, Nicole Schickel, Bernard Schickel, Gilbert Schickel, Roger Tréau, Anne Valtier, Daniel Vasthy, Christian Verall, J.-F. Lecollette.

- ARCHITECTES - AVOCATS - JURISTES**
M. Alexandroff, Mme Alexandroff, Dr Aurélien, M. Michèle Beauvillart, Dr Abraham Behar, Dr Bianchini, Dr Aïme Boujot, M. Maurice Buttin, Bruno Delnoux, M. Roger Dossé, Dr Bertrand Dubat, Dr Isabelle Dubar, M. Gouffret de la Pradelle, Raymond Gill, Dr Jean-Paul Goutin, Dr François Guérou, Prof. Eric Hazeo, Dr Jacques Jausserand, Dr Francis Kahn, Dr T. Khader, Dr Yviane Kassis, M. Magalaine Lafuze-Véron, Dr Guy Laroche, M. Henri Lévrier, Dr Michelle Leibowitch, Dr Marina Leibowitch, Dr Arlette Lasagna, M. Marcel Marville, Dr Bernard Morin, Dr D. Mourin, M. Anne-Marie Parodi, Dr Soulier, R. Boudier, Prof. Roujeau, Pr. Michel Lartevier, Dr Lolo Steinboim, Dr Jean-Paul Verlain, Prof. Pierre Vernani, Nadine Vincignon, Alexis Frédeon.

- ARTS - CINÉMA - THÉÂTRE - TÉLÉVISION**
Nadine Alari, Jean Anquetil, Jean-Paul Aubert, Claude Ballice, Georges Bonnaud, Jean Bouchaud, Dominique Bricard, Gérard Calisti, Jacques Charry, Bernard Clériss, Hugues Faget, Jean-Paul Farrier, Gérard Girard, J. Henri-Roger, Med Abu Hando, Jean Lacroix, Olivier Legendre, Gérard Leblanc, Jacques Leffler, Serge Le Poran, Simon Luciani, Anniek Malgouret, Christian Maysaud, G. Millière, J.-C. Moïnet, Michelle Palmarot, Henri Seve, Paul-Louis Soulier, Philippe Vanrid.
- SYNDICALISTES, RESPONSABLES ET MILITANTS POLITIQUES**
Henri Algebert, Jacqueline Allie, Krystina Artz, Geneviève Auzoux, Michel Ayck, André Barjone, Marcelle Barrot, André Bar, Edouard Benoit, Roger Benoit, Maurice Bloch, Martine Boudier, Michèle Besson, Catherine Biane, Françoise Blandeau, Anne Bolo, Loni Bolo, Paule Bolo, Marc Boutelet, Sylvie Boutelet, Clotilde Boulet, Lise Boulet, Jacques Brémès, Manuel Brillet, Georges Butow, Patrick Castex, Dominique Caubet, H. Chanson, André
- Cirella, Romy Clairin, Madeleine Combar, Françoise Corolla, Josette Corru, Jean Couraudier, Caroline Cristofari, Robert Davetie, Manique Dulenat, Edouard Delphine, Laure de Mondragon, Françoise Desmoulin, Sabine Dollé, Bernard Douillard, Mirielle Dussaux, Isabelle Faurgas, Christine Fayolle, Lorraine Femelle, Alain Finet, Claudine Flury, Robert Fonton, Dominique Gallot, Louis Gaillarde, Alain Garabail, Madeleine Garandet, Hervé Garnier, J.-M. Gaubert, Maurice Geny, Mme Geny, R. Gérard, Jean-Louis Gérard, Jean-Michel Girard, Pascal Dollet, Anne Grimal, Michel Grimaud, Claude Guillon, Mme J. Guillemin, Dr Cécile Oudet.
- Yves Henocour, A. Henri, Jean-Jacques Bernans, Gilbert Buret, Marie-France Bugni, Médal Israël, Michel Bernard, Jean-Louis, Isaac Joshua, R. Kalline, Béatrice Kladine, Olivier Kocchin, Jacques Lagat, Emmanuel Lebrun, François Lefort, Paul Lejeune, Maurice Lejoux, Marie-Thérèse Lemoine, Françoise Lemoine, Jean-Michel Lemoine, Antoine Lion, Robert Louzon, Joëlle Mahéruat, Henri Malar, Françoise Marcellin, Dominique Massaud, Françoise Mathon, Esther Meudin, J.-M. Mignard, Patrick Milet, Jean-Paul Miroglio, Arlette Miraval, Ambroise Monod, Jean-Paul Monod, Myriam Morel, Michel Mousel, Gilles Muzier, Ddile Nourry, Jean Ode, F. Pijolle, Michel Lepage, M.-E. Tico.
- Gilbert Pallier, Georges Pappafantasia, Roger Parmentier, M. Poullet, Marc Pellas, S. Perron, Ella Piétry, Jean-Pierre Piguet, M.-F. Piguet, Jacques Pion, Marie-Claude Prost, Jacques Rambon, Marie-Josée Rambon, Gilles Rambon, Bernard Raveoel, Nolbette Ravara, Jacques Raynal, André Reboul, M.-F. Renaud, Marcelle Rigaud, Luc Roy, Mme M. K. R. Sabatier, Nicole Sabatier, Robert Sabatier, J. Séverin, M. Séverin, Mme Séverin, Yvonne Swaghen, Robert Swann, Philippe Taucouat, Alain Taurand, Jacqueline Thiers, J.-P. Thorsval, Marie-Claire Toscut, Mme Train, Jean-Pierre Vassat, Pierre Vuillat, Françoise Well, Jean-Benoît Zimmerman.

Ce texte paraît dix ans après le début de la lutte armée des Palestiniens et deux ans après l'assassinat, à Paris, de Mahmoud Al Baramkeh, par les services secrets israéliens. Aujourd'hui la guerre menace. Laissez-pas la propagande sioniste justifier une nouvelle agression. Soutenez notre initiative.

(Signature et soutien financier à adresser à Mme J. Dollé, 72, rue de Miroménil, 75008 Paris, C.C.P. 8225 45 Paris.)

POLITIQUE

M. LEROY A RENDU VISITE A M. MARCHAIS

M. Roland Leroy, membre du secrétariat du parti communiste directeur de l'Humanité, s'est entretenu vendredi après-midi, avec M. Georges Marchais, qui est toujours hospitalisé à Larosière.

M. Leroy a indiqué qu'il avait trouvé le secrétaire général « tout à fait détendu et ouvert, comme il l'est souvent ». Sa femme était présente, et nous avons eu une conversation portant sur des sujets extrêmement divers, a-t-il précisé.

Le bulletin de santé officiel publié vendredi indique d'ailleurs que « l'état de santé de M. Georges Marchais évolue normalement ».

D'autre part, les médecins qui soignent M. Jacques Duclos, membre du bureau politique du P.C.F., pour une infection rénale, ont publié un communiqué précisant : « M. Jacques Duclos a subi, le 13 janvier, une intervention chirurgicale qui s'est effectuée dans de bonnes conditions. Les suites opératoires se déroulent sans incident. »

M. J.-J. SERVAN-SCHREIBER : la France doit gagner trois batailles.

Vendredi soir 17 janvier, au cours de la tribune libre du journal télévisé de T.P.1, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, président du parti radical, a déclaré : « La France engage cette année sur trois fronts, doit gagner trois batailles. La première bataille, il s'agit de conjuguer les efforts de toutes les grandes nations, au premier rang desquelles nous sommes, pour assurer à nos concitoyens riches ou encore pauvres, pour assurer que la révolution économique du monde ne se traduise par trop de déséquilibres. »

Sur ce front, a estimé le député de Meurthe-et-Moselle, la politique de M. Valéry Giscard d'Estaing est bonne et doit être soutenue pour réussir.

« Le deuxième front », a poursuivi M. Servan-Schreiber, est celui du redéploiement de l'industrie française : des industries meurent, d'autres doivent naître pour que le travail, le plein-emploi, la croissance et le progrès soient assurés. »

« Je suis reconnaissant à mon propre pays, a-t-il ajouté, de voir combien les chefs d'entreprise et les syndicats se concertent avec intelligence pour parvenir à réussir à gagner cette bataille. »

Quant au troisième front, « la France face aux Français », M. Servan-Schreiber a affirmé que ces derniers veulent la justice, « surtout devant l'impôt ; ils savent qu'ils ne l'ont pas ; la réforme fiscale que nous attendons depuis quinze ans, on ne peut pas l'attendre plus longtemps ».

Enfin, « les Français veulent la responsabilité, ils ont des idées, la réforme régionale est donc essentielle ». Au congrès radical, a-t-il conclu, nous dirons comment et pourquoi nous exigeons maintenant que cette politique se fasse. »

ANNIVERSAIRE

Il y a trente ans, les alliés libèrent le camp d'Auschwitz

Les rescapés et les familles des disparus d'Auschwitz vont célébrer, à partir du dimanche 19 janvier, le trentième anniversaire de la libération du camp. Diverses cérémonies ont été prévues. La première, présidée par M. Jacob Kaplan, grand rabbin de France, aura lieu à la grande synagogue de Paris, dimanche 19 janvier, à 11 heures ; à 18 h. 45, à l'Arc de triomphe, la flamme sera ravivée par l'amicale de Buna-Monowitz.

Le dimanche suivant 26 janvier, deux autres cérémonies auront lieu à Paris : l'une, à 10 h. 30, au mémorial du Martyr juif inconnu, 17, rue Geoffroy-Hauser ; l'autre, à 11 h. 15, au mémorial de la Déportation, square Jean-XXIII, dans l'île de la Cité. Le lendemain 27 janvier, l'amicale d'Auschwitz ravivera la flamme à l'Arc de triomphe, à 18 h. 15 et, à 20 h. 45, une soirée du Souvenir,

LA CONTROVERSE ENTRE LE P.C. ET LE P.S.

Les accrochages se multiplient au niveau des fédérations départementales

La controverse entre le parti communiste et le parti socialiste provoque désormais de nombreux incidents à travers le pays. Le débat ne se limitant plus à un dialogue de sourde entre dirigeants nationaux mais étant engagé à présent entre les fédérations départementales des deux grands partis de gauche. Vendredi 17 janvier la Seine, par exemple, est devenue le théâtre d'un échange entre dirigeants du P.C.F. et du P.S. A Mers-les-Bains, M. Claude Poperey, membre du bureau politique du P.C.F., a reproché au P.S. de freiner les luttes de la classe ouvrière par son refus des dix meetings communs dans les grandes villes du pays. Dans le même temps, à Amiens, M. Dominique Taddei, membre du secrétariat national du P.S., déclarait : « Nous serons unifiés pour deux, ceci jusqu'à ce que les pressions populaires exercées sur les communistes et les obligent à rejoindre leur place dans l'union de la gauche. »

Au-delà de ces échanges, les reproches mutuels continuent de s'accroître. L'Humanité du 18 janvier relève par exemple que, la semaine dernière, l'hebdomadaire socialiste l'Unité citait, parmi les situations municipales où le P.S. a rompu avec les centristes, le cas d'Abbeville. Le quotidien communiste s'indigne et note qu'un conseiller général socialiste, M. André Leduc, est toujours l'adjoint de M. Max Lejeune, ancien ministre socialiste, président du groupe réformateur de l'Assemblée nationale. L'Humanité évoque en outre l'élection, le 16 janvier, de Jean Bernadet, conseiller général socialiste de la Gironde, qui conspire régional d'Amilaine (c'est un communiste et a trois candidats de la majorité, dont deux se sont retirés avant le scrutin). M. Jean Bernadet, membre du bureau politique du P.C.F., estime :

« Avec cette élection, et l'élection d'un vice-président socialiste à la commission d'Ordre de Bordeaux, dans des conditions à peu près identiques, nous assistons au niveau départemental à une réelle manœuvre de la droite, qui trahit des oracles communistes au sein du parti socialiste. »

Dans la Loire, l'union de la gauche tire également à hue et à dia. Constitué à l'automne dernier en fédération départementale, les radicaux et les socialistes ont de recevoir le renfort d'une trentaine de démissionnaires du parti socialiste, parmi lesquels trois anciens membres de la commission exécutive fédérale et de M. Michel Grossmann, qui lors de l'élection présidentielle, était le délégué départemental de M. François Mitterrand. Ces démissionnaires s'expliquent par la crainte de ces socialistes devant une « O.P.A. tentée de l'intérieur » à travers l'arrivée de quelque cent soixante P.S.U. qui suivent MM. Rocard et Chapuis (majoritaires à 70 %, au moins dans la Loire) et qui, avec les quatre cents militants de la « troisième composante », ont rallié, collectivement, le parti socialiste. Les démissionnaires du P.S. font les comptes : « Les membres du parti socialiste dont les effectifs étaient de l'ordre de quatre cents démissionnent, nous faisons maintenant par rapport aux nouveaux arrivants. »

De leur côté, les radicaux de gauche sont ravés de cette arrivée de démissionnaires du parti socialiste qui double pratiquement leurs effectifs militants. Ils vont pouvoir, libellés, constituer une « véritable fédération » et un « grand parti dans la Loire » est une simple coïncidence ? Leur président, M. Claudius Granger, vient d'être pris à partie par un tour par le P.S. U. M. et Montagnard, au cours d'une conférence de presse, rappelle que lors des élections municipales de 1971 ils avaient été élus au sein de l'alliance avec des éléments de la majorité réalisée au Chambon-Fengolles, visant ainsi l'actuel

De nos correspondants

naire socialiste de cette ville. M. Moulin, qui a pour premier adjoint M. Montagnon, suppléant de M. Roger Parriaux, député C.D.P. Les communistes ont surtout grief pour l'heure à la fédération de la Loire du parti socialiste. Ainsi, dans le Nord, vendredi 17 janvier, l'union de la gauche n'a pu se réaliser sur le vote du budget présenté au conseil général que présidé M. Denvers, député socialiste. Le P.C. a voté contre, laissant les socialistes l'approuver en compagnie des centristes, et des élus U.D.R. On s'attendait un peu à cette décision un peu bien que le groupe communiste ait manifesté tout au cours de la session bien des hésitations. Dans son intervention, M. Notéban, P.S., a d'ailleurs relevé qu'il ne trouvait aucune justification à ce refus des communistes de voter un budget : « Est-ce un choix libre d'un départementaliste ou l'application de principes nationaux ? »

Le porte-parole du groupe communiste à Gaston Poulain, se montra d'ailleurs plein de prévenances pour ses partenaires de la gauche dans ses explications en affirmant que le refus de son groupe ne visait en aucune manière les socialistes, mais l'Etat.

C'est à quoi les socialistes ont répondu que leur vote positif n'était pas un geste donné à l'Etat, mais qu'il était, au contraire, l'expression de leur volonté de faire plus au Nord-Ouest de l'essor

Le vote des budgets départementaux

de la région, mais aussi de vouloir surtout à ce que cet essor serve aux plus humbles et aux plus défavorisés.

Le budget du département du Nord pour 1975 s'élève à 1 298 millions de francs, les communistes, au début de session, au cours d'une réunion avec les socialistes, avaient affirmé qu'ils n'accepteraient pas une augmentation des charges de plus de 10 à 12 %. Or ce budget, après quelques coupes sombres, aura pour conséquence d'augmenter la charge fiscale de 12,73 %. Ce 0,73 % était-il suffisant pour justifier un vote négatif ?

De même, en Côte-d'Or, le parti communiste vient de rejeter la polémique avec ses partenaires de l'union de la gauche au lendemain du vote du budget du département pour 1975, qui est en augmentation de 14,80 % par rapport à l'année dernière. La charge fiscale a croisé de 13,45 %. Les socialistes ont voté ce budget alors qu'ils s'étaient abstenus l'an dernier. Les radicaux de gauche ont adopté la même attitude.

Phénomène analogue dans l'Indre où seuls les deux conseillers sénateurs communistes et un départementaliste se sont opposés au budget départemental, que les socialistes ont voté.

RHONE-ALPES

La gauche perd la présidence de deux commissions du conseil régional

De notre correspondant régional

Lyon. — Après avoir, le 16 janvier, renouvelé son bureau en y faisant accéder, par le jeu de la représentation proportionnelle, sept membres de l'opposition de gauche sur les vingt-quatre qu'il comporte désormais, le conseil régional Rhône-Alpes a partiellement repris dans une main ce qu'il avait cédé de l'autre avec les élections à la présidence de chacune des huit commissions qui avaient elles aussi à être renouvelées.

En 1974, la gauche, qui n'était pas représentée au bureau, avait obtenu en compensation la présidence de quatre de ces huit commissions : celle des affaires financières et budgétaires, donnée à M. Hubert Dubedout (P.S.), député de l'Isère ; celle de l'urbanisme et de l'habitat, qui était allée à M. Maurice Pic (P.S.), sénateur de la Drôme ; celle des équipements touristiques et sportifs, accordée à M. Maurice Verillon (P.S.), conseiller général de la Drôme ; et celle de l'éducation, de la recherche et des affaires culturelles, à laquelle avait accédé M. Roger Coste (P.C.), conseiller général de l'Isère. Les poids des réformateurs centristes et modérés avait été alors déterminant.

Entrés aujourd'hui dans la majorité présidentielle, les réformateurs ne se trouvaient plus dans le même état d'esprit. Il avait même été envisagé une élimination totale de l'opposition de gauche de la présidence des commissions. C'est ce qui était ressorti de tout cas d'une réunion commune qu'avait tenue, le 13 janvier à Bron, les deux groupes les plus importants du conseil régional, le Rassemblement républicain (dominé par l'U.D.R. et les républicains indé-

pendants, et le Groupe régional d'action pour le progrès, réunissant réformateurs, centristes et modérés).

Finalment le parti fut pris de consentir malgré tout deux présidences de commission à l'opposition, étant entendu qu'aucune des deux n'était en tout état de cause à un communiste. C'est ce qui s'est passé. M. Maurice Pic a été maintenu à la présidence de la commission urbanisme et habitat et M. Maurice Verillon celle de la commission des équipements touristiques et sportifs. Mais du même coup M. Pic, qui avait été nommé la veille comme l'un des vice-présidents du bureau, a fait savoir qu'il démissionnait de ce poste, lequel a été ainsi attribué à un autre socialiste, M. Jacques-Antoine Gau, député de l'Isère.

Mais pour la commission des affaires financières et budgétaires, dont M. Dubedout avait fait savoir qu'il n'entendait plus en briguer la présidence, c'est M. Maurice Herzog, U.D.R., ancien ministre, maire de Chazomay, qui s'est rempêché sans peine la succession. Quant à M. Roger Coste, il s'est vu préférer M. Pierre Gaussein, réformateur et député de la Loire depuis que M. Durafour, dont il était le suppléant, est devenu membre du gouvernement, pour présider la commission éducation, recherche et affaires culturelles.

Si du côté des socialistes, on a paru consentir sans trop d'amertume à cette opération, le groupe communiste a tenu, lui, à réagir par une déclaration faite lors séance et qui vise la majorité mais aussi les socialistes qui se voient en somme très clairement reproché d'avoir consenti sans autrement réagir aux « dosages et manœuvres » savantes dénoncées.

— J.-M. TH.

Un livre de Bertrand Renouvin sur « le Désordre établi »

Être « ailleurs »

« Être ailleurs », de Bertrand Renouvin, est un livre qui se lit avec plaisir et intérêt. Il est une réflexion sur la situation de la France, de la société, de la politique. Il est une critique de la droite et de la gauche, de la bourgeoisie et du prolétariat. Il est un appel à la révolution et à la lutte.

Le livre est divisé en trois parties. La première partie, intitulée « Le désordre établi », expose les contradictions de la société française. La deuxième partie, intitulée « Être ailleurs », propose une alternative à la société actuelle. La troisième partie, intitulée « Vers une société nouvelle », décrit les conditions de la révolution.

Bertrand Renouvin est un écrivain engagé et passionné. Son livre est une œuvre majeure de la pensée politique française.

« Le désordre établi », de Bertrand Renouvin, est un livre qui se lit avec plaisir et intérêt. Il est une réflexion sur la situation de la France, de la société, de la politique. Il est une critique de la droite et de la gauche, de la bourgeoisie et du prolétariat. Il est un appel à la révolution et à la lutte.

Le livre est divisé en trois parties. La première partie, intitulée « Le désordre établi », expose les contradictions de la société française. La deuxième partie, intitulée « Être ailleurs », propose une alternative à la société actuelle. La troisième partie, intitulée « Vers une société nouvelle », décrit les conditions de la révolution.

Bertrand Renouvin est un écrivain engagé et passionné. Son livre est une œuvre majeure de la pensée politique française.

« Le désordre établi », de Bertrand Renouvin, est un livre qui se lit avec plaisir et intérêt. Il est une réflexion sur la situation de la France, de la société, de la politique. Il est une critique de la droite et de la gauche, de la bourgeoisie et du prolétariat. Il est un appel à la révolution et à la lutte.

Le livre est divisé en trois parties. La première partie, intitulée « Le désordre établi », expose les contradictions de la société française. La deuxième partie, intitulée « Être ailleurs », propose une alternative à la société actuelle. La troisième partie, intitulée « Vers une société nouvelle », décrit les conditions de la révolution.

Bertrand Renouvin est un écrivain engagé et passionné. Son livre est une œuvre majeure de la pensée politique française.

« Le désordre établi », de Bertrand Renouvin, est un livre qui se lit avec plaisir et intérêt. Il est une réflexion sur la situation de la France, de la société, de la politique. Il est une critique de la droite et de la gauche, de la bourgeoisie et du prolétariat. Il est un appel à la révolution et à la lutte.

Le livre est divisé en trois parties. La première partie, intitulée « Le désordre établi », expose les contradictions de la société française. La deuxième partie, intitulée « Être ailleurs », propose une alternative à la société actuelle. La troisième partie, intitulée « Vers une société nouvelle », décrit les conditions de la révolution.

Bertrand Renouvin est un écrivain engagé et passionné. Son livre est une œuvre majeure de la pensée politique française.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au Journal officiel du 18 janvier 1975 :

UNE LOI

- Relative à l'interruption volontaire de la grossesse. (100 nos Informations page 8)

DES DECRETS

- Et arrêté du 13 janvier 1975 modifiant le décret n° 31-82 du 22 janvier 1961 fixant le régime de solde des militaires à solde spéciale ;
- Relatif au régime d'assurance invalidité-décès des travailleurs non salariés des professions industrielles et commerciales et arrêté du 8 janvier 1975 portant approbation du règlement de ce régime.

pour **Classer vite et bien** offrez-vous cet élément

C L E N

Opération promotionnelle trois Cien.

Commande 105 Blanc ou Sable ou ci-joint chèque de 99 F.T.C. Franco.

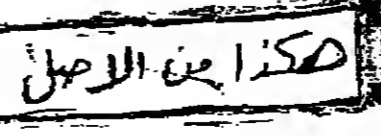
CLASSEMENT GRATUITEMENT catalogue COULEURS sur :

- bibliothèques, disques, livres,
- classement dispos, cassettes,
- rangement homéopathique,
- classement dossiers, archives,
- bureaux, retours, bureaux enfants,
- classement listings, cartes perforées.

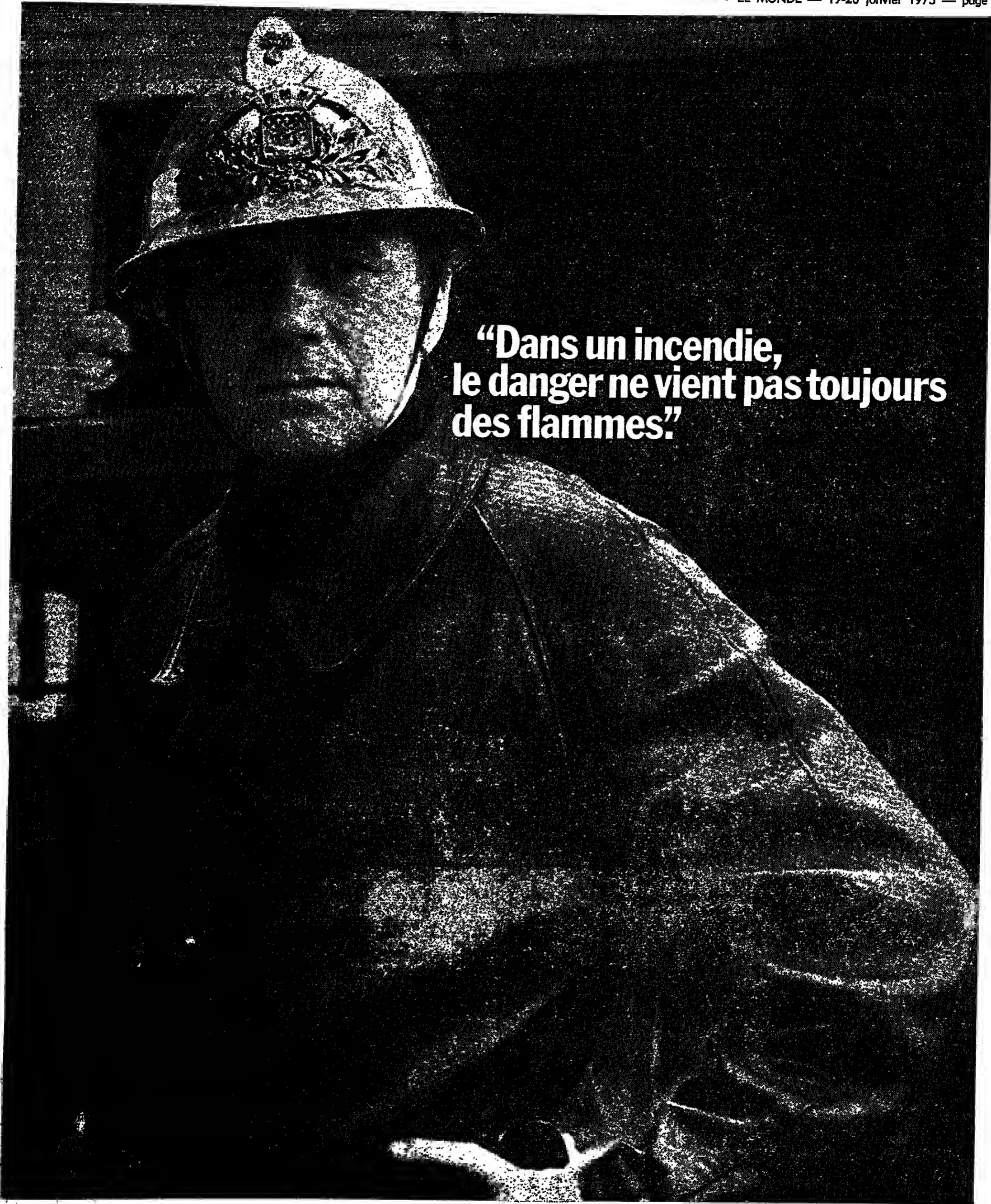
Commande et Doc. à : CLEN Z.I. St-Benoit-la-Forêt, 37500 CHINON - Tél. Paris 901.18.97.

Expo-information PARIS 6° 35 av. de FRIEDLAND m^e étoile.

élément D5 330x225mm BLANC ou SABLE à 5 TIROIRS.



سوزا بوالعزم



**“Dans un incendie,
le danger ne vient pas toujours
des flammes.”**

UN incendie, ce n'est pas seulement des flammes. En se consumant, certaines matières dégagent des substances toxiques qui asphyxient avant de brûler. Parfois même, elles se mettent à fondre en gouttelettes incandescentes. L'incendie, quand on s'en préoccupe, il est en général trop tard. Pourtant, il y a certaines mesures de sécurité à prendre qui sont faciles à appliquer.

Comment la laine résiste-t-elle au feu?

La kératine, le principal constituant de la laine, est un des plus mauvais combustibles qui soient. La laine dégage peu de gaz toxiques. Elle se consume et ne fond pas.

Pour mieux informer le public des qualités de résistance au feu de la laine, la Woolmark a créé le label anti-feu naturel.

Toutes les moquettes portant ce label satisfont au niveau M3 des tests officiels de sécurité au feu.

Les moquettes Woolmark anti-feu naturel sont conformes aux normes légales de sécurité imposées dans la construction des lieux publics et des immeubles de grande hauteur en pose collée (décret sur la sécurité IGH et lieux publics - 1973).

Mais dans la vie quotidienne aussi on apprécie la résistance de la laine au feu : une cigarette qui tombe sur une moquette, ça arrive souvent. Sur une moquette de laine, elle se consume sans brûler. Un simple coup de brosse et la trace de brûlure s'efface. Au prix où sont les moquettes (quelle qu'en soit la matière), ce n'est pas à négliger.

Il est normal que l'on hésite entre deux moquettes pour des raisons de prix ou d'esthétique. On ne devrait jamais hésiter quand il s'agit de sécurité.

**Woolmark anti-feu naturel. Parce que,
naturellement, la laine résiste mieux au feu.**



ÉDUCATION

LES RÉACTIONS AUX PROJETS DE RÉFORME DE M. HABY

La Fédération Corneec des parents d'élèves exprime son inquiétude

« Le préjudice de notre organisation n'est manifestement pas favorable. » Tout en se refusant à porter un jugement définitif sur des projets encore imprécis, la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (Fédération Corneec), qui réunissait à Paris, jeudi 16 janvier, une conférence de presse, exprime néanmoins son inquiétude sur les réformes en cours.

Elle s'élève contre une procédure de concertation « qui laisse à dériver ». Elle estime qu'elle ne pourra pas étudier sérieusement les projets de M. René Haby, ministre de l'éducation, puisque ceux-ci ne seront connus de façon définitive que le 15 février, quelques jours avant le début des premières consultations officielles. La Fédération Corneec voudrait que le ministère apporte des précisions sur un certain nombre de points qui lui paraissent essentiels : distinction des filières à partir de la quatrième, options prévues en seconde, première et terminale, organisation des études dans les lycées d'enseignement professionnel, formation des maîtres.

Des déclarations « prématurées »

Le ministère de l'éducation a répondu, dans un communiqué, aux déclarations de la Fédération Corneec qu'il estime « au mieux prématurées et assez légères quant au sérieux de la documentation ». La Fédération Corneec poursuit le ministre, n'a pas cru devoir répondre depuis trois mois aux offres d'informations et de dialogue qui lui ont été faites par le cabinet du ministre. Elle ne pouvait donc connaître des projets ministériels que des éléments très fragmentaires, et, à certains égards, dépassés.

Le ministre précise notamment que « l'idée d'une répartition des enfants d'âge préscolaire en deux sections (deux à quatre ans et quatre à six ans) est depuis longtemps abandonnée, de même que

imprécise dans son contenu, la réforme de M. Haby pêche aussi, selon les parents d'élèves, par son souci d'économie : économie réalisée par la suppression systématique des redoublements, l'absence de certains postes d'enseignement professionnel en deux ans au lieu de trois... »

Pour les mères, la Fédération Corneec préconise « l'unité de l'action éducative et le développement de l'enfant en dehors des heures de classe par un personnel spécifique et qualifié, payé par l'Etat ».

Le contenu de la réforme présentée par M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités, inquiète aussi les parents d'élèves. Ils protestent contre les projets de M. Soisson, qui instaure une sélection à l'entrée de l'université et risquent de conduire à un *numerus clausus* comparable à celui existant en médecine, par des « aides maternelles » également les projets de financement des universités qui pourraient les amener à se tourner davantage vers le secteur privé.

« prématurées »

cette des « séquences pédagogiques » alternant avec des « séquences de repos et loisirs » assurées par des « aides maternelles » en accord avec le premier ministre, à été décidé que l'effort prioritaire à ce niveau serait porté sur l'abaissement des effectifs, notamment dans les sections de « grands », un développement important des capacités d'accueil, notamment en milieu rural, et une meilleure articulation avec l'école primaire.

Le communiqué ajoute qu'une « légère diminution des horaires de certains enseignements » est prévue, notamment en français, pour « faire une place plus importante dans les collèges aux activités nouvelles et fabriquées ».

LA FEN DEMANDE DES DOCUMENTS ÉCRITS

La commission administrative de la Fédération de l'éducation nationale réunie le 15 janvier, a jugé « indispensables » que le ministre livre enfin à la réflexion des organisations concernées les textes qu'il a jusqu'à présent annoncés, plusieurs fois diffusés et jamais publiés, même sous forme de

Le Syndicat national des lycées critique le « SMIC culturel »

« Nous ne sommes pas favorables à une élite mais à des élites », a tenu à déclarer M. Gérard Simon, président du Syndicat national des lycées et collèges (SNALC), affilié à la C.G.C., au cours d'une conférence de presse. Dans les réformes annoncées par le ministre de l'éducation, M. Simon a dénoncé « l'optimisme de la démographie ».

Compte tenu de la malchance caractérisée dont n'ont cessé de faire preuve depuis de trop longues années certains lycéens du ministère, le SNALC a demandé au ministre dès le 15 décembre, que le projet de loi remis au Parlement soit accompagné des projets de décrets et d'arrêtés d'application.

Le SNALC critique notamment deux des principes fondamentaux de la réforme : la notion d'« épave des années » qui tend à faire oublier l'insécurité individuelle et finit par condamner les jeunes qu'ils peuvent prétendre à l'égalité dans la réussite ; et le « SMIC culturel », qui, selon le président, selon M. Simon, ne fait que reprendre une idée qui a inspiré Jules Ferry il y a soixante-dix ans, en reportant après deux années d'enseignement secondaire ce qui était donné autrefois à la fin de l'école élémentaire.

Cette mesure, a dit M. Simon, « contraindra les enfants des milieux populaires à avoir des espérances limitées et favorisera le développement de l'enseignement à but lucratif ». Ce minimum garanti, selon le SNALC, a pour effet de limiter le développement de l'enseignement secondaire, qui « a toujours été la meilleure chance de promotion sociale ». En sixième, en cinquième, le système prévu revient à un « tronçon commun » et le syndicat est sceptique sur la portée des « enseignements de soutien ». Le syndicat se méfie aussi du système optionnel prévu pour la classe terminale, qui, selon le SNALC, « ne fera que déplacer le système secondaire, existant-il, devant rester un enseignement de

culture générale ». En revanche, il approuve l'allongement des études primaires avec la possibilité de « sauter » des classes pour certains élèves.

Le SNALC est peu favorable à l'accroissement de l'autonomie des établissements secondaires, envisagé par le ministre. Il réclame que cette mesure s'accompagne d'une révision de la carte scolaire, « sans quoi », a ajouté M. Simon, « ce serait un défi à la liberté individuelle ».

M. Simon a également indiqué que son syndicat reçoit en ce moment le syndicat national des enseignants secondaires affilié à la Fédération de l'éducation nationale, des assurances « positives » du ministère de l'éducation sur la titularisation des maîtres auxiliaires.

JEUNESSE

LE PERSONNEL DU CENTRE D'ÉDUCATION POPULAIRE DE PARIS Cesse d'occuper les locaux de cet établissement.

Les membres du personnel et les sauteurs du Centre régional d'éducation populaire (CREP) de Paris qui occupent les locaux de cet établissement depuis le mardi 6 janvier ont mis un terme à leur action le jeudi 13 janvier. Après s'être opposés à plusieurs reprises au démantèlement effectif de l'établissement, transféré de l'Institut national des sports, Paris-12^e, à Châteaux-Malabry (Haut-de-Seine), dans les locaux de l'École normale supérieure d'éducation physique et sportive, l'Inter-Club CREP a décidé, après un vote de la plénitude, d'accepter la mesure prise par M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports.

De même, le personnel et les bénévoles de l'ENSEPS ont-ils décidé, après vote, de ne pas concourir le transfert de l'ENSEPS, appelé à s'installer à l'Institut national des sports.

Après repro de M. Pierre Mazeaud différentes garanties concernaient le maintien des locaux de l'ENSEPS à Paris et du CREP, insistant de manière détonnante et ostensible sur le fait que les locaux de l'ENSEPS concernaient également la situation des personnels et l'aménagement des locaux de l'Institut national des sports, les représentants de ces deux établissements ont refusé de signer un accord de principe qui avait été proposé par le secrétaire d'Etat.

GRÈVE AVEC OCCUPATION A L'AGRO

Depuis le 16 janvier, les élèves de l'Institut national agronomique (INRA) ont cessé les cours et occupent les locaux de l'école, rue Claude-Bernard, à Paris. Ils protestent contre l'augmentation des frais de scolarité qui sont passés, en début d'année, de 350 F à 700 F par an. Le ministère de l'Agriculture, dont dépend l'établissement, a proposé, jeudi 16, de ramener ces frais à moins de 400 F. Cependant, cette proposition insuffisante, les élèves de l'Agro ont décidé de poursuivre leur mouvement. La direction de l'école fait remarquer que le montant des frais de scolarité n'a pas été modifié à l'INRA depuis vingt ans.

● **Mouvements de grève dans les universités du 20 au 25 janvier.** — L'Association nationale des assistants en sciences économiques, juridiques et politiques (ANASEJEP) a décidé de lancer une grève des travaux dirigés dans des disciplines du 20 au 25 janvier. Elle réclame que le secrétariat d'Etat aux universités publie un décret permettant de renouveler dans leur poste à la rentrée 1975 les assistants en exercices cette année, en attendant la réforme des carrières des enseignants des universités, au cours du débat au Sénat sur le budget de 1975. M. Jean-Pierre Soisson avait annoncé « des mesures transitoires » tendant à donner aux assistants le statut d'indispensable à la poursuite de leurs recherches et à l'accomplissement de leur mission pédagogique.

DÉFENSE

DES MISSILES PERFECTIONNÉS DE DÉFENSE ANTI-AÉRIENNE À DJIBOUTI

L'armée de l'air française prévoit d'installer des missiles très perfectionnés des défenses anti-aériennes à Djibouti. Baptisés Crobite et conçus par les sociétés Matra et Thomson-C.S.F., ces missiles sont destinés à protéger l'aérodrome et le port de Djibouti contre des avions assaillants à basse et à moyenne altitude.

Destiné en principe à la protection anti-aérienne rapprochée des bases de la force nucléaire stratégique, le système d'armes Crobite peut également être utilisé pour la défense de points du territoire jugés « sensibles » par le gouvernement et il y a tout lieu de penser que c'est le cas de Djibouti, dont le dispositif militaire a été sensiblement renforcé (le Monde du 19 juillet 1974) dans la perspective de la réouverture du canal de Suez à la circulation maritime.

Sur le territoire français des Afars et des Issas stationnent d'importantes forces terrestres renforcées récemment par de l'artillerie de 155 millimètres et des chars de combat équipés de missiles anti-blindés — ainsi que des unités aériennes dotées d'avions à réaction F-100 et d'hélicoptères.

A Toulouse

DES ÉLÈVES-PROFESSEURS PROTESTENT CONTRE LA SÉLECTION PAR LES TESTS

(De notre correspondant.)

Toulouse. — Les élèves-professeurs du Centre pédagogique régional et de l'école normale nationale d'apprentissage de Toulouse ont décidé de s'opposer dorénavant aux tests auxquels sont soumis le service de médecine universitaire. Les candidats ont à répondre à cinq cent cinquante questions relatives à leur comportement social ou personnel dans les domaines les plus divers (politique, lot, ordre, morale, religion, féminité, masculinité, phobie, famille, vie conjugale, etc.). Les réponses à ce questionnaire doivent être prises en compte pour la titularisation des élèves-professeurs comme enseignants.

Les étudiants protestent contre cette épreuve, qui, selon eux, n'a pas d'équivalent dans les autres académies et constitue un barrage supplémentaire des plus contestables.

Les élèves-professeurs bénéficient de l'appui de la Fédération des étudiants et de la Fédération nationale générale de l'éducation nationale (F.N.G.E.N.). Il s'agit, selon ces syndicats, « d'une atteinte à la personnalité de nature à nuire éventuellement à la carrière ». Ces tests, ajoutent-ils, « peuvent être utilisés par la création d'un fichier ».

Il s'agit du test de personnalité « d'Alouca ».

● **À la suite de la suspension de M. Jean-Luc Hennig, professeur agrégé de lettres modernes, qui avait pris ses fonctions au début du trimestre au lycée Frédéric-Chopin de Nancy le 16 janvier 1975, un meeting a rassemblé, mercredi 15, à l'université de Nancy-II, quatre cents personnes.** Dans un communiqué commun, la Fédération de Meurthe-et-Moselle du parti socialiste et les sections de Nancy du parti socialiste unifié et de la Ligue communiste révolutionnaire, s'élèvent d'autre part contre cette mesure, qu'elles jugent « arbitraire et illégale », et appellent l'ensemble des enseignants syndiqués et politiques à organiser un comité de soutien à M. Hennig.

De son côté, le bureau de la Fédération Corneec du lycée Chopin « s'élève vivement contre la sanction ». — *Corresp.*

MÉDECINE

La loi sur l'interruption volontaire de la grossesse est publiée au « Journal officiel »

Le « Journal officiel » du 18 janvier vient de publier la loi sur l'interruption volontaire de la grossesse. Le texte, qui entre en application immédiatement, suspend jusqu'à la fin de l'année le chapitre I^{er} de l'article 317 du code pénal, qui prévoit des poursuites judiciaires en cas d'avortement ou de complicité. Il autorise désormais l'avortement pratiqué à une date déterminée de grossesse lorsque la femme enceinte présente une « situation de détresse ». L'interruption volontaire de la grossesse ne peut être pratiquée que par un médecin dans un établissement hospitalier public ou privé agréé. La femme doit être avisée des risques médicaux qu'elle encourt et recevoir un « dossier-guide » sur les droits, aides et avantages consentis aux familles ainsi que sur les possibilités d'adoption. Elle doit consulter un centre d'information et de conseil familial. Si l'avortement est décidé, elle doit confirmer au médecin par écrit son intention. Si elle est mineure ou célibataire, le consentement de l'un des personnes représentant l'activité parentale est requis.

La loi précise en outre qu'un médecin n'est jamais tenu de donner suite à une demande d'avortement ni de la pratiquer, mais qu'il doit faire part de son refus lors de la première visite. Enfin, des rapports et statistiques seront publiés sur les aspects socio-démographiques de l'avortement.

L'application de la loi sur l'interruption de grossesse est immédiate. Son article premier prévoit en effet la suspension de toute poursuite pénale pour ceux qui auront procédé à des avortements dans les conditions qu'a précisée le législateur, à savoir

● **L'association Laiesca-les** (Paris) déclare : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas équilibrée, le point de Constitution. Ainsi en dispose la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. La France a-t-elle encore une Constitution ? En cette année qui devrait être celle de la fraternité, l'association appelle tous les hommes de bonne volonté à se rassembler pour faire barrage à la loi qui met en place une telle loi au mépris des lois supérieures de l'humanité se rend légitime et prépare lui-même sa chute ».

● **La Confédération des associations familiales catholiques** (Paris) déclare : « L'association appelle tous les hommes de bonne volonté à se rassembler pour faire barrage à la loi qui met en place une telle loi au mépris des lois supérieures de l'humanité se rend légitime et prépare lui-même sa chute ».

● **Après le refus de payer leur cotisation du conseil de l'Ordre de deux médecins lyonnais** (le Monde du 10 janvier), la Fédération de la faculté de médecine de Lyon, souligne l'importance de cette théologie noire, aussi étonnante soit-elle, pour démasquer les préjugés de l'ère de planification impérialiste doctrinale. Tout en émettant des réserves sur l'exclusivisme parfois excessif de cette théologie, il conclut : « Aujourd'hui, nous devons accepter une prise de distance, un moment de séparation, une phase de négociation de la part des Noirs américains. Tant pis si l'équilibre contemporain s'accommoderait mal de cette nouvelle rupture. La vérité de l'Évangile est à ce prix ».

ALAIN WOODROW.

● **Lumière et Vie**, novembre-décembre 1974, n° 120, 12 F. 2, place Galléon, 69002 Lyon.

Évêque de Montauban

Mgr TORT EST MORT

On apprend la mort de Mgr Roger Tort, évêque de Montauban (Tarn-et-Garonne), survenue à l'âge de cinquante-six ans des suites d'une crise cardiaque à Paris, dans la nuit du 17 au 18 janvier.

(Né en 1918, ancien prisonnier de guerre, Mgr Tort, ordonné prêtre en 1947, était licencié en théologie. Professeur de séminaire puis aumônier de lycée, il fut directeur des œuvres diocésaines avant d'être nommé curé-archiprêtre de l'église de la Madeleine, puis évêque de Montauban, où il succéda à Mgr Louis de Courrières, qui avait atteint la limite d'âge.)

Recevant vendredi 17 janvier les vœux de la presse, Mme Simone Veil, ministre de la santé, a annoncé la publication très prochaine des arrêtés fixant les prix de remboursement des produits contraceptifs.

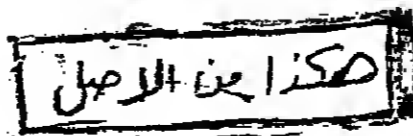
Mme Veil a ensuite indiqué les directions dans lesquelles elle compte faire porter ses efforts dans les mois qui viennent, entre autres sur l'humanisation des hôpitaux et surtout « question essentielle », les problèmes des personnels des hôpitaux, administratifs, hospitaliers ou médicaux. Les chefs de clinique, qui sont inquiets sur leurs carrières, devraient recevoir des assurances « d'ici quelques jours ». Une formation complémentaire des médecins généralistes sera envisagée, tandis que d'ores et déjà sont prêts les textes réglementant les sociétés professionnelles (médecine de groupe) ; elles seront multilatérales mais le nombre des médecins y sera limité.

Le ministre de la santé a rappelé les textes de loi qui seront discutés lors de la prochaine session parlementaire, notamment sur les handicaps, la pharmacie vétérinaire, les produits cosmétiques et les laboratoires d'analyses. Mme Veil a enfin annoncé qu'elle envisageait très prochainement, sur le modèle des compagnies de la sécurité routière, une campagne « antiabus ».

● **Le prix Deux d'interologie** (1.500 francs) a été attribué au docteur Georges Roussel, de Montpellier, pour ses travaux sur le rôle des acariens parasites microscopiques, dans l'allergie respiratoire à la poussière de maison.



LES TEMPS



صحة من الاموال

Le Monde aujourd'hui

Croquis

LES TEMPS DIFFICILES

J'ai lu plusieurs articles sur la crise économique et, naturellement, j'ai fini par prendre peur. Et mes parents avaient été pauvres, s'ils n'avaient été la dure, j'aurais attendu probablement la suite des événements avec plus de sérénité.

Hélas ! mes parents sont riches. Ils ont toujours satisfait le moindre de mes désirs. Ils ne m'ont guère préparé à affronter les temps durs que la presse quotidienne nous annonce pour bientôt.

Je me suis réveillé ce matin, vers 10 heures, de fort méchant humeur. Père était déjà parti. Il devait présider le conseil d'administration de je ne sais plus quelle société. J'ai à peine salué ma mère qui prenait son petit déjeuner en feuilletant une revue de mode, et je me suis plongé dans la lecture des journaux.

« Tu ne manges rien ? », a-t-elle

dit au bout d'un certain temps. Il y avait sur la table des croissants, des toasts grillés, des œufs au bacon, un gâteau au chocolat.

« Tu ferais bien de lire autre chose que les journaux de mode », a-t-elle répliqué sèchement.

Puis, comme j'avais tout de même un peu faim, j'ai demandé à Albert, notre serveur, de m'apporter un vieux morceau de pain.

« Plus il sera dur, mieux il fera mon affaire », a-t-il précisé. Le pain qu'il m'a apporté était en effet très dur. Je l'ai mis à tremper dans un verre d'eau.

« Tu ne vas pas manger ça, voyons ! », a dit ma mère.

« Je te signale que bientôt tu seras ravie d'avoir un vieux croûton de pain à manger », est grand temps qu'on apprenne à vivre à la dure ! Pour ma part, c'est décidé : à partir de ce soir je dors à la carte ! En assez de vos pièces surchauffées.

« Dois-je déménager votre lit à la cape ? », a dit Albert.

J'ai cru percevoir une intonation ironique dans sa voix.

« Non, je n'ai pas besoin de lit. Je dormirai par terre. Et si il y a des rats, ne les chassez surtout pas ! »

« Mais qu'est-ce qui te met dans cet état ? », a dit ma mère.

« Si tu savais l'actualité tu le saurais. Tout te saute, tout. D'après ce que dit ton père, ce n'est pas encore tout à fait certain. Et de toute façon il a pris ses précautions. Si ça arrivait, comme tu dis nous irions tout simplement nous installer en Suisse. »

« Là-dessus elle a demandé à Albert de débarrasser la table et elle a quitté la pièce visiblement exaspée par mes propos.

« Je débarrasse aussi votre croûton de pain ? », a dit Albert. J'ai réfléchi quelques instants.

« Oui. Mais vous pouvez laisser le gâteau au chocolat. »

APPRENDRE LE PÉTROLE

Récemment les temps ont un peu changé. On apprend le français par amour ou par curiosité intellectuelle. Aujourd'hui, la langue d'un pays n'est d'abord ce qu'il produit et non ce qu'il crée.

Ainsi une petite annonce invite en ce moment les Occidentaux à apprendre l'arabe, la langue de l'Arabie Saoudite et du Golfe. La langue des pays arabes producteurs de pétrole.

A ce niveau-là, en France, on parle phosphate, une langue riche en dialectes. A Cuba, la fin de blocus économique verra naître un nouveau parler : le tabac-serrano. Au Chili, on a longtemps parlé le cuivre, une langue dramatique.

Et en Europe, qu'est-ce qu'on parle ? Ah ! On apprend la langue des autres.

T. B. J.

Carte postale

Vive les arbres !

COLOMBES, l'avenue de Saint-Léger même d'Asnières au point d'Argenteuil.

C'est une avenue comme tant d'autres avenues de banlieue, bordée de vieilles maisons sereines campagnardes alternant avec des murs crues d'usines, des garages délabrés, soignées et à demi vides depuis que l'automobile française est affolée par l'essence, des cages à poules et des ruches de ciment.

Ici, la face cachée d'une grande surface avec ses cages brisées, ses emballages perdus, ses reliefs malsains, soignées du gargarisme. Là, une échoppe artisanale soignée sous le hamois, balconnée. Puis un chancier, la construction de ce que les promoteurs appellent un « ensemble résidentiel » pour justifier des prix de luxe aux crises H.L.M. qu'ils construisent. Cet univers bêtise s'appelle, ironiquement sans doute, Flore !

Et parcourez les lambeaux d'affiches :

« Le parti communiste à cœur ouvert » ou « Allez Chéoué ! ». Des graffitis, des insultes posées par le temps, grises. Graines comme la vie qui coule ici, avenue de Saint-Léger, à Colombes (92).

Et soudain, au long d'un mur entre plusieurs grilles, en immenses lettres de peinture, ces mots : « Vive les arbres ! »

Cel des coeurs ? Blasphème à rebours ? Signe des temps ?

Ce sont sans doute des gauchistes. Ce pourrait être des droites. Derrière les mots il y a de l'espoir, et ce sont en tous cas, au sens propre du terme, des réactions.

Réaction contre cet univers bouché, d'acier, de béton, de poteries, de câbles. « Vive les arbres ! »

La forêt des mots, des stigmates, des théories, des programmes, des cabrioles, cache trop cette vérité première renouée sur un mur anonyme de Colombes : « Vive les arbres ! »

ROBERT J.-COURTINE.

Voyages

Aventures et mésaventures d'un touriste français en U.R.S.S.

1955 : le paquebot *Batory* s'en-gage sur la Neva. A son bord, huit cents touristes français. A terre, c'est le délire. La Russie, après Staline, s'ouvre à l'étranger. Un peuple se prend à espérer. Pendant dix jours je vis une aventure inouïe (1), je me marie chez le patriarche, je déjeune chez Mikoyan.

Vingt ans ont passé, et me voici dans l'indifférence générale avec d'autres touristes français à Leningrad. Dans la Venise du Nord, aucune cloche ne tinte plus dans la nuit bleue ponctuée de flocons de neige. Où sont les changements dans cette ville-musée, l'une des plus belles du monde ? On y a refait chaque pont — il y en a six cent vingt et un — dans son style propre, celui du dix-huitième siècle ; on a reconstitué les cabarets à l'ancien Samovar, Pitovski (les Coqs), La Frégate, Les Vieux Chasseurs. Une telle fidélité, qu'on se signale pas un visiteur ordinaire, ravirait des hommes aussi dissemblables que Joseph de Maistre ou Raspoutine. Je bois le café dans l'hôtel alors étonnante, l'Astoria, où ce dernier amenait ses grandes-duchesses. La cafetière d'époque est gravée en français : « Saint-Pétersbourg, capitale de l'Empire 1903. La jeune fille qui me sert me demande un français si ce couais Ivan Rebrov.

Derrière ce rituel magique et quasi-immuable, que dire des changements dans la vie des habitants ? En deux décennies, ils ont vivement progressé pour la nourriture, le vêtement et l'habitat.

Histoires juives

Mais je remarque aussitôt que la morosité accompagne, ici comme ailleurs, l'amélioration du niveau de vie. « Les Russes dévient plus méchants entre eux et autochtones », remarque Cyril.

« Sont-ils davantage radistes ? » Mon vieil ami hausse les épaules. Il n'en sait rien. Mais moi j'ai remarqué que, à la douane, l'employée préposée à la santé m'a demandé avec inquiétude si je venais d'Afrique. Avec l'apparition de l'américanisation, du hot-dog et d'un « Leningrad by night », ce racisme, ce chauvinisme des nouvelles classes moyennes, n'est guère étonnant.

Des exemples ? Au Théâtre Kirov, devant le vestiaire, un officier supérieur gourmand de jeunes Suédoises. A voix haute, il affirme qu'il est inadmissible qu'il attende son tour derrière ces étrangers. Au restaurant Sedko, les parents d'une noce soviétique « bourgeoise » — les mariés ont dépensé des milliers de roubles pour recevoir plusieurs centaines d'invités dans le style boyard — expulsaient à coups de poing deux couples italiens qui ont pris leur salon particulier pour un dancing public. Un très vieux maître d'hôtel observe : « Ils ont la morgue de l'ancienne classe, moins l'éducation. » Un employé de l'Intourist me fait remarquer avec une mimique significative, à propos de l'arrivée prévue de Japonais à l'hôtel Sovetskaya : « En-core ces petits japonais bridés et grêles ! »

L'expression de ce racisme, même s'il s'agit de ces isolés, est-il confirmée par une recrudescence de l'antisémitisme ? Au risque d'aller contre les idées reçues, je note que celui-ci est apparemment moins vif que le racisme anti-noir ou anti-juive. Des juifs russes qui occupent les meilleures places dans la presse soviétique comme à la radio ou à la télévision me disent : « Ici, au pré des cas, nous appartenons au folklore russe. Sans Israël, nous serions comme vos Marseillais ou les Arméniens. Pour nous, pas de problèmes jusqu'au moment où nous demandons un visa pour Tel-Aviv. » Faut-il les croire ?

J'ai rencontré beaucoup de juifs haut placés en U.R.S.S. lors de ce voyage comme des précédents. J'ai noté que presque tous nos guides en 1975 étaient juifs. Pourquoi ?

« Nous sommes les meilleurs les plus aptes à parler les langues étrangères », m'a expliqué Raïssa, dans le Tsupolev de Moscou. A ma question : « Pourquoi les grands savants et artistes soviétiques sont-ils très souvent juifs ? » Raïssa m'a répondu avec un humour grinçant : « A cause du nombreux chauvinisme. Parce qu'ils ont obtenu à l'Institut les notes maxima, 18, 19 ou 20 sur 20. Ceux qui veulent émigrer en Israël sont ceux qui ont 17 ou moins. » Raïssa — mais n'est-elle pas optimiste ? — se dit impatiente de voir achever le grand exode « afin d'avoir la paix, pour que le monde juif soit enfin réparti entre ceux qui veulent demeurer auprès de Mama Rastisa, la mère russe des juifs, et ceux qui veulent rejoindre le ghetto israélien où vont finir les juifs, disons les moins intelligents, les Polak Koutournia ».

A Moscou, un juif russe me racontera la dernière histoire juive datant de janvier 1975 : Brejnev, malade, confia à Kirilenko son désir de faire la paix avec Israël. Celui qui l'on considérait comme son héritier lui promettait d'inviter tous les Israéliens et de les loger à l'hôtel Rossia. Pour goûter le fait savoir de cette histoire, il fut d'avis de l'hôtel Rossia, qui a éclairci la perspective de l'une des plus belles places du monde, la place Rouge, est un monstre colossal et hideux dont il est impossible de compter les chambres aussi nombreuses que les places assises d'un stade.

Le mot de passe

Précisément pour mon malheur, je loge dans cette Babel moscovite où se croisent toutes les multitudes de la terre. Comment ne pas comprendre que Moscou est devenu en vingt ans un carrefour du globe ? Pourtant le mot de passe utilisé ici est « Niet ». « Niet » pour avoir une fenêtre sur les « bilboquets » colorés de Saint-Basile. « Vous n'êtes pas ici pour regarder par la fenêtre comment une réceptionniste a ce ton de maître d'école s'adresse tout de même à touristes venus avec des mortiers et Niet » pour avec couverture supplémentaire chauffage de marche moins de payer 40 kopecks ; comme je m'y résigne.

JEAN MAP

(Lire la suite p. 10)

Au fil de la semaine

La télévision occupe désormais une telle place dans la vie du plus grand nombre, dans les programmes, dans les horaires et dans le style, l'opportunité de nouveaux visages ou la disparition de quelques-uns de ces monstres sacrés qui hantaient nos soirées depuis bientôt un quart de siècle, provoquent des discussions passionnées et suffisent à entraîner une petite révolution dans les habitudes. Ainsi assurément-on que la diffusion d'un grand film sur chacune des trois chaînes simultanément a entraîné, au soir du vendredi 10 janvier, une baisse de fréquentation de l'ordre de 40 % dans les cinémas de la région parisienne. Et qu'en retardant d'un quart d'heure le journal télévisé de la première chaîne, on a du même coup déplacé d'autant l'heure de pointe des restaurants dans les grandes villes.

Au-delà de ces conséquences matérielles, la nouvelle organisation de la télévision conduit à s'interroger sur le fond. On essaie de voir derrière l'écran pour discerner ce qui a changé et même de deviner où l'on va. Bref ! on regarde la télévision d'un autre œil qu'à l'accoutumée.

C'est un autre regard précisément qu'a posé, trois années durant, sur nos écrans une jeune journaliste de la télévision canadienne, Denise Bombardier. Elle avait déjà quatre ans d'expérience professionnelle dans son pays lorsqu'elle est venue à Paris en 1971 pour préparer et soutenir avec plein succès une thèse de doctorat sur « le traitement de la politique étrangère dans les journaux télévisés de l'O.R.T.F. », tout en travaillant au bureau parisien de Radio-Canada. Elle publie la somme des constatations et des réflexions que lui a inspirées l'observation critique, très attentive et informée, de la télévision française vue de l'extérieur et de l'intérieur. Son ouvrage, qui fait déjà grand bruit (1), devrait être le livre de chevet des nouveaux « patrons » de l'audio-visuel. Comment n'a-t-elle vu notre télévision et comment la juge-t-elle ?

UN AUTRE REGARD

PAR PIERRE VIANSSON-PONTÉ

La pétulante Canadienne s'en prend vigoureusement à son compatriote McLuhan, le célèbre sociologue qui soutient que « le médium, c'est le message ». Pour elle, la télévision est au contraire tributaire avant tout de la culture dans laquelle elle baigne. Elle est un miroir, déformant parfois, mais un miroir tout de même. Celle qui est offerte aux Français leur renvoie ainsi leur propre image.

Ils sont fort satisfaits d'eux-mêmes, mais en même temps pratiquent l'auto-dénigrement comme un sport national. Aussi pensent-ils à la fois que leur télévision est la meilleure du monde, qu'elle a tout inventé et que les autres n'ont fait que l'imiter, mais qu'elle n'en est pas moins lourdement tributaire du pouvoir politique et également dépendante, la publicité aidant, du pouvoir de l'argent, alors qu'elle manque dramatiquement de crédits pour être meilleure encore, en particulier pour informer davantage. Dans tout cela, il y a évidemment un peu de chauvinisme, beaucoup d'illusions et quelques erreurs.

La télévision française est, par son budget, l'une des plus riches du monde, contrairement à une idée fort répandue. Elle est techniquement luxueuse et coûteuse avec ses 819 lignes en noir et blanc, son système SECAM pour la couleur, procédés meilleurs que tous les autres, mais plus chers aussi. Les effectifs de l'ex-O.R.T.F., avec 17 800 personnes, n'étaient nullement pléthoriques comparés à ceux des radiotélévisions étrangères : la B.B.C., par exemple, compte un bon tiers d'employés de plus. D'une qualité formelle excellente, la télévision française détient un double record : elle occupe la plus grande place sur ses antennes aux émissions d'information (30 %, contre 25 % en Allemagne fédérale, 18 % à la B.B.C. et à la R.A.I., 13 % sur les trois grands réseaux américains, etc.) ; elle est, à l'inverse, celle qui présente le moins d'émissions de sources étrangères (9 %, contre 30 % en Allemagne, 24 % en Suisse, 13 % en Italie, 12 % à la B.B.C.). Bien française, elle n'a rien inventé ou presque, mais copie allégrement avec cinq ou dix ans de retard ce qui se fait de nouveau ou d'original à travers le monde, l'imitation étant trop souvent pâle et moladroite.

La publicité, sur nos ondes, est moins obsédante et envahissante qu'ailleurs, ce qui montre bien que le pouvoir de l'argent pèse moins ici que dans la plupart des pays occidentaux et en Amérique, particulièrement, où la commercialisation va le plus souvent de pair avec une propagande insidieuse.

Regardez, conseille notre consœur, les films d'une série oméricalaise et l'histoire est possible : les méchants ont toujours un accent vaguement slave, le cadre suggère toujours un pays de l'Est, au régime policier et brutal, les bons sont de gentils Américains, et parmi eux un Noir, qui fant triompher la liberté et le droit. D'autre part, en observant attentivement, on s'hétera facilement les trois ou quatre scènes suivies de rebondissement de l'action qui permettent l'insertion des spots publicitaires dans chaque séquence. Cela du moins nous est ici épargné.

Est-ce à dire que la télévision française ne mérite presque que des éloges ? Loïn de là. Elle sautire, aux yeux de l'enquêtrice, de deux défauts majeurs qui ne sont pas loin de ruiner toutes ses qualités.

Tout d'abord, reflet de la France d'aujourd'hui, elle en reproduit fidèlement les habitudes et les phobies. Dans un pays laborieux, où la vie est fatigante, la télévision ne commence à émettre qu'au moment où cesse l'activité, et elle émet beaucoup moins, malgré ses trois chaînes, que toutes ses rivales étrangères. Dès lors, elle est considérée comme une distraction. La situation de rareté lui donne un caractère magique, fascinant, qui a disparu presque partout et cantère à tout ce qu'elle diffuse un impact exceptionnel, ce qui engage évidemment le pouvoir politique à la contrôler strictement. La priorité donnée aux formules destructives relatives à l'information, et aux porte-parole, seuls admis à s'exprimer, et traités avec une grande déférence, alors que le simple citoyen est exclu des ondes, sauf quelques interviews piégées dans la rue ou au travail. Ce qui veut dire aussi que la télévision n'aborde jamais les sujets difficiles — guerre d'Algérie, affaire Ben Barka, mai 1968, avortement ou pollution, et maints autres — tant que le débat n'est pas officiellement ouvert ; et encore le fait-elle sous la forme de controverses institutionnalisées. Quel contraste avec l'Amérique où, à travers sa télévision, « tout un peuple peut se voir vivre, penser, critiquer, souffrir ».

A cette première série de défauts graves, qu'elle analyse sur la base d'une suite d'exemples concrets, la journaliste canadienne ajoute une seconde série de constats qui remanent aux causes du mal. Le monopole, que ses adversaires accusent d'engendrer toutes les insuffisances, n'est nullement responsable en soi des défauts ni surtout du poids écrasant du contrôle gouvernemental. Le monopole n'empêche pas la Suède d'avoir une télévision de qualité, dynamique et libre. Le fond du problème, c'est que les Français n'imaginent pas qu'un serviteur de l'Etat, nommé par le gouvernement, puisse résister aux pressions de ce gouvernement, faire œuvre d'indépendance et contredire le cas échéant jusqu'au chef de l'Etat sans courir le risque de perdre son poste — et la perte, d'ailleurs.

Il faudra bien que les Français sachent, conclut notre consœur, que dans le domaine de l'audio-visuel, l'audace, le dynamisme et la qualité existent, mais qu'ils existent ailleurs. « Jugement sévère, peut-être, mais ouvertement salutaire venant d'une journaliste compétente et amicale qui s'est fait, à travers sa télévision, une certaine idée de ce pays qu'elle nomme sa « mère patrie ».

(1) Denise Bombardier, « La Voix de la France ». Laffont. Collection « Libertés 2000 », 300 pages, 34 F.

صلى الله عليه وسلم

BEST SELLER

La littérature de performance sur TF 1

QUAND vous dites « j'aime ce livre », de quoi parlez-vous ? D'un volume ou d'un ouvrage ? D'un exemplaire ou d'une œuvre ? D'une reliure ou d'une pensée ? De phrases mises bout à bout ou d'un poids déterminé d'encre et de papier ?

Quand Bernard Pivot ou Pierre Sipriot, après Desgrupes et Dumayet, brandissent une couverture sur le petit écran, vous l'agitez sous le nez et ajoutez : « Lisez ce livre », pour qui parlez-vous ? Pour le créateur ou pour le fabricant ? Pour l'écrivain ou pour l'éditeur ? Alors même qu'ils ne songent, en toute bonne foi, qu'à manifester leur enthousiasme littéraire, sont-ils sûrs de ne pas faire le jeu d'une entreprise de commerce, d'une industrie ? Pour un manuscrit édité, combien sont restés dans l'ombre ? Combien qui méritent précisément un effort de compréhension et de publicité ?

En initiant leur émission bimensuelle « Best-seller », Jean Férriot et Christiane Collange, sur TF 1, ont tout de suite annoncé la couleur : des livres. Pas de littérature. Donner des chiffres. Comparer des taux d'intérêt. Aborder les problèmes de distribution et de diffusion. Ecrire, dans un contexte politique et social, les raisons sont obscures du plus fulgurant succès. Et analyser ce succès de l'écrivain, comme un fait économique, comme un phénomène de civilisation.

L'idée est-elle si mauvaise ? Non, si l'on mesure le sujet en fonction du marché. Si l'on considère que les profits, dans l'édition, sont presque toujours inversement proportionnels à la qualité littéraire. Et si l'on garde en mémoire quelques chiffres révélateurs : parmi les auteurs les plus lus, Mao et Lénine voisinent avec Simenon et Agatha

Christie. Un livre de cuisine se vend autant que le petit Larousse. Aucun record européen n'égale celui de la Bible d'Oxford, rendue depuis sa parution, en 1961, à plus de quatre millions d'exemplaires. Mais il n'y a pas cinq cents personnes en France qui n'achètent régulièrement des plaquettes de poésie.

On saura, dans les mois à venir, si ces faits méritent d'être creusés. On verra surtout s'ils peuvent être dans les limites d'une émission décontractée, « récréative », sans passer par une remise en cause sérieuse des méthodes et des buts de la « promotion du livre » en France. La critique du « best-seller » pourrait être celle de l'édition en général, dans un système d'économie libérale. Mais n'y comptons pas trop, dans l'état actuel de notre télévision.

ANNE REY.

RADIO-TELEVISION

VU

Les jeux de l'écran

Q'EST-CE qui fait l'attrait d'un jeu télévisé ? Un jeu de hasard ou de chance et de savoir, un jeu de chance ou de savoir et de la guerre ? Entre eux, le débat est difficile à faire. Le tronc est mal tracé. Volontairement. Le plaisir que l'on y prend est fonction des avantages et des risques que l'on y trouve, de la peur, de l'espoir de perdre ou de gagner. Quel est le thème : tout. Question de vie ou de mort. A la vérité : rien. Une vague notoriété, un semblant de fortune. Peu importe la mise, au fond. Seule compte la valeur qu'on lui accorde. Dans ce domaine, le vainqueur, le vaincu, le plus sûr, c'est celui qui a gagné. D'où le succès certain des « Pièces à conviction » réunies le samedi par Pierre Bellemare. Des documents, des objets ayant appartenu à un personnage historique célèbre, que le candidat, doté pour cela d'une somme rondelette, 5 000 F, devra identifier avec le concours négocié, monnayé, de ses téléspectateurs ainsi convoqués à se tailler une partie de « Tous pour un » du même Bellemare. Elle a du bon. Et d'abord en ceci qu'elle vous inclut plus sûrement qu'une autre à sortir de votre isolement, à participer, à communiquer. Ne serait-ce que par téléphone.

Même effort, mais solitaire et désintéressé, celui qu'exigent le départ des jeux qui ont appelé la connaissance. Connaissance du septième art (« Monsieur cinéma »), de la géographie (« Antitude 10 000 »), de l'orthographe et de l'arithmétique (« Des chiffres et des lettres »), connaissances encyclopédiques ou scolaires (« Le Blanc et le Noir »). Connaissance et mémoire. On ne s'en plaindrait pas — bonne occasion, au contraire, de chercher à rafraîchir ou à élargir ses souvenirs de classe — au si le rétrocession venait plus souvent au secours de l'instruction.

Sociologie - fiction

Et, à ce propos, pourquoi ne pas préférer parfois l'instruction civique à l'instruction scolaire ? Pourquoi ne pas imaginer, à l'exemple de la B.B.C., « Elton Victor l'avait bien fait avec ses Procès », un grand débat contradictoire sur un grand sujet à l'ordre du jour, le divorce, les mœurs, ou le service militaire, débat précédé et suivi d'un sondage d'opinion de façon à départager les orateurs ? La victoire appartiendrait à celui qui, par le choix de ses convictions, le force de ses arguments, aurait fait changer d'avis le plus de gens. Jeu dangereux, objecteurs-t-on, et trompeur. Il dépendra alors de la seule éloquence qu'avancent ou que reculent les « forces du progrès ». Je ne le crois pas. Tout viendrait du choix des concurrents et du niveau de la discussion. Jeu de dupes, dira-t-on encore. Jeu de mœurs et jeu d'écran, reflet déformé déformant du libre jeu de la démocratie. Je ne le pense pas non plus. Simple moyen de solliciter l'attention, et de l'engager à se fixer, à s'efforcer, l'espace d'une soirée, sur les problèmes clés de notre

temps. C'est tout de même plus utile et plus enrichissant que d'arriver à se rappeler ou à retrouver le date de l'incarcération du duc de Poitiers au fort de Ham. Minutiellement contestable, le format pratiqué, avec un rare, un inquiétant autrefois, outre-Manche et outre-Rhin, qui consistait à inviter les citoyens à se faire non plus les auxiliaires du législateur, mais de la police, en lui signalant les déplacements de délinquants en fuite. De là à imaginer, avec le soutien de Cologne — autre sociologie-fiction — un jeu dans le vainqueur se verrait qualifier d'un million de DM s'il parvenait à sortir vivant d'une chesse à l'homme entreprise par deux tueurs suivis par des équipes de télévision. Il y a moins loin qu'on ne croit. Ne s'agirait-il pas, alors, d'apprendre à la population le moyen d'échapper à la violence, à la jungle des villes ? Un jeu n'est ni bon ni mauvais en soi. Il peut être, dans les mains de nos directeurs de chaînes, « bombe ou berceuse ». CLAUDE SARRAUTE.

LA FONCTION SOCIALE DE L'ÉCRIVAIN EST D'ÊTRE LU

« Nous ne sommes pas des critiques littéraires mais des journalistes », dit Jean Férriot. Notre devoir est d'informer. Et l'information littéraire concerne également le prix d'achat d'un livre et son chiffre de vente.

Quand un roman paraît, cela constitue une information. Quand ce roman se vend, quelques mois plus tard, à six cent mille exemplaires, cela constitue une autre information. Il faut choisir sa spécialité. Nous avons choisi la nôtre : tenter d'expliquer les raisons d'un succès.

— Mais plutôt que de faire comparaître les auteurs, ne serait-il pas plus efficace d'interroger les lecteurs ?

— C'est en effet ce que nous avons l'intention de faire au cours de nos prochaines émissions. Nous accueillons également des libraires, des éditeurs, des bibliothécaires, des amateurs et des témoins, capables de faire revivre la mémoire des auteurs disparus, comme Pagnol, à partir d'une œuvre (celle de Soljenitsyne, par exemple), nous élargissons le débat à l'ensemble de la littérature

russe, en consultant des experts et des spécialistes. Nous nous interrogerons sur la vogue récente de certains genres, comme la science-fiction et la littérature érotique. Sans oublier que la présence de l'auteur est parfois indispensable (comme celle d'Hergé, le père de Tintin, dont le visage demeure inconnu à ses millions de lecteurs). Et sans perdre de vue que les plus grands succès ne sont pas, malgré tout, que par une fraction pelliculaire de la population.

— Vos motifs sont-ils démocratiques ou démagogiques ?

— C'est vrai qu'en lui parlant de ce qu'il lit et de ceux qu'il aime, nous aimerions faire plaisir au public. Mais nous manifesterions à l'occasion nos goûts personnels par certaines réserves. Si je fais venir quelqu'un dont je trouve l'ouvrage mauvais, ou noyé, je me réserve le droit de lui dire en face et de lui demander ses raisons. D'une part, ce n'est pas mon rôle de démontrer. D'autre part, je me félicite surtout qu'un livre qui se vend bien se vende encore mieux après que j'en aurai parlé.

— Et les difficultés des jeunes auteurs ?

— Je les aide en faisant marcher l'édition. Si j'étais éditeur et je le suis un peu, je chercherais à sortir beaucoup de best-sellers. Ce qui me permettrait de prendre des risques en faveur des débutants sans mourir de faim.

Je ne partage pas la prévention des spécialistes contre le succès. De monnaie, au contraire, qu'il paraît autant d'articles sur des écrivains que les Français ne lisent jamais, et si peu sur Astérix ou sur Guy de Maupassant. Cela dans un autre domaine : si les jeunes écrivains avaient seuls accès à la scène, on n'entendrait plus jamais Brassens ou Montand.

— Votre choix des best-sellers s'opère donc en dehors de toute notion de qualité littéraire ?

— Oui, car je n'y crois pas : la valeur d'un ouvrage dépend de sa conjonction avec les tendances et les goûts d'une époque. Je ne crois pas davantage au génie méconnu : la fonction sociale d'un écrivain, c'est d'être lu. Pour moi, j'ai appris l'histoire dans Dumas et je n'ai été attiré par Micolet qu'ensuite. Puisque quatre Français sur dix, actuellement, ne lisent rien, je préférerais qu'ils lisent, pour commencer, un livre de cuisine.

A. R.

Prochain « Best-seller » mardi 21 janvier, TF 1, 21 h. 45.

DE JACQUES FRÉMONTIER A JEAN CAZENEUVE

Des livres et des rêves

Le changement ? Depuis le 6 janvier il est évident sur le petit écran Au jour le jour on a l'impression d'assister, en vue plongeante, à l'agitation d'un bureau de radio et il ne s'agit pas d'une radio de type « radio » sérieuse, ou de Pivot en Moulines, ou de Bellemare en Tcherno. Le ton change, mais à peine le décor, et si peu qu'on ne propose à l'imagination.

Le premier trimestre de la nouvelle télévision française ne laissera aucune doute de « trace », et on peut espérer que ce sera seulement une parenthèse. En attendant les occasions ne manquent pas de tourner le bouton, et de s'interroger, un instant, pour réfléchir, pour lire, par exemple, et s'interroger sur ce qu'est, sur ce qu'était, et sur ce qu'avait pu être notre télévision.

Il y a, bien sûr, le livre de Denise Bombarier (dont parle Pierre Vianson-Ponté, en page 9) : un regard étranger nous en apprend souvent plus que les plus scrupuleuses études. Mais ceux hommes de notre télévision nous proposent, chacun à leur manière, chacun selon sa vision, les clés pour forcer les

portes de l'optimisme officiel. Le premier devra changer de discours, il est pré-sideri de TF 1 c'est lui, Jean Cazeneuve, membre de l'Institut dont on a déjà remarqué les coups sur la scène de la télévision. Le second est resté à l'écart — pour combien de temps ? — il s'appelle Jacques Frémontier ; il était le producteur de « Vive ensemble », un des rares magazines qui passait la vie, avec sa folie, avec ses imperfections, sur la deuxième chaîne de Pierre Sabbagh.

Chacun postule — selon sa philosophie et jusqu'au paraître — contre le changement actuel. Le scepticisme du sociologue, qui a pour objectif, l'empêche de considérer la télévision dans son instabilité structurelle ou quotidienne ; d'autres Jean Cazeneuve l'insistent juste d'écrire l'Homme téléspectateur au moment du vote de la loi du 7 août. L'enthousiasme ou créateur, journaliste, producteur, syndicaliste, communiste, est tout entier dans son cri, un cri d'agonie, poussé sur les décombres de l'O.R.T.F., jeté triplement sur le papier des soins de secours : « Vive la télévision, messieurs ! »

Il n'y aura plus d'antidote

Jacques Frémontier raconte la vie des équipes de télévision, leur lutte au jour le jour contre l'appareil de production, contre l'indifférence de la technocratie, contre la programmation dans le ghetto des « 5 » culturels ; il démythifie la citadelle rouge que serait devenue l'O.R.T.F. réunions de cellule à cinq ou dix, difficultés du militantisme quotidien. Et, le page tournée, face à la télévision de Gemain, Frémontier a peur. Il voit ses enfants devant l'écran, fasciés par l'idéologie ou cinématographique, ou il se contente de l'aimer, et il prévient, il lance un cri d'alarme : cette hausse réformée, justifiée par des prétendues erreurs et impossibilités de gestion — mais il prend, lui que c'est le même des finances d'ailleurs, M. Giscard d'Estaing qui a commis les erreurs, qui a rendu les choses impossibles, — cette hausse réformée

sonne le geste de la télévision « service public ». Il n'y aura plus d'antidote ou discours de l'idéologue dominant.

Jean Cazeneuve lui, veut dépasser les chiffres, l'analyse fonctionnelle, et les généralisations « mégalomanes ». Il analyse les systèmes — monopole, concurrence, coexistence — et conclut que même dans le système américain apparaît une certaine notion de service public. Partant des principes, il définit sa propre attitude : « Le sociologue des masses doit constamment prendre garde au danger qui consiste à confondre la fonction avec des finalités ou avec des règlements de valeurs. Alors, il constate le rôle du régulateur de la télévision, le goût des téléspectateurs pour l'accidentel — le fait divers — spectaculaire, — la création de valeurs par forcément originales, mais autrement mythifiées par le petit écran (« Tout-télévision » et remplace le « Tout-Paris »). Il hésite devant l'alternative : Le régulateur, en l'endormant, ou qu'on le réveille pour lui montrer qu'il est malheureux ? En tout cas, il est fasciné par ce mélange du surréel et du licite. Et ses possibilités de participation sont si limitées que le futur président de TF 1 écrit cette phrase terrible : « La vérité, c'est qu'il faut que le public se sente concerné, qu'il ait l'impression d'être présent de l'autre côté du petit écran. La télévision vend des illusions : elle doit faire effort pour donner cette illusion suprême de la participation, qui est, à la lettre, impossible ».

M. Jean Cazeneuve est d'ailleurs, sans illusion sur les pouvoirs de la télévision : il la voit uniquement comme médium, un service de la littérature, et non créateur d'une autre littérature ou de cinéma. Dans les élections, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en France, n'a pas été aussi important qu'on l'a dit — même si le style de la poli-

tique s'en est trouvé bouleversé ; l'idéologie s'est contentée de changer de canaux.

Cependant, Jean Cazeneuve fournit un exemple troublant, celui d'Elhan Katz, fondateur de la télévision israélienne, qui avait confié son expérience à la tribune de l'UNESCO.

« Ce sociologue, spécialiste des masses media, rappelle que, six ans plus tôt, le jeune nation qu'il représentait avait pris la décision de se doter d'un réseau de télévision, non sans hésitation d'ailleurs, car d'autres investissements, notamment ceux qui nécessitent se défendre, pouvaient paraître plus urgents. On avait, pour convaincre les responsables, fait valoir l'intérêt que ce mode de diffusion pouvait présenter pour une nation qui, formée de populations ayant émigré de régions fort diverses, devait avoir le souci de cimenter son unité culturelle et sociale. Or qu'arrive-t-il ? Le budget ne permettait pas de produire sur place les émissions nécessaires pour remplir les programmes quotidiens, on fut contraint d'en acheter une grande part à l'étranger. Encore faut-il ajouter que les conditions du marché sont telles qu'il est plus facile et moins onéreux d'acquiescer des feuilletons et autres « séries » faciles que des émissions d'un haut niveau culturel. Elhan Katz, en conclusion, constate que, pour des raisons économiques, la télévision dans son pays, ne correspondait guère aux finalités nationales qu'avient retenues lors de sa création. »

Jean Cazeneuve se trouve-t-il une situation tellement difficile ? la idée de TF 1 ? Une télévision l'onelle ne peut exister et moins encore que certains. Le d'un homme peut-elle en ?

MARTIN

« Vive la télévision de Jacques Frémontier : Editions du Rocher » L'Homme téléspectateur Cazeneuve, dans la collection « 100 F », a mérité un important document en str télévision diffusée requise, sous la signature de Jean Cazeneuve, dans le de Janvier (1975).

ENTENDU

Le temps de la banalisation

DEPUIS le début de l'année 1975, la télévision occupe activement le devant de la scène. Le mouvement de curiosité suscité par les nouveaux programmes, le passage dans les nouvelles sociétés de télévision d'animateurs, de journalistes venus de la radio, remémorent en question l'équilibre précaire établi entre le télévisuel et le petit écran.

Le temps de la guerre des radios est révolu. Europe 1, R.T.L., Radio Monte-Carlo, France-Inter ne se font plus concurrence que du bout des lèvres. Une émission a-t-elle plus de succès que les autres, les « rivaux » surenchérissement en doucement ou copient sans reproche. C'est ainsi que, sur toutes les stations à 13 heures, l'information a pris le même style magazine tandis que tous les journaux du soir sacrifièrent aux mêmes lots de l'interview. Proutout des jeux à midi, des chansonniers le dimanche matin, pop et jazz le soir ; mêmes styles, même musique, même ton. C'est le temps de la banalisation. On pourrait penser que tous ces mouvements favorisent la banalisation, complémentarité de programmes entre la radio et la télévision. Amorcée par Claude Villiers, rocié deux ans, sur France-Inter avec une bonne émission style « Avant-première-télé », elle se matérialise aujourd'hui sur Europe 1 par un magazine d'informations et de reportages de Jean-Louis Lafont qui, pour l'instant, ne dépasse guère le stade de la promotion d'émissions populaires au succès largement assuré.

Une famille-type de Français moyens

Jacqueline Baudrier, venue de la première chaîne à la direction de Radio-France, ne pouvait faire moins que d'apporter sa grille aux programmes. Comme on pouvait s'y attendre, c'est à France-Inter, sur l'information (« ce nez » de la radio — quelle a d'abord exercé son action. Sur un indicatif tremblotant, Jean-Pierre Elkabbach succède à Yves Mourousi. On ne s'en plaint pas Yves Mourousi proposant un magazine construit et mené comme un « show » superficiel et agaçant à la longue. Avec Jean-Pierre Elkabbach, un peu crispé, l'information reprend ses lettres de noblesse. Son émission fait paraître, en comparaison, bien creux le « Journal non stop » de Philippe Bourrain qui sacrifie, sur R.T.L., au parti-prisisme. Le programme d'actualité « Dimanche, radié en direct chez une personnalité première avec Jacques Charon, est également attrayant et bienvenu. Le magazine du samedi, en revanche, préparé dans une famille-type de Français moyens, reprend une formule déjà expérimentée sur Europe 1 par Jean Gorin, et très vite abandonnée. Mieux vaudrait un

véritable reportage centré chaque semaine sur une ville moyenne plutôt que cette manière artificielle de griffer les faits du jour sur un déjeunier-impromptu, façon Giscard.

« Question pour savoir », de Jean-Louis Bérthet et Louis Briot, c'est la réponse du berger à la bergère, en l'occurrence Pierre Bellemare et son « Il y a sûrement quelque chose à faire ». Conscientieux sinon attrayant, ce dossier suture à l'inconvénient de passer à la même heure que « Le monde c'est maintenant » de France-Culture, dont les débats sont quirement subtils. Pour l'information malinale, France-Inter a désormais perdu le ton agaçant que lui apportait l'équipe de Philippe Gildas. La rubrique de politique étrangère d'Edouard Sablier passe trop tôt. Et le périallage de Pierre Boutellier ne suffit pas à compenser les apports d'estomac de Gerard Sire d'informations « sous forme de chronique ».

Si « Radioscope » reste la pierre de touche de France-Inter, on trouve désormais Yves Mourousi dans des variétés en direct aussi plates que le « Chat », six, sept » de Jacques Ourerich qui copie ouvertement. Tout cela n'est qu'une excitation. Pour peu qu'il soit alteré — et c'est dommage — aux « Lumbours » de Daniel Hamelin ldu genre : « Que dit le maçon espagnol à son aide qui tient mal le fil à plomb ? » « Et l'écrou du busse », l'auditeur n'a plus grand-chose à attendre de son poste. Mais peut-être cette routine généralisée constitue-t-elle une chance pour France-Musique, et surtout pour France-Culture. Peut-être est-ce là que sont se manifestent les efforts d'imagination et les tentatives de renouveau d'une écriture par le son annoncé tout au long de la semaine par Jacqueline Baudrier.

MARCELLE MICHEL.

CORRESPONDANCE

Pour ou contre les grèves

A propos de « La lassitude des auditeurs et des téléspectateurs » pendant les grèves qui ont perturbé les programmes de télévision le Monde du 29-30 décembre). Mms Denise Franck nous écrit :

Je ne suis pas d'accord avec les lettres de vos lecteurs parues dans votre journal, car je comprends l'angoisse des travailleurs de l'O.R.T.F. devant leurs licenciements, et ainsi accepte mieux leurs grèves.

Je me demande, au contraire, comment nous, téléspectateurs, pourrions le mieux les aider, comment nous pourrions défendre les émissions que nous aimons comment nous pourrions favoriser

celles que nous voudrions voir créer... Ne serait-il pas juste que nous puissions nous constituer en syndicat d'usagers, syndicat qui pourrait gérer l'Office à parité avec l'ensemble de ses travailleurs et en particulier avec les créateurs, cela pour rendre l'O.R.T.F. indépendante de l'Etat ?

M. Martine nous écrit, après avoir lu dans le Monde du 5-6 janvier que « les nouvelles sociétés de télévision présenteront chacune en cas de grève un programme minimum distinct » :

L'activité principale de l'O.R.T.F. et de ses successeurs : ORTF, est de faire grève. Il est normal et sain de se préoccuper avant tout d'aménager sa grève.

RADIO-TELEVISION

Lundi 20 janvier

- CHAINE I: TF 1
12 h. 30 Variétés: Midi première.
14 h. 25 Film: Les Compagnons de la Marguerite...

- 15 h. 30 Série: L'homme de fer. Alias Mr. Bratkovski...
16 h. 20 Les après-midi d'A. Jammot: Hier, aujourd'hui, demain...

- FRANCE-CULTURE
7 h. 2. Oubliés: 7 h. 50. Echéance au hasard...
FRANCE-MUSIQUE
7 h. 15. Petites pages musicales: 7 h. 30. Actualité du disque...

dans les jardins d'Essonne...
18 h. 30 (S.). Visions du jazz: 19 h. 5. Invitation au concert...

ABREVIATIONS
Les émissions précédées du signe (*) figurent dans la rubrique « En route, voir »...

Mardi 21 janvier

- CHAINE I: TF 1
12 h. 30 Variétés: Midi première.
14 h. 30 Magazine: Au fil des jours...

- 20 h. 35 Les dossiers de l'écran, d'A. Jammot. Film: Les Amis particuliers...
21 h. 40 Tribune libre: de J.-P. Alessandri...

- FRANCE-CULTURE
7 h. 2. Disques: 7 h. 45. En bref: 8 h. Les chemins de la connaissance...
FRANCE-MUSIQUE
7 h. 15. Petites pages musicales: 7 h. 30. Actualité du disque...

18 h. 30 (S.). Visions du jazz: 19 h. 5. Invitation au concert...
20 h. 30 (S.). Concert symphonique de la radio-télévision...

Les télévisions francophones

- Lundi 20 janvier
TELE-LUXEMBOURG: 20 h. O'Hanrahan secret...
TELE-MONTE-CARLO: 20 h. 5. Les aventures de R. Thomas...
Mardi 21 janvier
TELE-LUXEMBOURG: 20 h. Daniel Boone...

Mercredi 22 janvier

- CHAINE I: TF 1
12 h. 30 Variétés: Midi mercredi.
14 h. 30 Pour les jeunes: Les visiteurs de mercredi...

- 21 h. 55 Emission médicale: Indications, P. Desgranges...
21 h. 30 Sports.

- FRANCE-CULTURE
7 h. 2. Disques: 7 h. 50. Echéance au hasard...
FRANCE-MUSIQUE
7 h. 15. Petites pages musicales: 7 h. 30. Actualité du disque...

18 h. 30 (S.). Visions du jazz: 19 h. 5. Invitation au concert...
20 h. 30 (S.). Concert symphonique de la radio-télévision...

HORAIRE DES INFORMATIONS A RADIO FRANCE
FRANCE-INTER: à chaque heure juste, à 5 h. 30, 12 h. 30 et 18 h. 30...

jeudi 23 janvier

- CHAINE I: TF 1
12 h. 30 Variétés: Midi première.
14 h. 30 Magazine: Le fil des jours...

- 15 h. 30 Série: L'homme de fer: « Le Chroniqueur mondain...
16 h. 20 Les après-midi d'A. Jammot: Hier, aujourd'hui, demain...

- FRANCE-CULTURE
7 h. 2. Oubliés: 7 h. 45. En bref: 8 h. Les chemins de la connaissance...
FRANCE-MUSIQUE
7 h. 15. Petites pages musicales: 7 h. 30. Actualité du disque...

18 h. 30 (S.). Visions du jazz: 19 h. 5. Invitation au concert...
20 h. 30 (S.). Concert symphonique de la radio-télévision...

HORAIRES DES INFORMATIONS A LA TELEVISION
PREMIERE CHAINE: éditions complètes à 13 h. 55...
DEUXIEME CHAINE: éditions complètes à 20 h. 55...
TROISIEME CHAINE: fascches à 18 h. 45 et 19 h. 55...

RADIO-TELEVISION

Vendredi 24 janvier

CHAINE I : TF 1

12 h. 30 Variétés : Midi première.
13 h. 30 Magazine : Le fil des jours.
14 h. 40 Pour les petits : Piarrot.

CHAINE II (couleur) : A 2

14 h. 35 Magazine : Aujourd'hui, Madame.
15 h. 30 Série : L'homme de fer. Conséquences d'une découverte.

CHAINE III (couleur) : FR 3

18 h. 45 Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Tribune libre : La C.G.C.
20 h. 30 Westar. Films policiers, aventures.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2. Disques : 7 h. 45. En bref : 7 h. 30. Echos du hasard : 8 h. Les chemins de la connaissance.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. Petites pages musicales : 7 h. 40. Actuelle ou classique : 9 h. Concerto pour piano et orchestre.

FR 3 ouvre sa tribune libre

19 h. 40. Ouverture de la tribune libre de FR 3. Les émissions de la semaine.

ÉMISSIONS CULTURELLES

PARIS 212 mètres. 8 h. 30. Pédagogie en École : 10 h. 30. La légende des Mithras.

Samedi 25 janvier

CHAINE I : TF 1

12 h. 30 Variétés : Midi première.
13 h. 30 Magazines artistiques régionaux.
14 h. 40 Pour les jeunes : Samedi est à vous.

CHAINE II (couleur) : A 2

14 h. 35 Les après-midi de Michal Lancelot : Un jeu futur.
15 h. 30 Série : « Colditz » (troisième partie).

CHAINE III (couleur) : FR 3

18 h. 45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 40 Un homme, un événement.
20 h. Courts métrages : « Les Derniers Hivers ».

FRANCE-CULTURE

7 h. 2. La piano dans l'œuvre de Bela Bartok : 7 h. 45. Les chemins de la connaissance.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. Petites pages musicales : 7 h. 40. Actuelle ou classique : 9 h. Concerto pour piano et orchestre.

LES ÉMISSIONS RÉGIONALES

Tous les jours. TELEVISION (sur l'ensemble des chaînes) : 19 h. 30 - 19 h. 40 (sauf dimanche).

Dimanche 26 janvier

CHAINE I : TF 1

9 h. Tous en forme.
12 h. La séquence du spectateur.
13 h. Variétés : Le petit rapporteur.

CHAINE II (couleur) : A 2

14 h. 30 Documentaire : La caméra au poing : La pouponnière des Gambia.
15 h. 30 Documentaire : Tamayo. Réal. M. Dumoulin.

CHAINE III (couleur) : FR 3

18 h. 45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 40 Un homme, un événement.
20 h. Courts métrages : « Les Derniers Hivers ».

FRANCE-CULTURE

7 h. 2. Disques : 7 h. 45. Informations musicales : 7 h. 45. Émissions philologiques et religieuses : 11 h. Regards sur la musique.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. Petites pages musicales : 7 h. 40. Actuelle ou classique : 9 h. Concerto pour piano et orchestre.

Magazines télévisés de FR 3

ALBAISSE — Lundi 20 20 h. : Espoirs. Mardi 21, 20 h. : Espoirs. Mercredi 22, 20 h. : Espoirs.

Lundi 27 janvier

CHAINE I : TF 1

12 h. 30 Variétés : Midi première.
14 h. 25 Film : « Une ravissante idiote ».
15 h. 30 Film : « Les gendarmes ».

CHAINE II (couleur) : A 2

14 h. 35 Les après-midi de Michal Lancelot : Un jeu futur.
15 h. 30 Série : « Colditz » (troisième partie).

CHAINE III (couleur) : FR 3

18 h. 45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 40 Un homme, un événement.
20 h. Courts métrages : « Les Derniers Hivers ».

FRANCE-CULTURE

7 h. 2. Disques : 7 h. 45. Echos du hasard : 8 h. Les chemins de la connaissance.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. Petites pages musicales : 7 h. 40. Actuelle ou classique : 9 h. Concerto pour piano et orchestre.

ÉMISSIONS CULTURELLES

PARIS 212 mètres. 8 h. 30. Pédagogie en École : 10 h. 30. La légende des Mithras.

Handwritten signature or mark at the bottom of the page.

REVUE DES REVUES par Yves Florenne

Retour à l'humain — L'or noir — Enfin seules

« CHANGER la vie », mais dans quel sens et pour en faire quoi? — « Nouvelle société », mais laquelle? Les éléments de réponse qu'apporte Preuves...

sous une couverture toute neuve, haute fenêtre noire, qui va de soi dans une façade rose, plus inattendue. On trouvera à l'intérieur la lettre ouverte de Michel Souchon...

On touche ici, sur des points concrets, à cet engagement, à ces actions et à ce destin dans les sociétés modernes de la Compagnie de Jésus...

Notre feuilleton intitulé « Sans hommes » (17-18 novembre) nous a valu une abondante correspondance...

Mais puisque — « Ouf! enfin seules »: c'est le titre de la chronique qui nous est dédiée...

Au vrai, le camp de concentration où le ghetto n'étant nécessairement qu'une étape, elles ne s'expliquent jamais clairement sur la solution finale qu'elles « préparent »...

En attendant, elles s'estiment seules aussi, et déjà, à devoir juger souverainement des rapports homme-femme. On peut trouver ça curieux, mais soit...

« Horrifiés (...) ils demanderont sans y croire: est-il vrai que vous souhaitez un monde où nous ne serons pas? »

Laissons-les donc en paix à leur création, en leur souhaitant bonne ébouée et bonne année. Car elles ont raison sur un point capital...

Mais puisque — « Ouf! enfin seules »: c'est le titre de la chronique qui nous est dédiée — l'attention soutenue, amicale, mais malheureusement et irrémédiablement masculine...

D'autre part, nous avons reçu un texte, signé traditionnellement d'un prénom — Annie, — qui est d'ailleurs celui d'une des rédactrices des Temps modernes...

« Pautres chéris, » « Décidément nous n'arrivons pas à amadouer ces luries. Plus vous les comprenez, plus nous les aidons, moins elles nous aiment... »

« Horrifiés (...) ils demanderont sans y croire: est-il vrai que vous souhaitez un monde où nous ne serons pas? »

outrancier de notre pouvoir et les manifestations risquées de votre laide virilité »

Une autre lettre que nous avons publiée (12-14 octobre), celle-là signée « Anne », sans diminutif, a provoqué le protestation véhément retardée par l'interruption du courrier...

Renvoyant la balle, notre correspondant entend d'ailleurs prouver le contraire: ce sont dans les pays de phallosophie faibles en Occident — que l'homosexualité est le plus répandue...

● ERRATUM — Le titre de la partie du dernier feuilleton (28-30 décembre) relative au portrait humilié de Malraux et du général de Gaulle par G. Palewski...

Humeur POUR UN CALENDRIER BIEN TEMPÉRÉ

ON n'y comprend plus rien. Comment pourrait-on? Une importante portion des Français — et tellement de Français, justement — avaient voté pour M. Valéry Giscard d'Estaing...

les et trois poubelles croisées. Septembre. — Sur l'escalier des invalides, le président dispute incognito le championnat de pétanque réservé aux Méridionaux exilés à Paris.

Proverbes FLEURS POLITIQUES

ON a parlé avec une vraie joie qu'en Chine les proverbes, sentences et citations tirées du fonds classique commencent à remplacer les slogans politiques...

« La paille promet au gozon ce que le renard assure à la poule » (Carnavaulles éclaircira le sens des échanges entre adversaires issus d'un même terroir...)

« Sale Américain » Je suis Américain, résidant à Paris depuis plus de dix ans. Mes enfants y sont nés et font leurs études dans des écoles parisiennes.

LE DESSIN DE LA SEMAINE



« Bonjour! Nous sommes six personnages en quête d'un auteur de titres pour enfants. »

« Sale Américain » Je suis Américain, résidant à Paris depuis plus de dix ans. Mes enfants y sont nés et font leurs études dans des écoles parisiennes.

Un livre qui aide à guérir L'INFARCTUS du myocarde par le Dr Louis Cournot. EDITIONS ROBERT LAFFONT, 6, Place Saint-Sulpice, Paris 6e



SOCIÉTÉ

L'ALPHABÉTISATION DES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

Mauvaise conscience ou solidarité ?

L'ALPHABÉTISATION des travailleurs immigrés en France répond-elle aux besoins des intéressés, et peut-elle le faire ? Dans « le Monde » des 4 et 5 décembre 1974, Taher Ben Jelloun avait mis en évidence plutôt que le cadre institutionnel, les difficultés dues à l'incertitude des motivations des moniteurs, aux relations ambiguës de ceux-ci avec des travailleurs exploités, séparés de leur famille, de leur milieu et de leur culture, et les conceptions politiques sous-jacentes. Certains lecteurs, et en particulier des responsables d'organismes d'alphabétisation, contestent cette analyse. D'autres mettent plutôt l'accent sur l'efficacité des effectifs de travailleurs en formation, et sur les méthodes employées. (Le recensement fait sur ce point, comme le choix des organismes d'alphabétisation, ne représentait d'ailleurs qu'un échantillon.) Voici les passages les plus significatifs des lettres que nous avons reçues.

« Tout d'abord, combien y a-t-il de travailleurs dans les cours d'alphabétisation, et combien sont susceptibles de s'y inscrire ? M. Mustapha Ouczzani, animateur socio-culturel auprès de plusieurs organismes, estime que les stagiaires qui suivent les cours ne sont pas quatre-vingt mille, mais environ quarante mille. Ce chiffre est fait à partir de listes relatives à une moyenne générale de présence pendant l'année, listes fournies pour l'obtention de subventions. D'ailleurs, l'ouverture des cours dans les entreprises, durant les heures de travail, a réduit l'ineffectivité de certaines estimations antérieures faites à ce sujet par des associations. Il faut aussi rappeler que 50 % des classes ne germent environ que le quart de leurs effectifs... »

« Quant au nombre de demandeurs, on ne peut faire que des observations comme celle-ci : « Si l'on a des centres qui demeurent presque vides, il y en a d'autres, plus accueillants ou mieux situés, qui, parce qu'ils sont boocés, refusent des inscriptions et ce, faute de locaux ou de moniteurs... Il y a des régions où la demande se fait sentir, mais où l'implantation d'un cours n'a pas encore eu lieu pour différentes raisons... »

Une erreur pédagogique évidente

Le débat sur les méthodes est-il actuel ? Mme Martine Choriot, chargée de l'inspiration pédagogique, et les actions de l'éducation nationale prennent, avec la formation continue, une place de plus en plus importante dans ce secteur. Et c'est dans ce secteur, et ce, faute de locaux ou de moniteurs... Il y a des régions où la demande se fait sentir, mais où l'implantation d'un cours n'a pas encore eu lieu pour différentes raisons... »

En revanche, M. Jean-Michel Moussu, professeur de portugais à l'université de Zaragoza, pense qu'elles posent un problème général : « Le mot même d'alphabétisation est significatif de l'op-

portance peut-être discutable, même si elle est souvent inconsciente. Il est évident que les difficultés rencontrées pour l'apprentissage du français ne sont pas les mêmes pour un Algérien, un Portugais ou un Turc. Les méthodes, quelle que soit leur technique ou leur idéologie, n'en tiennent pas compte. Au mieux, dans une méthode pour les Maghrébins, le héros s'appelle Mouhoud. A vrai dire, aucune recherche fondamentale et appro-

Du même côté

Les aspirations des travailleurs en formation et celles des moniteurs coïncident-elles ? Pour M. Philippe Simon-Doté, ancien ouvrier d'un groupe d'alphabétisation, elles sont contradictoires : « (...) L'alphabétisation n'est pas un engagement réel. Le moniteur n'est pas concerné financièrement par la demande du travailleur immigré. Il n'y répond pas. Il accepte la demande explicite de « apprendre à parler, lire, écrire »... »

« La lutte que le moniteur peut et doit mener avec les immigrés ne peut avoir de sens que si cette lutte est la sienne et non une lutte auxiliaire qui ne le remet guère en question... »

En revanche, le « collectif alpha », cité dans le Monde du 3 décembre, estime que le moniteur peut être réifié : « (...) Il est exact qu'un grand nombre de moniteurs d'origine et de situation sociale-bourgeoise commencent à l'alphabétisation par une mauvaise conscience... »

« Tous les moniteurs, par ailleurs, travailleurs immigrés qui n'ont que faire de la mauvaise conscience, et qui luttent pour que l'alphabétisation soit un travailleur aux besoins de leurs compatriotes... »

« Tous ceux qui, Français ou immigrés, font de l'alphabétisation un moyen pour gagner leur vie, comme, par exemple, les maîtres auxiliaires non repris par l'éducation nationale... »

Enfin, tous les moniteurs font la motivation première à cet être, cette mauvaise conscience, mais qui ont vu se transformer totalement leur motivation à partir de leur pratique de l'alphabétisation. « Cela s'est fait beaucoup par la découverte de l'exploitation éhonnée des travailleurs immigrés, et, pour l'alphabétisation, l'incureté notable et délibérée du patro-

Morts de faim ?

Le Sahel à nos portes. Le Bangladesh n'est pas si loin. On meurt de faim en France, en 1975. Raccourcis géographiques. En ces temps difficiles, la France serait-elle menacée d'un monde dont beaucoup d'entre nous n'ont vu que d'inquiétantes images ? Les quatre grains de riz des agonisants de Daoca, le ventre hypertrophié des enfants de la sécheresse, tout cela si près de nous ?

Deux faits divers à l'autopsie

Oijon. — La lumière ne s'était pas éteinte depuis près d'une semaine au rez-de-chaussée de cette petite maison de la rue Bénigne-Frémyot. Au matin du 1^{er} janvier, des voisins intrigués décidèrent d'aller voir ce qui cachait les volets clos. La police vint aussitôt et l'on força la porte. Dans la pièce en désordre, entre un tas de charbon et un poêle détraqué, gisaient les corps de deux vieillards. M. Paul Lécuyer, quarante-huit ans, et sa compagne, Mme Odette Robert, soixante-dix ans. Etendus côte à côte. Entre eux, une simple croûte de bois.

Mort naturelle, conclut le médecin Antoine Cassé, décrétait la police, après l'arquête de rigueur. Trois jours plus tard, la ton cherché. Ces deux vieillards découverts au lendemain d'un réveillon étalés, assurait-on, tout bonnement « morts de faim ».

En fait, Mme Robert, atteinte d'un cancer, était morte la première. Son mal s'était sans doute soudainement aggravé. Sans dire mot à personne, M. Lécuyer, le 26 décembre, a fermé les contreforts. Il s'est couché près d'elle, sur le sol et s'est laissé mourir.

Un partageant leur vie, lui veut, elle divorcée, depuis un quart de siècle. Et ils étaient venus dans ce taudis-trois pièces voilà près de deux ans. Entre un bon paroissien, diffuseur de la Bonne Nouvelle (la bulletin diocésain), un réfugié espagnol, ancien boxeur qui eut ses heures de gloire, et un couple de Portugais, ils vivaient seuls, volontairement seuls.

Rennes. — « Rien de spécial, seul la gosse morte de faim. » C'était dit, sur la ton du rapport, par le pompier de service au journaliste de la « locale » chargé de la « tournée », qui, du commissariat à la gendarmerie, permit de remplir le page des « faits divers ». Contrôle à la police : information confirmée. De quel rester inopiné. C'était la 7^e janvier.

Les jours suivants, dépêches, filés, billes et commentaires racontaient une bien triste histoire : « Une maman, étant tombée malade, s'était vu empêchée d'aller voir son enfant. Trop malade pour acheter du lait, elle lui donne de l'eau sucrée, et le bébé, onze mois, en était mort de laim sans que sa mère ait eu le temps de se rendre compte... »

UN TEMPS T...

INFORMATIONS PRATIQUES

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1054

1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								

HORIZONTALEMENT
I. Produit recherché ; Certains s'y adonnent à la prière. II. Dans le signalment de Bayard. — III. Disparait. — IV. Fertiles en grains. — V. Excellents prétextes pour changer d'endroit. — VI. Juge. Pronom. VII. Eventuellement appréciées ; A bien garder. — VIII. Vieux trains : il suffit de la corriger pour telle redoublée bonne. — IX. Filées à coller. — X. Souvent ignoré dans une école d'Atthé-Creuse des fossés qui ne s'ont à combler. — XI. Filiers par venir à bout.

VERTICALEMENT
I. Es familiarisé de bonne avec la langue. maternelle. — II. Présent Rougi quand on tire. — V. Réjouissances amuses. — 6. Priser pour un Fils du Ciel en France ; Dans

une expression courante. — 8. Il serait difficile de leur mettre un fil à la patte ! Finissent par crever à force de grossir. — 9. Orientations ; Ont donc déjà une certaine habitude du monde.

Solution du problème n° 1053

Horizontalement
I. Bâtons ; Avenir. — II. En-humées ; III. Cou ; NI ; Dépôts. — IV. Ombre ; Ed. — Ence. — V. Aoi ; Set ; Ebel. — VI. Mira ; Se ; Polices. — VII. Ass. ; Variétés. — VIII. Délimita. — IX. D.C.A. ; Sem. ; Etre. — X. Al ; O'Meara ; Rio. — XI. Terril ; Geint ; Bon. — XII. Détéstaiant. — XIII. Ovaire ; Hotes. — XIV. Nain ; Tunnel ; UA. — XV. NL ; Embrassures.

Verticalement
1. Recommandation inf. et traiter. — 2. Norois ; Cte ; Vern. — 3. Brumir ; Ah. — 4. Ah ; Ondin. — 5. Tunis ; Fermier. — 6. Omises ; Te. — 7. Ne ; Dévissage ; T.B. — 8. Sem ; Amères ; U. — 9. Dérivait ; Na. — 10. Débolit ; Nains. — 11. Ailes ; Utiles. — 12. Petit ; Eole. — 13. Néon ; Centrant. — 14. Têtes ; Roteur. — 15. Russes ; Léon ; Sas.

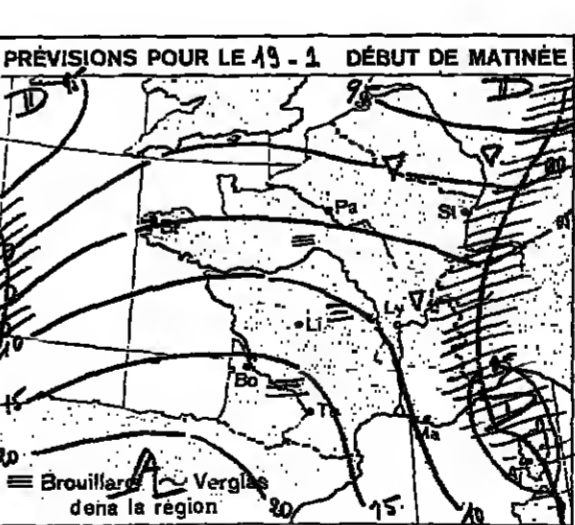
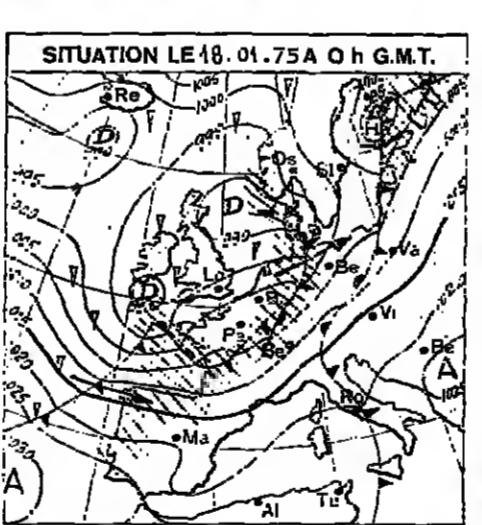
GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. le Monde. — G. Garnier. — Jacques Favet, directeur de la publication Jacques Zesajzel.

Impression : « le Monde » — 17, rue de Valenciennes — PARIS-IX.

Reproduction interdite de tous articles, sans accord avec l'administration.

MÉTÉOROLOGIE



— Lignes d'égalité hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ 2/3 de mm)
 ☁ Zone de pluie ou neige ▼ averse ☀ orage → Sens de la marche des fronts
 —▲— Front chaud ▲▲ Front froid ▲▲▲ Front occlus

ÉVOLUTION PROBABLE DU TEMPS EN FRANCE

entre le samedi 18 janvier à 8 heures et le dimanche 19 janvier à 24 heures : La France restera sous l'influence d'un rapide courant perturbé de secteur ouest. Dimanche 19 janvier, une perturbation achevant de traverser le pays donnera encore des pluies matinales (neige à partir de 1 000 mètres à 1 200 mètres) sur nos régions de l'Est et du Sud-Est. Cette perturbation sera suivie d'un temps variable avec des dépressions, pourront être assez belles au début de journée. Des averse auront lieu principalement du Massif Central à

l'Alsace et au nord des Alpes. Au cours de l'après-midi, une nouvelle perturbation atteindra nos régions côtières de l'Atlantique, et les nuages qui lui sont associés envahiront le soir, la moitié ouest du pays. Après une période temporaire, le vent de secteur ouest, se renforcera de nouveau, et une tempête est à craindre sur l'Atlantique et le golfe de Gascogne au cours de la nuit de dimanche à lundi. Températures : le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 17 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 17 au 18 ; le troisième, le minimum de la nuit du 18 au 19 ; le quatrième, le minimum de la nuit du 19 au 20.

11 et 7 ; Dijon, 9 et 7 ; Grenoble, 12 et 7 ; Lille, 9 et 2 ; Lyon, 12 et 9 ; Marseille, 14 et 11 ; Nancy, 9 et 7 ; Nantes, 12 et 6 ; Nice, 14 et 8 ; Paris - Le Bourget, 10 et 5 ; Pau, 14 et 9 ; Perpignan, 14 et 8 ; Poitiers - Mire, 20 et 23 ; Rennes, 12 et 8 ; Strasbourg, 12 et 8 ; Tours, 10 et 8 ; Toulouse, 12 et 7.

Températures prévues à l'étranger : Amsterdam, 9 et 3 degrés ; Athènes, 15 et 4 ; Bonn, 10 et 1 ; Bruxelles, 9 et 4 ; La Cèbre, 11 et 19 ; Les Canaries, 20 et 16 ; Lisbonne, 7 max. ; Genève, 12 et 5 ; Liégeois, 16 et 11 ; Londres, 9 et 3 ; Madrid, 11 et 15 ; Moscou, -4 et -3 ; New York, -2 et -3 ; Palma-de-Majorque, 16 et 10 ; Rome, 15 et 10 ; Stockholm, 9 et 4 ; Clermont-Ferrand,

سلا في الاصل

JUSTICE

Après l'inculpation du président de B.P.-France pour entente illicite De nombreux autres dirigeants de sociétés pétrolières sont convoqués chez le juge d'instruction

M. Jean Chenevier, président de la Société française des pétroles British Petroleum (B.P.), a été inculpé, vendredi 17 janvier, par M. Elie Loques, doyen des juges d'instruction de Marseille, en vertu des articles 412, 419 et 420 du code pénal.

Il aura fallu près d'un an à M. Elie Loques, magistrat proche de la retraite, ténace et méticuleux, pour répondre par cette première inculpation aux nombreuses réquisitions du parquet de Marseille. La chancellerie avait hésité, il est vrai, devant l'inculpation de personnes de premier plan et, en mars 1974, on y affirmait encore que la preuve n'avait pas été rapportée de la participation directe des présidents-directeurs généraux des grandes compagnies à l'entente illicite décelée dans le sud-est de la France.

pas le résultat du jeu naturel de l'offre et de la demande... l'entente illicite... mais aussi des infractions aux procédures d'adjudication.

MM. Jacques Courtier, P.-D.G. de Financière et Léonard Caroua, P.-D.G. de Shell-France, convoqués au début de la semaine prochaine dans le cabinet du juge d'instruction, pourraient subir le même sort,

ainsi que les présidents-directeurs généraux ou dirigeants de B.P.-France (M. Modini, M. Prada), Rhin-Rhône (M. Xavier Kerhuet), Esso (M. Jacques Ballet), Antar (M. Laroche), Total (M. Louis Demy et Roger Gues) et de nombreux autres.

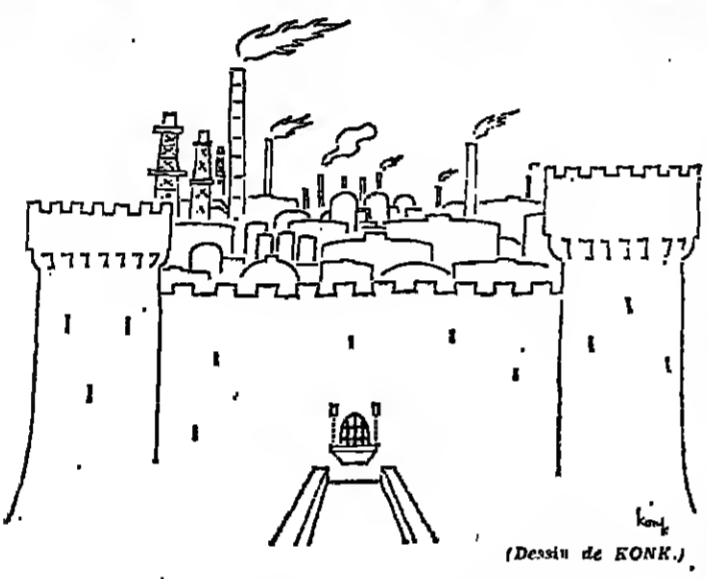
La catastrophe de Liévin

Le risque est grand de confondre hypothèse et certitude

déclare le substitut du procureur

M. Henry Pascal, juge d'instruction chargé du dossier de la catastrophe de Liévin — où quarante-deux mineurs sont morts le 27 décembre dernier — est redescendu, vendredi 17 janvier au fond de la fosse 3, accompagné par des délégués des syndicats qui se sont constitués partie civile et par M. Jean Pringues, substitut du procureur de la République de Béthune.

avait affirmé que de « sérieux négocier ont été commises dans les mesures de contrôle permanent d'un quartier particulièrement dangereux... M. Pringues avait auparavant, au nom du parquet, publié un communiqué dans lequel il déclarait notamment que « le fil de l'information, l'accès est mis sur le travail du juge d'instruction et l'interpellation des syndicats. Il ne faut pas, par suite de leur distraction ou de leur obligation de réserve, que certaines parties intervenantes soient leur rôle méconnus, comme on mal compris. Dès les premières heures de la catastrophe, c'est le parquet qui a pris l'initiative d'ouvrir une information... »



(Dessin de KONK.)

EN UN TEMPS TRÈS BREF

De notre correspondant régional.

Marseille. — La comparution de M. Jean Chenevier devant le doyen des juges d'instruction de Marseille et son inculpation en vertu des articles 412, 419 et 420 du code pénal n'ont pris qu'un temps très bref. Arrivé au palais de justice vers 15 h. 15, le président-directeur général de la Société française des pétroles B.P. qui était accompagné du directeur régional de la firme à Marseille, s'est entretenu avec le magistrat instructeur le procureur verbal de son inculpation et a quitté aussitôt après le bâtiment par une porte dérobée, évitant ainsi les journalistes qui l'attendaient dans le hall d'entrée.

360 000 francs. S'agissant cependant de combustibles (article 420), le tribunal peut prononcer une peine d'emprisonnement allant de un mois à six mois et une amende comprise entre 10 000 et 500 000 F.

L'HUMANITE nous avisons raison.

« (...) Car il faut le dire et le redire : la mafia du pétrole impose son loi sur toute la France, et les majors qui se répartissent les clients. En imposant « leurs » conditions.

« Toute la question, maintenant, est de savoir si, malgré les inculpations de Marseille, le gouvernement va continuer à couvrir les compagnies. Pour créer l'abcès, il est urgent de mettre définitivement fin au scandale du pétrole. C'est le sens des propositions faites par les communistes. »

JACK DIGNI.

LE PARISIEN LIBRE : quand le destin s'acharne sur le directeur d'une compagnie pétrolière.

« (...) Inculpé ou pas, M. Chenevier n'est personnellement coupable en rien dans cette affaire qui est pour cadre la ville et la région de Marseille. C'est de toute façon les qualités qu'il se voit inculpé et non à titre privé. Rapetons d'ailleurs que tout inculpé est présumé innocent tant qu'il n'est pas reconnu coupable par les juridictions compétentes.

« Ce polytechnicien ne recherche pas la publicité. Trois mois avant la plainte de M. Boudourian, n'avait-il pas vu sa fille Elisabeth, enlevée par un mystérieux ravisseur, qui ne la libéra, le 12 mars 1971, dans le plus grand mystère, qu'un échange d'une rançon de 50 millions d'anciens francs. (...) »

à révéler ces pratiques irrégulières 11e Monde des 13 et 14 février 1973). Le 28 avril 1971, M. Roger Boudourian, revendeur libre de produits pétroliers dont la société — la SAGIP — était mise en régime judiciaire, déposait une plainte avec constitution de partie civile. Il se plaignait d'avoir été « étranglé » par les compagnies pétrolières opérant en France et réclamait la cessation de celles-ci sur le marché. L'instruction de l'affaire n'allait pas tarder à lui donner raison. D'autant que la direction générale du commerce et des échanges faisait preuve d'une rare célérité.

Des le 30 avril, elle demanda à la brigade nationale d'enquête de se rendre dans le sud-est de la France, et dès le 4 mai de nombreuses saisies sont opérées, tant au siège des délégations ou directions régionales des compagnies qu'à celui de l'Association française des indépendants du pétrole (AIFP), puis plus tard, à l'UCSIP. Cela permet, en juillet 1972, à deux commissaires, MM. Fuste et Le Bonhomme, de constater la collusion des sociétés de distribution dans le sud-est de la France, dans le but de mettre un terme à l'activité de certains « perturbateurs », et à la mise en place de nouvelles sociétés sur les différents marchés « administratifs, marché de gros des fuel-oils et marché des produits blancs.

« En coupe réglée »

« Il ressort des documents saisis et des formations recueillies, disait encore le rapport de ces deux commissaires, depuis plusieurs années, l'ensemble du marché de la distribution fait l'objet d'accords se présentant sous des formes diverses : système de quotas de distribution, ententes sur la totalité des transactions, attribution préalable des marchés publics, répartition de la clientèle de marché de gros des fuel-oils, ainsi que des produits blancs, pratiqués de prix minimum imposés, etc. »

Une procédure administrative après la saisine par le ministre de l'économie et des finances de la commission technique des ententes et des positions dominantes aboutissait à un protocole signé le 28 septembre 1973 entre les dirigeants pétroliers et le ministre de l'économie et des finances. Elle pouvait laisser croire à ces dirigeants que la justice n'aurait pas à connaître de ces pratiques irrégulières.

Mais l'information à Marseille était largement engagée. Dès le début de 1973, deux dirigeants régionaux étaient inculpés et, bientôt, dix-huit personnes, qui avaient toutes participé le 22 septembre 1972 à une réunion à l'hôtel Novotel de Marnage, tant pour se répartir les marchés que pour éliminer les perturbateurs.

Les plaintes déposées par cer-

Pour « délit d'ingérence »

LE MAIRE DE SAINT-MALO COMPARAITRA EN CORRECTIONNELLE

(De notre correspondant.)

Rennes. — La chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes a décidé jeudi de renvoyer devant le tribunal correctionnel de Nantes M. Blanchet, maire de Saint-Malo (Centre démocrate), conseiller général et conseiller régional de Bretagne. Le procureur avait été saisi des poursuites engagées contre le maire malouin par application de la loi du 18 juillet 1974.

En effet, une plainte de l'Association de défense de Saint-Servan (commune fusionnée en 1967 avec Saint-Malo), la chambre criminelle de la Cour de cassation avait confié à un juge d'instruction de Nantes le soin d'ouvrir une information sur ce dossier. L'instruction n'étant pas close lors de la promulgation de la nouvelle loi, le dossier avait été confié à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes.

En décidant de renvoyer le maire de Saint-Malo devant le tribunal de grande instance de Nantes, les juges rennais ont confirmé l'inculpation pour prise d'intérêt décidée par M. Dubouché, juge d'instruction à Nantes, sur la base de l'article 17 du code pénal « délit d'ingérence ». L'Association de défense de Saint-Servan reproche à M. Blanchet d'avoir tiré un intérêt personnel du plan d'urbanisme de Saint-Malo le 10 mai du 5 octobre 1973.

Saisi par deux membres du Syndicat de la magistrature

Le Conseil d'Etat est invité à déclarer illégal le régime actuel de notation des magistrats

La notation des magistrats — cette méthode qui permet, chaque année, de contrôler les qualités des quatre mille six cents membres du corps judiciaire avec les conséquences qu'on imagine sur leur carrière — pourrait-elle n'être pas légale ? La question s'est trouvée posée, vendredi 17 janvier, devant l'Assemblée du contentieux du Conseil d'Etat, réuni sous la présidence de M. Bernard Chénol, son vice-président.

Des deux côtés de la barre, la réponse fut pour l'illégalité du principe de la notation : de la part du commissaire du gouvernement (membre du Conseil d'Etat qui se borne à exposer ce qu'il pense être la solution juridique convenable), M. Renaud Denoix de Saint-Marc, comme de la part de M. Armand Lyon-Caen, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, qui soutient les recours déposés par deux magistrats.

L'un et l'autre, MM. Raymond Exertier, substitut à Grenoble, et Jean Wolff, à l'époque substitut à Metz, faisaient valoir que le net abaissement de leur notation qu'ils avaient constaté de premier en 1972, le deuxième en 1971, était dû non pas à un soudain affaiblissement de leurs qualités professionnelles, mais à leurs activités syndicales puisque, membres tous deux du Syndicat de la magistrature, ils étaient, au moment des faits, M. Exertier, conseiller syndical national, et M. Wolff, délégué régional dans le ressort de la cour d'appel de Colmar.

Pour M. Exertier, les chefs de cours ont eu l'honnêteté — ou la candeur — d'écrire, au titre de l'année 1972, « Il est certain que ce magistrat réunit en lui un ensemble de qualités exceptionnelles qui pourraient en faire un magistrat d'avenir. Mais pourquoi a-t-il fallu que je fusse, par l'intermédiaire, le porte-parole maladroite et peu avisé du syndicat auquel il appartient ? »

M. Wolff aient dépassé les limites de l'obligation de réserve qui s'impose, selon lui — à un dirigeant syndical. On aurait donc pu s'en tenir là et attendre de la sagesse du Conseil d'Etat qu'elle censure le complètement illégal des autorités hiérarchiques des requérants en annulant les notations illicites. Il fut mieux fait. Comme il estimait avoir le droit, et invité en cela par les observations orales de M. Lyon-Caen, le commissaire du gouvernement souleva d'office, en tant que « question d'ordre public », la légalité de l'article 4 du décret du 22 décembre 1959 qui institua pour la première fois la procédure de la notation annuelle de tous les magistrats. Or, estime M. de Saint-Marc, cette notation, choisie d'un mode de contrôle qui n'est pas unique, a été faite par décret. Elle est un élément essentiel du statut de la magistrature dont l'article 94 de la Constitution dit que la loi organique exactement, en fixe les règles.

POLICE

Les travaux du comité technique paritaire Des groupes de travail devront remettre des propositions sur la formation et l'emploi du personnel

Réuni à la demande du ministre de l'intérieur, le comité technique paritaire de la police nationale a commencé ses travaux vendredi 17 janvier. Bien que créé par un décret du 22 septembre 1974, ce comité technique paritaire n'est, jusqu'ici, réuni qu'une fois — et en vain — le 26 décembre de la même année, le ministre de l'époque, M. Raymond Marcellin, préférant limiter la concertation avec les représentants du personnel à des audiences syndicales informelles.

« J'ai été conduit, devant M. Michel Poniatowski, dès mon arrivée au ministère de l'intérieur, à faire deux constatations : « C'est tout d'abord le fait que la croissance de la criminalité au cours de ces dernières années et la forte urbanisation de notre pays provoquent une augmentation des charges de police et justifient une adaptation de ses moyens et de ses méthodes d'action ;

« C'est également le constatation que la police nationale est composée de hommes placés au service d'autres hommes habitant la même cité, appelés à se rencontrer dans le déroulement de la vie quotidienne, à se respecter, et, ce, le souhaité, à s'apprécier. »

Cette séance plénière s'est achevée sur la désignation de commissions chargées d'élaborer des propositions sur chacun des quatre points de l'ordre du jour : « Formation des personnels. Le ministre a déjà décidé de porter à six mois la spécialité des inspecteurs et accepté le principe d'un allongement des études des gardiens de la paix. Il souhaite aussi voir se développer le part de l'instruction civique et moderniser les études, en tant que par une ouverture sur l'extérieur des établissements de formation.

« L'initiative du ministère a recueilli une large adhésion au sein du personnel, satisfait d'être désormais reconnu comme interlocuteur valable de l'administration. Toutefois, certaines organisations syndicales critiquent le mode de représentation du personnel, dont les dix délégués — deux par corps : gardiens, gradés, officiers enquêteurs, inspecteurs, commissaires — sont choisis uniquement parmi les organisations nationales, dérogeant ainsi, selon la Fédération générale de la police nationale C.G.T., au statut général des fonctionnaires. »

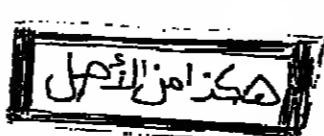
De ce fait, affirme le C.G.T., une traction importante du personnel et des organisations syndicales de la police nationale se trouve écartée du comité technique paritaire, ce qui n'est ni démocratique ni conforme aux déclarations ministérielles sur la concertation avec tous les syndicats.

Le commissaire du gouvernement voit trois raisons qui plaident pour l'illégalité du décret créant la notation et par conséquent de conséquence, pour la compétence exclusive du Parlement. Tout d'abord, c'est un meilleur moyen d'assurer l'indépendance de la magistrature et c'est ce à quoi, déjà, semble avoir été sensible le Conseil constitutionnel, qui, dans une décision du 8 juillet 1970, estimant qu'un décret ne pouvait autoriser les états magistrats à compléter son tribunal en raison de leur position dépendante vis-à-vis des magistrats de plein exercice.

« Ensuite parce que la notation — qu'il s'agisse de magistrats du siège ou du parquet puisque existe l'« unité du corps judiciaire » — a un effet direct sur l'avancement, élément du statut, M. de Saint-Marc observe d'ailleurs que cet instant de ses conclusions que si les décisions attaquées sont reconnues comme étant de celles qui « font grief », concernant l'« Intéressé », c'est dire aussi qu'elles sont partie intégrante du statut et relevant ainsi de la loi. En outre, dit M. de Saint-Marc, l'article 4 du décret, pris en application de l'ordonnance du 22 décembre 1959 portant statut de la magistrature, ne peut être légal qu'il est déjà prévu dans ladite ordonnance, ce qui n'est pas le cas. A contrario, sur des points précis, l'ordonnance renvoie à un décret après avoir mentionné le principe dans son libellé. Ainsi, l'article 36 de l'ordonnance confie-t-il à un décret la soin d'organiser la fonctionnement de « tableau d'avancement » et de la « liste d'aptitude ». Comment ne pas soutenir que la notation en est un élément essentiel ?

Certes, reconnaît le commissaire du gouvernement, il existe un article 80 de l'ordonnance, renvoie aux décrets pour ce qui concerne les modalités d'application. Cela impliquerait-il la légalité de la notation prévue par décret ? Non, conclut-on sur ce point, puisque la loi a fait le statut de la magistrature, ce qui implique un contrôle, qui concerne la carrière du magistrat, et alors que d'autres modalités existent pour les agents de l'Etat. D'autant que l'article 80 comporte lui aussi une énumération limitative de « modalités » à fixer par décret. L'arrêt sera rendu le 31 janvier.

PHILIPPE BOUCHER.



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées
Opéra : la Belle ou le bota dormeur
Odéon : En revenant de l'expo
Chaillot : Théâtre de la Renaissance

Les autres salles
Antoine : le Tunc (sam. 20 h. 30)
Athlète : Avron et Evrad
Athalie : la Pule de Chaillot

Le music-hall
Boulogne : Serge et Stephan Regiani
Charles de Rochefort : Dxi Croquettes
Espace Tribadie : Françoise Reeves

Les comédies musicales
Châtelet : Valse de Vienne
Mouffetard : Mécènes, clownes
Nouveauté-Comédie : le Prince travesti

La danse
Nouvelles : Duo sur canapé
Michele : Duo sur canapé
Michele : Duo sur canapé

Les concerts
Centre Galliera : Trio de Trieste
Eglise Saint-Gervais : dim. 17 h.
Eglise Saint-Thomas d'Aquin : dim. 17 h.

chansons recues (sam. 21 h.)
LA Galerie : Oreste (sam. 19 h. et 21 h.)
Théâtre en marche : la Pastorale des sautoies de Provence

Les théâtres de banlieue
Antony : Théâtre Firmin-Gémier
Boulogne : Théâtre : la Oufrite
Châteaufort : Théâtre : Bernard Bailly

Le music-hall
Boulogne : Serge et Stephan Regiani
Charles de Rochefort : Dxi Croquettes
Espace Tribadie : Françoise Reeves

Les comédies musicales
Châtelet : Valse de Vienne
Mouffetard : Mécènes, clownes
Nouveauté-Comédie : le Prince travesti

La danse
Nouvelles : Duo sur canapé
Michele : Duo sur canapé
Michele : Duo sur canapé

Les concerts
Centre Galliera : Trio de Trieste
Eglise Saint-Gervais : dim. 17 h.
Eglise Saint-Thomas d'Aquin : dim. 17 h.

Samedi 18 janvier - Dimanche 19 janvier

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
70-74-20 (lignes groupées) et 727-42-34

Les chaussonniers
Caveau de la République : De toute façon il nous reste le cheval
Deux-Anes : un nom de père et du porc

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans.
La cinémathèque
Chailor, sam. 19 h. : la Ligne générale de M. Eisenstein

Les exclusivités

ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.)
APPOÛTE-MOI LA TÊTE D'ALFRED (A., v.o.)
PARAMOUNT-Élysées : (322-22-24)
PARAMOUNT-Orléans : (322-22-24)

Les films nouveaux

IL ÉTAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (Am. américain de Jack Haley Jr.)
LES MUSÉES D'HOLLYWOOD (Am. américain de Jack Haley Jr.)
NORMANDIE (Fr.)

Montparnasse - Pathé, 14* (322-63-12)
Gaumont-Gambetta, 20* (702-26-24)
BOBEN DES BOIS (A., v.o.)

LA SOLUTION DU CHANTEUR DE FOND DE SI J'AVAIS QUATRE ORDONNANCES (Fr.)
LE SPECTRE D'EDGAR ALLAN POE (A., v.o.)
SWEET LOVE (A., v.o.)

LES FILMS MARQUÉS (*) SONT INTERDITS AUX MOINS DE TREIZE ANS.
LA CINÉMATHEQUE
Chailor, sam. 19 h. : la Ligne générale de M. Eisenstein

Les exclusivités

ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.)
APPOÛTE-MOI LA TÊTE D'ALFRED (A., v.o.)
PARAMOUNT-Élysées : (322-22-24)
PARAMOUNT-Orléans : (322-22-24)

Les films nouveaux

IL ÉTAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (Am. américain de Jack Haley Jr.)
LES MUSÉES D'HOLLYWOOD (Am. américain de Jack Haley Jr.)
NORMANDIE (Fr.)

positions

DE L'ART
MARCEL PAGNOL - André Béraud
SERIE NOIRE - V.A. Botta & Filles
FANTASTIQUE - V.A. Botta & Filles

LES GRANDES REPRISES
BANANA SPLIT (A., v.o.)
LES QUATRE VIEUX (A., v.o.)
OLYMPIE-PICQUOT (A., v.o.)

STUDIO GIT LE COEUR

LES MONGOLS
Un film de PARVIZ KIAMIA
GRAND PRIX DU FILM D'ART ET D'ESSAI DU FESTIVAL DE TEHERAN

UN FILM DE CLAUDE CHABROL
Une Partie de Plaisir
VERSION ORIGINALE PUBLICIS MATIGNON ARLEQUIN - BOULMICH' PLAZA

RTL a choisi
un film de tendresse et d'humour
HARRY & TONTO
Grand Prix du Cinéma de l'Épave

Studio de l'Étoile
14, rue Trévou (17), 380-19-93
MÉCANIQUE NATIONALE
F. Mexicoin de L. Alcotize (v.o.)

Un réalisateur cherche d'urgence pour lundi 20 janvier à 19 h., 6 titre bénévole, jeunes gens, jeunes filles (18-22 ans), pour figuration long métrage, oyt si possible tenue moia cuir.
Téléphonez au 277-69-02.

LA PAGODE (v.o.) - STUDIO LOGOS (v.o.)
l'événement soviétique à la quinzaine des réalisateurs.
il était une fois un merle chanteur
un film de OTAR IOSELIANI avec GELA KANDELAKI

VERSION ORIGINALE PUBLICIS MATIGNON ARLEQUIN - BOULMICH' PLAZA
RTL a choisi
un film de tendresse et d'humour
HARRY & TONTO
Grand Prix du Cinéma de l'Épave

LE TRIOMPHE DE L'AMOUR, de MARIYADZ, réalisé par le THÉÂTRE OD CAMPACHOV, au jour actuelment tous les soirs jusqu'à 11 février seulement, à 21 heures, sauf dimanche et lundi ; matinée samedi et dimanche à 15 heures, à l'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, 45, rue d'Ulm (5*)

مركز للدراسات والبحوث
مركز للدراسات والبحوث
مركز للدراسات والبحوث

ARTS ET SPECTACLES

CARNET

Expositions

LES RELATIONS FRANCO-RUSSES AU GRAND PALAIS

De Lénine à Anne de Kiev

Le Grand Palais devient... Les relations franco-russes au Grand Palais...

Le Grand Palais devient... Les relations franco-russes au Grand Palais...

Le Grand Palais devient... Les relations franco-russes au Grand Palais...

Le Grand Palais devient... Les relations franco-russes au Grand Palais...

Sujet considérable et qui, pour être pleinement illustré, aurait demandé un long travail de préparation...

Sujet considérable et qui, pour être pleinement illustré, aurait demandé un long travail de préparation...

Sujet considérable et qui, pour être pleinement illustré, aurait demandé un long travail de préparation...

Sujet considérable et qui, pour être pleinement illustré, aurait demandé un long travail de préparation...

Un jeu de cache-cache

On passa ensuite à la guerre (avec d'intéressantes plaques d'archives sur les rapports du Kremlin et de la France libre)...

On passa ensuite à la guerre (avec d'intéressantes plaques d'archives sur les rapports du Kremlin et de la France libre)...

On passa ensuite à la guerre (avec d'intéressantes plaques d'archives sur les rapports du Kremlin et de la France libre)...

On passa ensuite à la guerre (avec d'intéressantes plaques d'archives sur les rapports du Kremlin et de la France libre)...

Dans les brumes d'avant

Ces douces visions aidèrent à supporter la déception que provoquait les salles du dix-huitième siècle...

Ces douces visions aidèrent à supporter la déception que provoquait les salles du dix-huitième siècle...

Le président du Soviet suprême de l'Union soviétique a été reçu à l'Association France-U.R.S.S. l'ordre de l'Amitié entre les peuples à l'occasion du trentième anniversaire de l'Association.

Théâtre

< TURCARET >

AU THÉÂTRE DE LA VILLE

Pièce de circonstance qui avait pour but de résumer l'action des bandes de brigands, des financiers, que l'on appelait les « Turcarets »...

Pièce de circonstance qui avait pour but de résumer l'action des bandes de brigands, des financiers, que l'on appelait les « Turcarets »...

Cinéma

< L'HOMME DU FLEUVE >

Mérimier bricoleur des bords de la Seine, quelques part en Normandie, Joseph Bertin s'est installé sur une petite île avec sa femme Mona et sa fille Laurence...

Mérimier bricoleur des bords de la Seine, quelques part en Normandie, Joseph Bertin s'est installé sur une petite île avec sa femme Mona et sa fille Laurence...

Fiançailles

M. Jean Desombre et Mme née Françoise Bédaride. M. Jean Marché et Mme née Françoise Breton...

Deces

Jean LE GUELLEC. Nous apprenons le décès de M. Jean LE GUELLEC, commandeur de la Légion d'honneur, ancien président du conseil d'administration de Gaz de France...

M. et Mme Christian Joudou, Madeleine, Catherine, Pierre et Henri. M. et Mme Philippe Joudou, Marie et Anne...

M. et Mme Roger Rives et leurs enfants. M. et Mme Patrick Germain et leurs enfants. M. et Mme Eric Germain et leur fille...

Remerciements

M. et Mme Paul Collin et ses enfants remercient très sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie lors du décès de M. Paul COLLIN...

M. et Mme Philippe Orenge, Mme Dorothée Orenge. Et toute leur famille, prient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine lors du décès de M. Charles ORENGE...

M. et Mme Alexandre Vincent, ses enfants et toute la famille, très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été envoyées lors du décès de M. Alexandre VINCENT...

Visites et conférences

LUNDI 20 JANVIER. VISTES GUIDÉES ET PROMENADES. Les monuments historiques, 13 heures. 3, place Paul-Painlevé, Mme Bouquet...

A L'HOTEL DROUOT

- VENTES. S. 1 - Meubles objets d'art XVIIIe. S. 2 - Meubles objets d'art XVIIIe. S. 3 - Tableaux, bibelots, mobilier...

LA MAISON DES 7 PECHES (Seven Sinner). Mariène Dietrich et John Wayne. Au MAC MAHON (17) - Tél. ETO 24.81

Jean-Luc Bideau s'est retranché dans son île. La gendarmerie est prête à donner l'assaut. Jean-Luc Bideau, 35 ans, marié et père d'une fillette de 10 ans...

SCHWEPPE'S. Il faut choisir entre l'Isiglan Tonik et le Bitter Lemon.

Le Monde. Service des Abonnements. 75427 PARIS - CEDEX 09. C.C.P. 4207-23. ABONNEMENTS: 3 mois 8 mois 9 mois 12 mois...

EQUIPEMENT ET RÉGIONS

PÊCHE

Vent d'inquiétude sur les ports bretons

Brest. — « Je reviens avec une pile impressionnante de dossiers à plaider auprès du ministre des finances », a déclaré M. Marcel Cavellé, secrétaire d'Etat aux transports à l'issue d'un voyage de deux jours, les jeudi 16 et vendredi 17 janvier, dans les ports de pêche de la côte sud de la Bretagne.

M. Cavellé n'était pas venu faire des promesses et distribuer des crédits mais écouter les professionnels et prendre en compte leurs requêtes. De fait, c'est à un flot de récriminations et de plaintes de toutes sortes de la part des armateurs et de la pêche industrielle, des artisans, des conserveurs, des mareyeurs, des marins, des ostréiculteurs, des producteurs d'éclues, que le secrétaire d'Etat s'est trouvé confronté.

Si la pêche bretonne n'est pas, en dépit des appels de détresse, dans une situation désespérée et catastrophique dans tous les secteurs, il est évident qu'elle traverse des jours sombres. De Lorient à Brest elle représente une des activités économiques fondamentales. Si la pêche va... tout va, mais lorsque la mer se tiche ou que la marée s'effondre... Dans le Sud-Finistère le chiffre d'affaires direct de la pêche a été de 435 millions de francs l'an dernier. A Lorient, dans le Morbihan, deuxième port français après Boulogne, il a atteint 234 millions. Pour Concarneau, la France étant le seul pays de la Communauté européenne à pratiquer la capture des thons tropicaux, la pêche de ce poisson représente une recette de près de 200 millions de francs. Au total ce sont plus de soixante mille emplois qui sont directement ou indirectement en jeu.

Mer cruelle

C'est pourquoi la perspective selon laquelle la Grande-Bretagne, dans les côtes sont très riches, pourrait réglementer sévèrement ses zones de pêche éveille dans les bourgs de Cornouaille des craintes justifiées. De même, si, après les négociations du printemps prochain à Genève, les pays en voie de développement s'étendent à 200 miles les limites des zones économiques exclusives, c'est par exemple toute la pêche au thon, aujourd'hui florissante, qui sera menacée. On cherche déjà à se prémunir contre ce qui pourrait bien être une révolu-

De notre envoyé spécial

tion des données de la pêche mondiale en négociant des accords bilatéraux (hier avec le Sénégal, demain avec le Gabon ou le Cameroun). On cherche aussi à améliorer la localisation des bancs et un avion de reconnaissance est basé à Abidjan. Enfin il leur moderniser la flotte des cargos frigorifiques qui font la navette entre les lieux de capture et les ports de débarquement français, italiens ou porto-ricains.

Autre question délicate : les coûts d'exploitation et d'investissement des chalutiers industriels comme ceux de Lorient ou de Concarneau, ou artisans à Audierne ou Guilvinec. En trois ans le prix du fuel a augmenté de 458 %. Des comparaisons établies à partir des résultats de certains navires de Douarnenez montrant que pour obtenir une même part de pêche, c'est-à-dire un même revenu, le marin devait capturer 1 830 kilos de poisson par mois en 1973, 2 697 kilos aujourd'hui. Même si le prix des produits a augmenté (+ 27 % en moyenne à Lorient l'année dernière), les charges se sont proportionnellement accrues davantage. Cela au moment où la flotte a besoin d'être remplacée, où les mécanismes de propulsion et de contrôle de la Communauté européenne contre les basses des côtes sont trop sélectifs et trop rigoureux, où les autorités de la C.E.E. tentent plus volontiers les yeux sur les opérations « normales » de soutien des produits agricoles que sur les opérations poissonnières. Les aides au stockage et à la transformation sont insuffisamment efficaces et la mer continue d'être cruelle : deux marins de Lorient ont, durant la dernière quinzaine, été emportés par des lames du côté des îles Féroé.

Sur cette toile de fond qui reste grisâtre en dépit de primes modestes aux investissements et d'un fort aide au carburant de 12 millions de francs pour 1975, la situation des pêcheurs artisans et des marins et ostréiculteurs de la rade de Brest paraît particulièrement préoccupante.

Sur le port d'Audierne et dans les petites maisons blanches au pied du phare d'Éckmühl on chuchote que vingt chalutiers sont en vente. Le Crédit mari-

time mutuel, bon saint-bernard des artisans, demande instamment des prêts-relais du F.O.E.S. pour consolider ses encours exorbitants. A Gourmanez, les derniers lampousiers partent vers les côtes mauritanaises, désormais très surveillées, avec la nostalgie du temps, pas lointain, où « c'était un peu la cavarme d'Al Babe ». Dans la rade de Brest, une épizootie larvaires et inexpliquée s'est abattue sur les huîtres plates, anéantissant des parcs entiers et obligeant les professionnels, qui auraient perdu 20 millions de francs, à une conversion immédiate.

Changer de ministre ?

Pour inciter les artisans à renouveler leur flotte en chalutiers modernes, M. Cavellé a indiqué que des primes plus importantes pourraient être accordées aux marins qui adopteraient des formules de propriété collective des navires. Les pouvoirs publics souhaitent, en outre, que le mouvement coopératif dans la pêche et la transformation se développe à l'image des exemples d'Audierne et de Camaret, et que les groupements de producteurs rassemblent le plus possible de pêcheurs pour mieux contrôler la commercialisation du poisson. Le jour même où les pêcheurs bretons apprennent que le gouvernement était décidé à obtenir en 1975 un relèvement du revenu des agriculteurs, c'est avec une certaine amertume qu'ils voyaient reparaitre le secrétaire d'Etat aux transports, qui ne leur avait laissé après son séjour que « la promesse d'être un avocat zélé auprès de Bruxelles et de la fure de filer ».

Certains professionnels, comparant leur sort avec celui des travailleurs de la terre, confiaient même qu'il était temps de rattaché au ministère de l'Agriculture pour qu'elle soit mieux défendue. Et de rappeler : « L'été dernier, sur la demande insistante d'un élu du monde agricole, les pouvoirs publics ont débouqué des sommes extrêmement importantes en faveur de la politique agricole de la France. L'objet d'un large débat au Parlement et au niveau du pays ».

Mais tout le monde est bien conscient que ce n'est pas en changeant de ministre ou d'administration qu'on change le vie.

FRANÇOIS GROSCHICHARD.

Faits et projets

Assemblées régionales

● **MIDI-PYRÉNÉES** : 12 F PAR HABITANT. — Le budget de Midi-Pyrénées pour 1975 sera de 32 410 000 F. dont 26 410 000 F fournis par la fiscalité. La charge fiscale supplémentaire par habitant sera de 12 F. En 1974, le budget était de 19 millions de francs et représentait une charge fiscale par habitant de 8,50 F.

Ce budget a été adopté par le conseil régional réuni le 17 janvier à Toulouse. Tous les conseillers l'ont voté, les socialistes et radicaux de gauche et les membres du Groupe d'action régionale (majorité présidentielle). À l'exception de cinq, dont les trois communistes, qui se sont conformés à la position adoptée par leur parti dans l'ensemble des régions et ont refusé de lever le moindre impôt sur le dos des populations, exigeant que le montant du budget de Midi-Pyrénées soit produit par un transfert de fonds d'Etat. — (Corresp.)

Paris

● **LES COMMUNISTES ET LA CONCERTATION**. — Le groupe communiste au Conseil de Paris critique vivement l'activité des deux commissions mixtes Etat-Ville sur l'urbanisme et sur l'automobile qui se réunissent actuellement. Il dit notamment : « Ce sont deux commissions d'usurpation destinées à faire avaliser et appliquer par les élus la politique de restriction et d'immobilisme décidée en haut lieu. Elles sont des paravents démocratiques qui entendent masquer la volonté du pouvoir central de renforcer sa main mise sur Paris et de faire exercer et gérer la crise nationale. Il ne faut pas compter sur le groupe communiste pour s'engager dans cette voie. »

Circulation

LA ROUTE MOINS MEURTRIÈRE

Sur les routes, il y a en ce 1975 deux mille deux cent quatre-vingt-trois accidents de moins qu'en 1973 et trois mille cent de moins qu'en 1972. En présentant ces chiffres, M. Christian Genoudeau, député à la sécurité routière, a estimé que les limitations de vitesse et l'obligation du port de ceinture de sécurité, les explications pour l'essentiel.

Il a annoncé pour 1975 la création d'une délégation régionale à la sécurité routière en région parisienne où se sont créés des circuits réservés aux cyclistes et deux nouvelles pistes cyclables ; un renforcement du contrôle du bon état des véhicules ; des actions spécifiques pour lutter notamment contre l'augmentation des accidents de nuit, des accidents de vélocitateurs et de l'alcoolémie.

Environnement

● **LES CÔTES-DU-NORD ET L'ATOME**. — Le conseil général des Côtes-du-Nord a refusé le 17 janvier, de se prononcer sur l'installation de centrales

nucéaires en Bretagne. Il a adopté à l'unanimité un vœu dans lequel, s'il comprend que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est un des moyens permettant au pays de résoudre les problèmes de son approvisionnement énergétique, il n'en demande pas moins au gouvernement que la politique énergétique de la France fasse l'objet d'un large débat au Parlement et au niveau du pays. — (Corr.)

● **INCULPATIONS POUR LE LAZAC**. — Après la tentative des paysans du Lazac de placer, au travers de la route nationale 9, une canalisation destinée à une aduction d'eau

District parisien

M. JACQUES CHIRAC DEVANT LE C.C.E.S. : priorité aux villes nouvelles

M. Jacques Chirac, premier ministre, a pris la parole, le 17 janvier, lors de la séance solennelle du Comité consultatif de l'économie et du social (C.C.E.S.) de la région parisienne. C'est à dix ans.

M. Michel Poniatowski, ministre de l'Intérieur, assistait à cette manifestation ainsi que le président du conseil d'administration du District de la région parisienne, M. Michel Boscher.

M. Jean Gardin, président du C.C.E.S., a rappelé l'œuvre de cette assemblée, qui après avoir été un « pionnier » des institutions régionales, est maintenant en retard par rapport à la loi sur la régionalisation du 5 juillet 1972.

« Les assemblées départementales et régionales, a notamment déclaré M. Chirac, auront très rapidement à faire connaître leur opinion et leur avis à tout schéma directeur d'aménagement de la région parisienne ». Il faut, a-t-il ajouté, une rationalisation plus rigoureuse dans l'élaboration du programme concernant ce qu'on appelle encore la banlieue. Cela suppose toute une action rapide, résolue et cohérente dans le développement des zones nouvelles du Bassin parisien. L'objectif est d'atteindre avant 1985 (...) l'optimum de population. Cela veut dire que les habitants qui ont des emplois nouveaux soient par priorité réservés à ces centres du Bassin parisien.

Abordant le problème des institutions régionales, M. Jacques Chirac a déclaré qu'il lui paraissait souhaitable que s'installe bientôt un nouveau Comité économique et social plus représentatif des groupes économiques et sociaux de la région, ce qui implique la présence et l'activité des organisations syndicales.

M. HIRSCH QUITTE LA VILLE NOUVELLE DE CERGY-PONTOISE. — M. Bernard Hirsch, directeur général de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), quitte la direction de l'établissement public et est nommé à d'autres fonctions.

M. Hirsch avait été nommé en 1966 chef de la mission d'aménagement de la ville nouvelle, puis directeur général en 1969, date à laquelle a été créé l'établissement public. Il avait mené les études préliminaires, lancé les acquisitions foncières et les premières constructions de la ville nouvelle.

LA VIE ÉCONOMIQUE

BILLET

Les « exceptions » de la politique agricole

Du perron de l'Élysée, où ont défilé, ces derniers jours, les dirigeants des grandes organisations paysannes, le projet de la politique agricole se brouille, lundi 20 et mardi 21 janvier, sur Bruxelles. Le troisième acte — sinon le dernier — de la négociation des Neuf sur les prix agricoles, pour la campagne 1975-1976, s'y jouera.

Vendredi 17, le rituel est tombé sur l'engagement solennel, pris par M. Giscard d'Estaing et rapporté par les présidents des trois grandes centrales agricoles : les revenus paysans augmentent d'au moins 15,5 % en 1975. Un mémorandum, qui sera présenté par M. Christian Bonnet à ses huit collègues, résumera les moyens choisis par Paris pour atteindre cet objectif. En simplifiant, il y en auroit trois : un relèvement moyen de 10 % des prix garantis européens ; des aides communautaires pour certaines productions ; des aides nationales situées directement aux producteurs, grâce à des manipulations de la T.V.A. et des facilités de crédit.

Certes, ces deux derniers points ne sont pas tout à fait conformes à l'esprit de la politique agricole commune, mais il est bien précisé que tout cela sera « exceptionnel ».

Pourquoi Paris n'a-t-il pas accepté la solution « agro-montaire », proposée par la Commission de Bruxelles, qui aurait permis d'arriver au même résultat ? Autrement dit, pourquoi la France ne veut-elle pas prendre en compte la dégradation du franc par rapport à l'unité de compte européenne, qui sert à fixer les prix agricoles ? « Option politique », a expliqué le chef de l'Etat aux responsables paysans.

Explication intéressante, car

elle est significative d'un état d'esprit de plus en plus répandu dans la coalition du pouvoir : la politique agricole commune devient un obstacle au moment où la France a un certain intérêt à jouer dans un monde frappé par la pénurie de denrées alimentaires. Brest, à la solution d'esprit communautaire, le gouvernement prépare un arrangement particulier. Et il orchestre la chose avec un sens certain de la publicité. L'état de la construction européenne en matière fiscale et financière lui permet, en effet, de mobiliser les aides nationales passant par la T.V.A. et le crédit, sans en ouvrir obligatoirement ses portes, et l'heure est aux démonstrations de bonne volonté à l'égard de la paysannerie, dont on craint un séisme.

Les dirigeants agricoles des organisations représentatives semblent fort bien s'accommoder de cette situation. Elle est pour eux l'occasion de confirmer leur audience auprès du gouvernement et leur autorité sur le base. Révélatrice est la petite phrase de M. Debétasse, président de la F.A.S.E.A., à l'égard de la paysannerie, dont de l'Etat : « Nous pensons, pour le prix de tous, que le président de la République saura prendre des mesures adaptées. »

Presque timidement, le secrétaire général du Mouvement des exploitants familiaux (MODEF) écrit à M. Giscard d'Estaing : « Il nous semble beaucoup plus profitable pour les exploitants familiaux, comme pour les consommateurs, de bloquer ou, mieux, de diminuer les prix industriels, les charges et le coût de la vie... » Mais M. Minéus n'est pas, en région générale, invité à l'Élysée.

P.T.T.

Incident à Dijon entre la C.G.T. et le secrétaire d'Etat

Dijon. — M. Pierre Leleog, secrétaire d'Etat aux P.T.T., a commencé, le vendredi 17 janvier, à Dijon, une tournée des principales régions de France. Il a reçu successivement les responsables régionaux des télécommunications

et M. Pierre Charles, radical de gauche, député de Beaune, avait décliné l'invitation) et les membres des bureaux des assemblées régionales.

M. Leleog a également reçu les délégués syndicaux séparément. Après une entrevue d'une demi-heure environ avec les représentants de Force ouvrière, un incident s'est produit avec les cégétistes, qui ont vu le secrétaire d'Etat que quelques jours pour cela mais pour discuter.

D'après les délégués, M. Leleog aurait alors demandé au préfet de « foutre ces gens à la porte ». Dans ces conditions, la délégation C.G.T. qui devait suivre celle de la C.G.T., s'est abstenu de se rendre à l'entrevue prévue. Entre-temps, deux centaines de postiers réclamaient sous les fenêtres de la préfecture l'ouverture de négociations.

Au cours d'une conférence de presse, le secrétaire d'Etat a annoncé qu'il avait accepté la nouvelle taxe de recordement portée à 1 100 F, qu'il serait proposé aux nouveaux abonnés de ne verser que 500 F, les 600 F restants pouvant être étalés sur des bilans triennaux avec les abonnements, soit vingt mois.

Évoquant la situation des postiers, M. Leleog a affirmé que le malaise régnait surtout dans la région parisienne où les employés, venus de province, étaient « surtout des jeunes gens déracinés et désemparés, car les traitements de début sont très bas dans la fonction publique ».

A L'ÉTRANGER

Les économies d'énergie aux États-Unis

L'OBJECTIF DE M. FORD NE SERA PAS ATTEINT EN 1975

estiment les milieux pétroliers américains

Washington (A.F.P.). — La baisse des importations américaines de produits pétroliers, résultant du programme d'austérité annoncé cette semaine par la Maison Blanche, ne devrait pas dépasser 700 000 barils par jour (3,5 millions de tonnes en rythme annuel) à la fin de 1975, estiment les milieux pétroliers américains.

Les importations américaines, qui atteignent actuellement 7 millions de barils par jour (350 millions de tonnes en rythme annuel), seraient donc réduites de 15 % environ à la fin de l'année, soit 5 % de moins que le voudrait l'administration.

Les prévisions des experts se fondent sur le fait que les économies d'énergie aux États-Unis, qui pourraient atteindre un million de barils par jour à la fin de 1975, ne se traduiront pas par une diminution équivalente des importations. Malgré la libération des prix du pétrole produit aux États-Unis à partir d'avril (60 % de la production est encore plafonnée à 5 dollars le baril) il faudra des mois avant que l'on assiste à une reprise sensible de la production américaine, qui est actuellement inférieure de 5 % à celle de l'année dernière. Le manque à produire devra donc être comblé par des importations.

● **LA HAUSSE DU COUT DE LA VIE EN ITALIE** a été en décembre 1974 de 0,9 % par rapport à novembre et de 25,3 % par rapport à décembre 1973.

● **LES DISCUSSIONS SALARIALES À LA S.N.C.F.** — Lors de la quatrième réunion, vendredi 17 janvier, entre les sept fédérations de cheminots et la direction, celle-ci a proposé d'avancer au 1^{er} janvier 1975 l'augmentation provisionnelle des salaires de 1 %, précédemment prévue au 1^{er} février.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Industrie et de l'Énergie

SOCIÉTÉ NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Réalisation d'une Miroiterie à THENIA

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Un Appel d'Offres est lancé pour la réalisation d'une miroiterie à THENIA :

- 1^{er} lot : Gros œuvre.
- 2^e lot : Charpente métallique.
- 3^e lot : Fluides.
- 4^e lot : Électricité.

Les entreprises intéressées peuvent retirer les dossiers à l'adresse suivante :

S.N.I.C. - Engineering et Développement
Projet Verre et Céramique
29, rue Didouche-Mourad. — ALGER.

Les offres doivent parvenir au plus tard trente jours après la date de la parution de cet Appel d'Offres.

le journal mensuel de documentation politique

après-demain
(non vendu dans les kiosques)

Offre en essai complet sur :

ÉNERGIE ET SOCIÉTÉ

Envoyez 10 francs (timbres ou chèques) à APRES-DEMAIN 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris, en spécifiant le dossier demandé (40 % d'économie) qui donne droit à l'envoi gratuit de ce numéro.

سكس اة الاصل

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONJONCTURE

Prochaines négociations syndicales-C.N.P.F. sur le chômage partiel

M. Bergeron, secrétaire général de F.O., pour qui les négociations engagées avec le C.N.P.F. sur les conditions de travail devraient déboucher sur un accord au plus tard en février, a indiqué vendredi, au cours d'une conférence de presse, que le patronat avait accepté d'ouvrir prochainement d'autres négociations sur le chômage partiel. Ces discussions commenceront, selon le C.N.P.F., le 23 janvier.

M. Séguay propose un débat télévisé sur l'évaluation du chômage

Le secrétaire général de F.O., conteste les évaluations de la C.G.T. qui font état d'un million de chômeurs. M. Bergeron situe leur nombre entre 900 000 et 1 000 000.

M. Georges Séguay, secrétaire général de la C.G.T., complétant ses propos récents, a proposé, vendredi soir, au cours d'un meeting à Blois qu'une confrontation télévisée sur le nombre réel de chômeurs et sur le rôle de l'État ait lieu avec la participation de M. Chirac, premier ministre.

Un millier de personnes ont manifesté à Redon contre la dégradation de l'emploi

Un millier de personnes environ, selon les syndicats, ont manifesté à Redon (Ille-et-Vilaine), vendredi 17 janvier, pour manifester leur inquiétude face à la dégradation de l'emploi et les menaces qui pèsent sur la société de construction de matériel agricole Garnier, qui emploie près de mille personnes, soit le dixième de la population active de la ville. Une dizaine de maires de la région ont participé à la manifestation. A Toulon, les soixante-deux ouvriers de l'entreprise de confection Vincent Boda, qui occupent

les locaux depuis le mois d'août, se sont opposés, vendredi, à l'intervention du syndicat, venu saisir du matériel.

D'autres travailleurs ont manifesté leur inquiétude, défilé de deux cents ouvriers des établissements Garty à Chalons-sur-Saône; délégation d'ouvriers de Big Châtel au ministère de l'Industrie; envoi d'une lettre ouverte au président de la République par cent quatre-vingts ouvriers licenciés de la manufacture de vêtements Beauvais à Bordeaux.

MANIFESTATIONS À PARIS DES GRÉVISTES DE MANUIST

Cent cinquante grévistes de l'usine Manuist à Châtelliers (Vosges), qui occupent les locaux depuis deux mois pour s'opposer aux licenciements, ont manifesté, vendredi, à Paris, lors de l'inauguration d'un salon du membre. Les manifestants ont installé sur les trottoirs un stand « sauvage » de membres et distinctions des tracts. Selon un texte correspondant à Nancy, plusieurs projets industriels sont à l'étude pour relancer l'entreprise, et le tribunal de commerce, qui

a demandé de nouvelles précisions, pourrait se prononcer prochainement. Deux autres ont jusqu'à présent été retenus : celui des firmes Vieilleville et Ailbeur-Dumais. Après la rédaction par les grévistes d'un Livre blanc sur les erreurs de gestion, selon les salariés, les abus de biens sociaux des anciens dirigeants (le Monde) et 11 janvier), le syndicat des secouristes a demandé l'ouverture d'une information judiciaire.

IMMIGRATION

Après l'intervention de la police à Montpellier < THÉOLOGIE PRÉFECTORALE >

Après l'évacuation par la police du temple de la rue Maguelone, à Montpellier, où une cinquantaine de travailleurs immigrés faisaient la grève de la faim (le Monde des 12 et 13 janvier), MM. Jean Cardonne et Jacques Martin, dominicains, Louis Costans et Michel Millaud, professeurs de droit, et le pasteur Michel Freyhat nous ont adressé sous le titre « Théologie préfectorale », le témoignage suivant :

Samedi 11 janvier, à 6 h 10, le temple de la rue Maguelone, à Montpellier, a été envahi par les forces de l'ordre. Les travailleurs marocains qui s'y trouvaient bédouinés ont dû, sous la contrainte, abandonner les lieux pour être conduits dans un centre de tri. Le préfet de l'Hérault, justifiant ses mesures à la télévision, a déclaré qu'il respectait le droit d'association, néanmoins, la présence dans un lieu non destiné à cet effet de personnes de civilisation étrangère et de mœurs différentes posait un problème de sécurité.

La leçon est claire : pour l'autorité civile, la place des pauvres n'est pas dans la maison de Dieu, mais dans un local de police, là où l'on trie.

L'exercice des responsabilités préfectorales en matière de sécurité publique, c'est d'abord au rythme de la tragédie classique, en cinq actes :

- 1) l'envoi de la commission d'hygiène ;
- 2) l'inspection des pompiers ;
- 3) le bouclage du quartier ;
- 4) la menace d'un assaut précoce du lanceur de grenades lacrymogènes à travers les vitreaux ;
- 5) l'expulsion — accompagnée de « quelque vivacité », selon les termes mêmes du greffier par les compagnies républicaines de sécurité des Marocains et Français présents, assis et scandaux : « Nous occupons la carte de séjour, nous sommes la carte de grand A ».

Le mot de la fin appartient à un fonctionnaire de la préfecture qui faisait constater que la police laissait les lieux dans un état où elle les avait trouvés. Effectivement, les locaux étaient intacts, seuls, les hommes avaient disparu.

Propos significatifs ! Il revient que l'administration a le souci exclusif des choses et des biens, qu'elle ne peut trouver aucune part de sympathie qu'au nom de l'homme de base exprime en clair la logique interne des dirigeants de l'administration. Un C.R.S. dit à l'un d'entre nous, présent dans le car où étaient humiliés les travailleurs marocains : « Vous êtes mieux d'être soldat d'autochène ».

De fait, nous avons vu que les travailleurs marocains ont été continuellement traités comme des choses, invités à préciser ses engagements par écrit, le préfet ne s'est pas adressé aux personnes concernées, mais à cinq d'entre nous, professeurs, pasteurs, prêtres. Pour le regard préfectoral, le monde des hommes s'arrête aux autorités constituées.

C'est par le canal des autorités que la charité vient aux choses : « Parce que, messieurs, nous a déclaré solennellement le préfet, le seul souci qui m'a guidé dans cette affaire douloureuse fut celui de la charité ».

De son côté, M. Philippe Dauvin, député-socialiste à l'Assemblée Nationale, a déclaré à Montpellier, nous indiquant qu'il confirme les déclarations faites au journal Libération du 14 janvier par un journaliste marocain interviewé à l'O.E.T.F. : « Un policier m'a séparé de mes camarades. Ce policier, qui parlait arabe, m'a dit ce qu'il fallait dire. Il m'a menacé ; si je ne disais pas cela, je serais bien tabassé et je serais expulsé au Maroc. Je resterais dix ans en prison ».

● CITROËN : LA PROCÉDURE DES MILLE QUATRE CENTES LICENCIEMENTS EST SUSPENDUE, annonce la C.F.T. qui dénonce que, après l'intervention de l'expert nommé sur demande par le tribunal de grande instance de Paris, de nouveaux délais ont été obtenus pour faciliter l'enquête de l'expert. Cette décision, indique la C.F.T., va permettre, après une information complémentaire, et les licenciements subsistent, de repousser les délais aux environs du 15 avril 1975.

Point de vue

L'entreprise : réforme ou alibi ?

par CLAUDE NEUSCHWANDER (*)

LES cénacles parisiens résonnent à nouveau de discussions sur la réforme de l'entreprise : discussions bien intellectuelles d'ailleurs, car, à l'instar de ce qui se passe à Lip et celui de la Négrevure, on n'a guère utilisé jusqu'à présent le champ d'expérience qu'aurait pu constituer les conflits survenus à l'occasion des fermetures d'usines, des licenciements ou des démantèlements récents. Tant dans la fonction publique que dans le secteur privé, les choses ont continué de suivre leur cours, et les problèmes ont été réglés avec la même brutalité que par le passé.

Néanmoins, les constructions optimistes et les hypothèses utopiques recommencent de s'affronter, ce pen-

dant qu'ici ou là, en prévision des modifications à venir, des esprits plus concrets s'efforcent d'avancer leurs plans ou de régler leurs comptes. Telle, par exemple, cette proposition récente de réforme qui nie le fait syndical lors de l'élection des délégués ouvriers au conseil d'administration ; cela est une façon d'affaiblir l'influence des syndicats, et donc de prolonger la grégarité qui mène les combats de retardement d'un certain patronat depuis bientôt dix ans.

En tant que chef d'entreprise, faisant provisoirement abstraction de toute référence idéologique personnelle, je voudrais rappeler ici quelques vérités essentielles.

son caractère volontariste, sont reconnus comme des éléments essentiels de succès, tant aux Etats-Unis qu'en Yougoslavie. La seconde affirmation conduit au renforcement du poids syndical dans l'entreprise ; depuis la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise, nous n'avons guère progressé dans ce domaine tant il est vrai que les réformes résultent moins de décrets ou règlements que de l'évolution du comportement et de l'attitude des responsables. La moins que l'on puisse en dire est que cette évolution reste lente. L'accélérateur est un des premiers vrais problèmes de la réforme de l'entreprise.

L'emploi assuré, le salaire négocié, se posent alors les problèmes d'ordre qualitatif. Le premier est celui de l'information. Refuser l'information porte atteinte à la dignité du travail. Cela signifie que l'on sous-estime la capacité de l'ouvrier à comprendre ; c'est fondamentalement un signe de mépris. Répondre aux questions que le salarié pose et se pose, informer les syndicats de tout ce qui concerne la vie de la société est un élément essentiel de la réforme de l'entreprise. Mais, là aussi, il s'agit d'être de changer le comportement du chef d'entreprise, encore si soucieux de secret et d'anonymat, que de modifier la réglementation en cours. Et c'est d'autant plus important que tout naturellement l'information débouche sur le contrôle.

Le second problème concerne la formation. Malgré l'excellence des intentions exprimées dans la loi de juillet 1972, il n'est pas sûr que l'on soit déjà passé à la réalisation pratique. Ce qui prouve bien que les lois ne suffisent pas si les comportements fondamentaux ne sont pas changés.

Arbitrer entre les inconciliables

Le rôle de la direction est d'assurer le service et le développement de l'entreprise. De ce fait, elle a à arbitrer entre les tensions qui opposent inévitablement les intérêts des trois partenaires de l'entreprise : le capital, le marché, les travailleurs. L'une des leçons du sauvetage de Lip ou du cours de l'année qui vient de s'écouler, est qu'une équipe de direction, indépendante des trois parties, et ne devant sa présence qu'à l'addition de ses compétences, a réussi à arbitrer entre les inconciliables. C'est là une donnée permanente de l'entreprise : l'intérêt du capital (la majoration des dividendes, l'accroissement des plus-values...), celui des travailleurs (l'augmentation du pouvoir d'achat, l'amélioration des conditions de vie au travail...), celui du marché (l'accroissement du rapport qualité-prix...), tourment les trois sommets d'un triangle entre lesquels évolue la direction des entreprises. Si celle-ci est teible, ou si elle s'identifie à l'un des partenaires, elle perd son pouvoir d'arbitrage et crée les conditions d'une rupture d'équilibre.

L'entreprise est insérée dans un tissu social. Vérité d'évidence, battue en brèche par l'expérience quotidienne. Dans la crise de communication qui affecte notre temps, les ouvriers s'y sentent à peu près aussi à l'aise que les étudiants à l'Université ou les recrues dans l'armée. Ses rapports avec l'environnement géographique sont faibles, sinon inexistantes. L'entreprise est subie comme une nécessité plutôt qu'acceptée. Ses rapports avec le marché restent des rapports de force que symbolise finalement l'attitude agressive des associations de consommateurs. Organiser la communication entre l'entreprise et son environnement social me paraît un second problème de la réforme de l'entreprise. On peut trouver, appliqué à l'entreprise, l'ébauche d'un marketing social qui risque de lui

devenir aussi indispensable que le marketing commercial.

Le rôle et la fonction de la direction sont assez clairs dès lors qu'elle ne s'identifie plus au capital, tant il est vrai, qu'il est plus facile de transmettre un héritage qu'une compétence. Bien que membres de la direction se séparent de l'ensemble des salariés par les fonctions qu'ils exercent. Bien que désignés par le capital — et ceci ne répond à aucune réalité d'organisation, — ils doivent pouvoir s'opposer à ses exigences dans l'intérêt de l'entreprise, de ses ouvriers et de son développement. L'organisation statutaire de cette indépendance (ainsi que les sanctions à venir des trois parties en cause, qui ne sont que la contrepartie de cette responsabilité) est une question qui reste embarrassante pour les théoriciens de la réforme.

Le troisième point concerne l'amélioration des conditions de vie au travail ; non pas tant pour décider des améliorations à apporter — elles changent d'une usine à l'autre — que pour réfléchir à la méthode pour y parvenir, entreprise par entreprise, et par secteur ; c'est-à-dire, en fait, tout en respectant leur personnalité, de préparer l'implication croissante des syndicats ; cela semble possible dans ce domaine limité, indépendant de la gestion capitaliste de l'entreprise. Les salariés sont suffisamment sensibles à ce qui concerne leur vie quotidienne pour être capables de proposer, dans ce domaine, et non plus seulement de subir. C'est donc, en fait, à une délégation progressive de cette responsabilité d'amélioration des conditions de vie au travail qu'il faudrait se préparer. Et comme toute transformation coûte cher, c'est un budget qu'il faudrait affecter à la résolution de ce problème ; pour sauvegarder l'égalité des conditions de la concurrence entre les sociétés, il faudrait appliquer à toutes les entreprises les mêmes règles. Cette évolution devra donc revêtir un caractère réglementaire.

J'ai bien conscience, en disant cela, de n'avoir réglé aucun problème. Mon intention était seulement de poser ces axes, comme chef d'entreprise, je me sens confronté.

L'entreprise est insérée dans un tissu social. Vérité d'évidence, battue en brèche par l'expérience quotidienne. Dans la crise de communication qui affecte notre temps, les ouvriers s'y sentent à peu près aussi à l'aise que les étudiants à l'Université ou les recrues dans l'armée. Ses rapports avec l'environnement géographique sont faibles, sinon inexistantes. L'entreprise est subie comme une nécessité plutôt qu'acceptée. Ses rapports avec le marché restent des rapports de force que symbolise finalement l'attitude agressive des associations de consommateurs. Organiser la communication entre l'entreprise et son environnement social me paraît un second problème de la réforme de l'entreprise. On peut trouver, appliqué à l'entreprise, l'ébauche d'un marketing social qui risque de lui

devenir aussi indispensable que le marketing commercial.

Le rôle et la fonction de la direction sont assez clairs dès lors qu'elle ne s'identifie plus au capital, tant il est vrai, qu'il est plus facile de transmettre un héritage qu'une compétence. Bien que membres de la direction se séparent de l'ensemble des salariés par les fonctions qu'ils exercent. Bien que désignés par le capital — et ceci ne répond à aucune réalité d'organisation, — ils doivent pouvoir s'opposer à ses exigences dans l'intérêt de l'entreprise, de ses ouvriers et de son développement. L'organisation statutaire de cette indépendance (ainsi que les sanctions à venir des trois parties en cause, qui ne sont que la contrepartie de cette responsabilité) est une question qui reste embarrassante pour les théoriciens de la réforme.

Le troisième point concerne l'amélioration des conditions de vie au travail ; non pas tant pour décider des améliorations à apporter — elles changent d'une usine à l'autre — que pour réfléchir à la méthode pour y parvenir, entreprise par entreprise, et par secteur ; c'est-à-dire, en fait, tout en respectant leur personnalité, de préparer l'implication croissante des syndicats ; cela semble possible dans ce domaine limité, indépendant de la gestion capitaliste de l'entreprise. Les salariés sont suffisamment sensibles à ce qui concerne leur vie quotidienne pour être capables de proposer, dans ce domaine, et non plus seulement de subir. C'est donc, en fait, à une délégation progressive de cette responsabilité d'amélioration des conditions de vie au travail qu'il faudrait se préparer. Et comme toute transformation coûte cher, c'est un budget qu'il faudrait affecter à la résolution de ce problème ; pour sauvegarder l'égalité des conditions de la concurrence entre les sociétés, il faudrait appliquer à toutes les entreprises les mêmes règles. Cette évolution devra donc revêtir un caractère réglementaire.

J'ai bien conscience, en disant cela, de n'avoir réglé aucun problème. Mon intention était seulement de poser ces axes, comme chef d'entreprise, je me sens confronté.

MARCHÉ COMMUN

LE PARLEMENT EUROPÉEN SE DÉCLARE FAVORABLE À UN ACCORD INTERIMAIRES ENTRE LES NEUF ET LES PAYS A.C.P.

Luxembourg (A.F.P.). — Le Parlement européen a adopté, vendredi 17 janvier, au cours de sa dernière séance de la session de janvier, une résolution concernant les mesures transitoires à mettre en œuvre par la Communauté européenne après le 31 janvier dans le cadre de ses relations avec les quarante-six pays A.C.P. (hors d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) et les pays et territoires d'outre-mer.

Le Parlement s'est déclaré d'accord avec la disposition proposée par la Commission européenne qui tend, dans une première phase transitoire et dans le but d'écrire un vide juridique résultant de la suspension des négociations entre les Neuf et les pays A.C.P., à prolonger le « statu quo » en maintenant en vigueur, au-delà du 31 janvier, la convention de Yaoundé et Yaoundé d'Aouba.

D'autre part, l'Assemblée s'est déclarée favorable à ce qu'un accord intermédiaire intervienne le 1^{er} juillet prochain entre les pays A.C.P. et la Communauté afin de permettre dans une deuxième phase transitoire la mise en vigueur anticipée des dispositions relatives aux échanges commerciaux, ainsi que la préparation de la mise en œuvre des dispositions prévues par le quatrième fonds européen de développement.

La prochaine session du Parlement aura lieu à Strasbourg du 17 au 21 février.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Société Nationale des Matériaux de Construction

AVIS INTERNATIONAL DE PRÉQUALIFICATION

Un avis de préqualification est lancé en vue de la réalisation en Algérie de trois unités de tubes de pression en béton précontraint selon la formule « Produits en Main », à Chaobat-El-Ham (ORAN) - Sétif (SETIF) et Hadjar-Soud (ANNABA).

Le texte des modalités concernant cette présélection est à demander à la S.N.M.C. - Direction Technique - B.P. n° 45 - GUE DE CONSTANTINE - KOUBA - ALGER - Service Unités Nouvelles d'Agglomérés - Téléx 52.861 DLH.

Les entreprises ou groupements d'entreprises intéressés par ces réalisations sont informés que leur dossier de préqualification devra être adressé à la S.N.M.C. - Direction Technique - avant le 15 février 1975.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE

SOCIÉTÉ NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

La Société nationale des industries chimiques lance un appel d'offres international pour l'étude et la réalisation et clé en main d'une UNITÉ DE PRODUCTION DE LITHOPONE qui sera située dans la zone industrielle de LAKHDARIA.

La capacité de production est de :

- 20.000 tonnes/oa de lithopone 30 %.

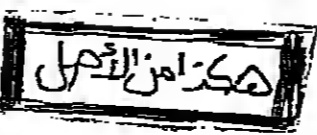
Les sociétés soumissionnaires peuvent retirer les cahiers des charges auprès de la Société nationale des industries chimiques, Département engineering, 23 rue Didouche-Maurod, ALGER, tél. : 63-04-21/25, à partir de la publication du présent appel d'offres.

Les offres devront parvenir sous double pli cacheté à l'adresse suivante :

- S.N.I.C., Commission des Marchés, 15, rue Victor-Hugo, Hussein-Dey, ALGER, l'enveloppe extérieure portera la mention « Soumission appel d'offres lithopone. Ne pas ouvrir ».

La date limite de la remise des offres est fixée à trois (3) mois au plus tard, à compter de la date de publication du présent avis.

M. CEYRAC, président du C.N.P.F., a été reçu vendredi 17 janvier par M. Giscard d'Estaing. M. Ceyrac a confirmé au président de la République que le C.N.P.F. souhaitait que des mesures soient prises dès que possible pour ranimer l'activité économique et il se veut que le président soit particulièrement attentif à l'autre volet qui s'appelle l'inflation. Mais mon sentiment est qu'il a été très attentif à l'examen que je lui ai présenté, qui traitait la situation économique et la nécessité de redresser cette situation », a déclaré M. Ceyrac à l'issue de l'entretien, qui a duré une heure.



Journal de L'ISO

FINANCIERE

ES DES CHANGES
reste faible
DU FRANC

LA REVUE DES VALEURS

Valeurs à revenu fixe

100 % de Mussat-Binot, dont le potentiel de production (400 000 tonnes/an de plâtre) viendra s'ajouter à celui de sa filiale Plâtreries de France (700 000 tonnes/an).

Alimentation
En novembre 1974, l'indice d'activité des grandes surfaces était en hausse de 12,8 % par rapport à novembre 1973, ce qui indique un ralentissement depuis l'été.

Banques, assurances, sociétés d'investissement
Une réponse positive a été donnée à l'offre publique d'échange lancée par la Banque occidentale pour l'industrie et le commerce, du groupe Générale Occidentale, sur la Financière Hausmann.

Bâtiment et travaux publics
La société Veyer, malgré ses mauvais résultats, va sans doute distribuer un dividende global de 14,10 F.

100 % de Mussat-Binot, dont le potentiel de production (400 000 tonnes/an de plâtre) viendra s'ajouter à celui de sa filiale Plâtreries de France (700 000 tonnes/an).

Bourse de Paris

SEMAINE DU 13 AU 17 JANVIER

LA HAUSSE SE POURSUIT

ENCORE une bonne et même une très bonne semaine pour la Bourse de Paris, qui décidément infatigable, est repars de l'avant après avoir digéré plus vite que prévu ce récent et forte hausse.

Le bénéfice net des Economats du Centre pour l'exercice au 30 juin 1974 a atteint 8,78 millions contre 4,75.

Matériel électrique, services publics
Leroy-Somer comptabilise au titre de l'exercice 1974, un chiffre d'affaires de 601,2 millions en hausse de 31,3 %.

Métallurgie, constructions
La Marine, ayant fait proroger au 30 juin la date limite de son assemblée annuelle, se propose de distribuer ce qui possible un acompte global valant dividende de 10,95 F contre 9,90 F.

1975 ne permettant pas d'espérer des résultats analogues. Si des mesures immédiates ne sont pas prises pour une relance économique des secteurs touchés, a déclaré le président Renaud Gillet, le conseil proposera en sorte très sensiblement affectée. Le grand patron de Rhône-Poulenc reste néanmoins confiant dans l'avenir.

Compte tenu de l'incidence de l'inflation, le conseil proposera vraisemblablement de majorer le dividende, qui s'élevait à 8,89 F net pour l'exercice 1973.

Pour la première fois depuis six ans, et malgré la chute brutale des commandes enregistrées à l'automne 1974, la firme chimique italienne Montedison, cinquième producteur européen, a dégagé l'an passé des profits réels et substantiels qui devraient lui permettre de reprendre le service de son dividende interrompu en 1969.

Pour un chiffre d'affaires consolidé excédant de 54,4 % et approchant 4 000 milliards de 117,8 (37,2 milliards de francs), le bénéfice industriel du groupe, amortissements déduits et revenus financiers compris, s'élève à 1 000 milliards de francs (544 millions de francs), alors qu'au cours du précédent exercice il avait juste atteint 1 milliard de francs (68 millions de francs).

Mines d'or, diamants
Les compagnies aurifères ont continué de publier leurs résultats pour le quatrième trimestre de 1974 (entre parenthèses, les chiffres du troisième trimestre).

Dans tous les cas, l'on note une diminution de la production de métal précieux, due au traitement de minerais à faible teneur. Dans l'ensemble, ce phénomène n'a pas eu d'incidence notable sur les bénéfices, qui sont, dans la majorité des cas, en assez forte progression du fait de la hausse du prix de l'or.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK
Repil
Wall Street n'a pas tenu ses promesses et, après quatre jours de hausse ininterrompue, a baissé. Le repli n'a pas été spontané. Durant les quatre premières séances, le marché s'est montré très indécis sur l'attitude à adopter, et la tendance tantôt optimiste, tantôt pessimiste, a été régulière, mais à la veille du week-end d'importants ventes bénéficiaires se sont produites, qui ont pesé sur les cours.

TOKYO
Fortes reprises
Quatre séances seulement ont été données à la Bourse de Tokyo, fermée le 15 janvier à l'occasion de la fête nationale. Le marché, qui depuis un mois s'agitait dans la basse oscillation, a été particulièrement fort vendredi.

Table with columns for various stock indices and prices in New York and Tokyo.

MARCHÉ DE L'OR

Le Nickel
Nouvelles et forte hausse de l'action Michelin.

Le Nickel
Nouvelles et forte hausse de l'action Michelin.

Table with columns for gold prices and other market data.

TITRES LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉS A TERME

Table listing actively traded securities and their volume.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

Table showing transaction volumes for different terms.

INDICES QUOTIDIENS (I.N.S.E.E. base 100, 31 décembre 1974)

Table of daily indices from I.N.S.E.E.

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE

Table of exchange agents and their performance.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

Table of weekly indices from the Paris Stock Exchange.

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE

Table of exchange agents and their performance.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

- 2. ASIE
- 3. DIPLOMATIE
 - LIBRES OPINIONS : « Niet » ou « Trade Bill » ; dessin de Tim.
- 4. PROCHE-ORIENT
 - Carnet d'un pèlerin de La Mecque (III), par Tohor Ben Jeloun.
- 5. EUROPE
 - GRÈCE : « Z » ou le passé brisant.
 - IRLANDE DU NORD : les contacts se poursuivraient avec l'I.R.A. provisoire.
- 6. AMÉRIQUES
 - ÉTATS-UNIS : les jeunes parlementaires démocrates secouent le tutelle des « barons » du Congrès.
 - COLOMBIE : l'ancien président Rojas Pinello est décédé.
- 7. POLITIQUE
 - Les relations entre communistes et socialistes.
 - BIBLIOGRAPHIE : « Le Désordre établi », de Bertrand Renouvin.
- 8. DÉFENSE
- 9. ÉDUCATION
 - Les réactions aux projets de réforme de M. Hoby.
- 10. RELIGION
 - Mort de l'évêque de Montauban.
 - Dieu est-il raciste ?
- 11. MÉDECINE
 - La loi sur l'interruption volontaire de la grossesse est publiée au Journal officiel.
- 12. SCIENCES

LE MONDE AUJOURD'HUI

- Pages 9 à 16
- Croquis : Les temps difficiles.
- Voyages : Aventures et mésaventures d'un touriste français en U.R.S.S.
- AU FIL DE LA SEMAINE : Un autre regard, par Pierre Vianou-Poné.
- Lettre de l'abbé René : C'est le docteur Albert Schweitzer.
- Revue des revues : Retour à l'humanité, L'or noir, Enfin seules.
- Humour : Pour un calendrier bien tempéré.
- RADIO-TELEVISION : La littérature de performance sur TF 1 ; De Jacques Fremontier à Jean-Claude Scaeva : des livres et des rêves.
- 17. JUSTICE
 - Les esclaves pétroliers : l'inculpation du P.-D. G. de S.F. France.
 - Le Conseil d'État est invité à déclarer illégitime la notation des magistrats.
- 18-19. ARTS ET SPECTACLES
 - EXPOSITIONS : les relations franco-russes au Grand Palais ; de Léonie à Anne de Kiev.
 - THÉÂTRE : Turcaret ou Théâtre de la Ville.
- 20. ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS
 - PÊCHE : inquiétude dans les ports bretons.
- 20-21. LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
 - P.T.T. : incident à Dijon entre le C.G.T. et le secrétaire d'État.
- 22-23. LA SEMAINE FINANCIÈRE

LIRE ÉGALEMENT

RADIO-TELEVISION 111 à 141
 Annonces classées 121 ; Car-
 rot 139 ; Journal officiel ;
 (10) ; Météorologie 181 ; Mots
 croisés 110.

Le numéro du « Monde »
 daté 18 janvier 1975 a été tiré
 à 566 421 exemplaires.

offrir les délicieuses
truffes glacées
 Wibon
 EN VENTE CHEZ LES
 BONS CONFISSEURS
 ou chez WIBON 74760 ST JULIEN

(Publié par)

Bègues

Vous pouvez retrouver la PAROLE
 NORMALE à tout âge. Remarquable
 Documentaire édité par l'Institut
 fondé en 1938 par un Académicien.
 Envoi gratuit. — Écrire P.R.
 M. BAUDRY, 165, boulevard Wilson,
 33300 BORDEAUX.

A B C D E F G

LE SORT DE M. BREJNEV

- Un journaliste indien affirme qu'il a cessé d'exercer ses fonctions
- La « Pravda » cite son nom à plusieurs reprises

Le correspondant à Moscou de l'agence Press Trust of India, faisait état de sources soviétiques, informées, indiquant que M. Brejnev a abandonné ses fonctions (version A.F.P.) ou qu'il a demandé à être mis au congé pour raisons de santé (version Associated Press). Il ajoute que la direction du parti est assurée provisoirement de façon collégiale par les membres du bureau politique.

A Moscou, indique notre correspondant, il était impossible d'obtenir, samedi matin 18 janvier, le moindre commentaire officiel sur cette information. On remarque simplement que la Pravda de ce jour mentionne, à diverses reprises, le secrétaire général du parti. Ainsi l'éditorial consacré à la solidarité du mouvement communiste international comporte des citations de M. Brejnev. Le journal fait état, en première page, d'un message que M. Mikazawa, ministre japonais des affaires étrangères, qui vient de séjourner à Moscou, a adressé au secrétaire général du parti communiste soviétique, le camarade Brejnev.

M. Brejnev est cité plusieurs fois dans les autres pages de la Pravda, en particulier en page 2, où il est fait état de son discours devant le plénum du comité central du parti communiste soviétique, le 17 janvier, à propos des relations soviéto-mongoles ; en page 5, à propos des relations soviéto-américaines (allusion à la rencontre de Vladivostok).

Au Portugal

Le parti populaire démocratique se prononce à son tour contre le projet de confédération syndicale unique

Lisbonne (A.F.P.). — Le gouvernement portugais, qui s'était réuni vendredi soir au palais de Sao Bento pour examiner le projet de loi syndicale, a terminé ses travaux tard dans la nuit sans se prononcer. Une nouvelle réunion du conseil des ministres doit avoir lieu lundi 20 janvier.

Le commandant Vitor Alves ministre d'État, a reconnu, au cours d'une interview, qu'il existait des positions « diamétralement opposées » sur ce sujet, mais il a rappelé que le récent débat sur la loi de presse avait également duré deux mois.

Le président du parti populaire démocratique (P.P.D.), M. Sa Carneiro, a nettement pris position, vendredi soir, contre le projet de création d'une confédération syndicale unique souhaitée par les communistes mais violemment combattue par le parti socialiste.

« Les dangers planent sur la démocratie », a déclaré M. Sa Carneiro, « si le projet de loi est adopté sans modifications ». Il a ajouté que son parti envisageait de former une plateforme commune avec le parti socialiste.

D'autre part, le conseil de l'armée s'est prononcé, vendredi, dans le même sens que le conseil supérieur du Mouvement des forces armées, en faveur d'une centrale syndicale unique.

LE SATELLITE « SYMPHONIE » RELAIERA UNE CONVERSATION ENTRE MM. GISCARD D'ESTAING ET HELMUT SCHMIDT

Le satellite expérimental de télécommunications franco-allemand Symphonie relatera mercredi prochain 22 janvier un entretien télévisé de M. Giscard d'Estaing et de son chancelier Helmut Schmidt. Au cours de cet entretien, les deux hommes célébreront le dixième anniversaire du traité franco-allemand signé le 22 janvier 1963 par Charles de Gaulle et Konrad Adenauer, qui marqua la grande réconciliation entre la France et la République fédérale.

« Le tir de la première fusée Diamant B-P4, porteuse du satellite Starlette, a été à nouveau retardé après avoir été fixé au 31 janvier. La nouvelle date sera fixée d'ici quelques jours.

Le tir de la première fusée Diamant B-P4, porteuse du satellite Starlette, a été à nouveau retardé après avoir été fixé au 31 janvier. La nouvelle date sera fixée d'ici quelques jours.

Arrêté quelques heures après la remise de rançon

Le ravisseur du jeune Olivier est un parent éloigné de la famille Fahri

Après l'arrestation, vendredi 17 janvier, du ravisseur d'un enfant de dix ans, Olivier Fahri, enlevé mardi matin — et non lundi — sur le chemin de l'école, les policiers ont pu retrouver la plus grande partie des 800 000 francs versés en rançon par les parents du jeune garçon.

Le ravisseur, M. Jacques Tillet, cinquante-cinq ans, est un cousin éloigné de la famille Fahri, mais il ne la fréquentait pas et Olivier ne pouvait donc le reconnaître. Il a été arrêté à son domicile de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), grâce à la surveillance étroite que les services de police avaient mise en place dans le bois de Boulogne, où M. Fahri était allé verser la rançon exigée. Jacques Tillet, déporté à Buchenwald, condamné en 1948 aux travaux forcés à perpétuité pour un meurtre passionnel, avait bénéficié de plusieurs grâces, reprises de peine avant d'être libéré, en 1954.

Il a affirmé aux policiers avoir agi à l'instigation d'un complice

« un ancien co-détenu qui le menaçait de révéler son passé », mais les enquêteurs pensent qu'il en fait, agit seul avec la complicité d'un autre individu, de sa fille, âgée de quinze ans. La totalité de la rançon a été récupérée.

Dans la soirée de vendredi, M. Michel Pomiatowski, ministre de l'intérieur, a reçu et félicité les policiers qui ont arrêté le ravisseur. Il s'est ensuite adressé aux journalistes et a notamment déclaré : « Il reste à souhaiter que la justice juge dans des conditions qui protégeront les petits, les faibles, les innocents, les gens honnêtes. Je suis sûr qu'elle le fera. »

NOUVELLES BRÈVES

● M. Jacques Ferrandi, directeur général adjoint du Fonds européen de développement de la C.E.E., a été reçu solennellement, vendredi 17 janvier, à l'Académie des sciences d'outre-mer où il occupera le siège laissé vacant par la mort de M. Pierre Valdat, ancien directeur des affaires économiques au ministère de la France d'outre-mer. — (A.F.P.)

● L'orchéologue italien Ranuccio Bianchi Bondinelli est mort le 17 janvier à l'âge de soixante-quatre ans. Spécialiste des arts étrusque, grec et romain, ainsi que du début de l'art byzantin, il enseigna dans les universités de Cagliari (Sardaigne), Gros-

A WASHINGTON

Le « comité de développement » du Fonds monétaire s'oriente vers l'octroi de crédits supplémentaires et bon marché aux pays les plus pauvres

La grande semaine monétaire de Washington s'est terminée, vendredi 17 janvier, par la réunion du « comité de développement » du Fonds monétaire international. Le comité, qui se réunira de nouveau à Paris, en juin, a décidé d'étudier l'opportunité de la création d'un « Fonds spécial fiduciaire » destiné aux pays en voie de développement et la possibilité d'accorder à ces pays des prêts à des taux préférentiels.

De notre envoyé spécial

Washington. — Créé en septembre dernier pour remplir une nouvelle mission de « coller » l'ensemble des institutions internationales qui s'occupent de l'aide au tiers-monde, le « comité de développement » s'est réuni vendredi pour établir son programme de travail des prochains mois. Il se réunira à nouveau à Paris au début du mois de décembre, au même temps que le comité intermédiaire « le Monde du 17 janvier », qui est composé pratiquement des mêmes membres.

Pour l'instant, le comité apparaît surtout comme un organisme d'étude. Sa réunion en fin de semaine semblait avoir pour principale raison d'être de démontrer que les problèmes financiers que posent dans l'immédiat aux pays industrialisés la crise du pétrole et encore plus l'inflation ne sont pas l'unique préoccupation des ministres des finances et des experts venus à Washington.

Le plus intéressant a été la prise en considération de divers projets en présence pour améliorer et accroître les « transferts de ressources réelles » aux pays pauvres.

Il a été convenu d'examiner l'opportunité de créer un « fonds fiduciaire spécial » (Special Trust Fund), expression qui résulte de la contraction, sur le plan du vocabulaire, du projet présenté par le chancelier allemand Schmidt (Special Fund) et de la proposition des États-Unis de créer un « fonds fiduciaire » (Trust Fund) dont les revenus seraient affectés à l'achat de devises (en l'occurrence le fondrait même une mise de fonds supplémentaire annuelle pour compenser le fait que le taux des prêts serait inférieur à celui des emprunts).

La proposition de l'Iran, faite il y a déjà plusieurs mois, est ambiguë puisqu'elle porte sur une dépense annuelle de l'ordre de 200 milliards de dollars, soit supérieure au budget de la Banque mondiale et de ses filiales. La gestion, pour en être « démocratique », associée à parts égales des pays pourvoyeurs de ressources (ce sont les États-Unis, le Japon, la République fédérale d'Allemagne et les pays récipiendaires), il n'a plus été question de chambre de depuis un an. Trois collègues : celui des chefs d'entreprises, qui éliront deux représentants pour chacune des six catégories professionnelles ; celui des compagnons, mais les 279 sièges vacants ne risquent pas d'être pourvus, puisqu'il n'y a que 64 candidats ; celui des syndicats professionnels, au nombre de 1 350 (300 000 adhérents), dont les 980 membres doivent être réélus. Au total, plus de 2 300 sièges à pourvoir.

Dans la plupart des chambres (dont chacune comporte 40 membres), deux listes s'opposent. Les quatre plus importantes organisations professionnelles — Confédération nationale de l'artisanat et des métiers (CNAM), Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), Confédération nationale des artisans et petites entreprises (CNAP), milieu rural (CNAR) et la section artisanale de la Confédération générale de l'alimentation de détail (CGAD) — ont regroupé

leurs candidats dans une liste unique intitulée Union professionnelle de l'artisanat, pour faire échec aux ambitions du CID-UNATI, qui, en 1971, avait acquis la majorité dans onze chambres.

Les programmes des deux formations diffèrent peu à première vue pour les problèmes d'égalité sociale et fiscale avec les salariés, lutte contre la patente, contre le travail noir, garanties pour la sous-traitance, accès plus large à des crédits privilégiés, opposition aux centres de gestion conventionnés. Mais ce sont, en fait, deux conceptions du rôle des chambres de métiers qui s'affrontent : les contestataires du CID-UNATI ont, depuis la fondation du mouvement par M. Gérard Nicoud et sous la houlette de leur nouveau secrétaire général, M. Etienne Regnier, fait connaissance avec les assemblées consulaires et souhaitent en faire non plus seulement des représentants d'artisans auprès des pouvoirs publics, mais des défenseurs acharnés de la profession.

Les traditionnels, qui continuent de considérer les nouveaux venus comme des tribuns irresponsables, sont persuadés de la plus grande efficacité d'une concertation raisonnable avec les pouvoirs publics. La participation électorale, qui n'a cessé d'augmenter ces dernières années (23 % en 1968, 35 % en 1971), sera un bon test de l'intérêt des artisans pour leurs intérêts communs. — J. D.

LES ÉLECTIONS AUX CHAMBRES DE MÉTIERS

CID-UNATI et organisations traditionnelles s'affrontent pour le contrôle des assemblées consulaires

Sept cent cinquante mille artisans sont invités à se rendre aux urnes, lundi 20 janvier, pour élire leurs représentants aux chambres de métiers. Ces élections, qui devaient avoir lieu le 25 novembre, avaient été reportées en raison de la grève des postes. Leur enjeu est la prise de contrôle des chambres par le CID-UNATI, qui est actuellement majoritaire dans onze assemblées.

Ces élections, complexes comme tous les scrutins consulaires, ont lieu tous les trois ans pour le renouvellement de la moitié des membres élus pour six ans. Il existe quatre-vingt-onze chambres de métiers départementales, trois chambres interdépartementales et trois chambres de départements d'outre-mer (mais exclues celles de la Martinique et de la Réunion qui sont soumises à renouvellement, puisque la Guadeloupe n'a de chambre que depuis un an).

Trois collègues : celui des chefs d'entreprises, qui éliront deux représentants pour chacune des six catégories professionnelles ; celui des compagnons, mais les 279 sièges vacants ne risquent pas d'être pourvus, puisqu'il n'y a que 64 candidats ; celui des syndicats professionnels, au nombre de 1 350 (300 000 adhérents), dont les 980 membres doivent être réélus. Au total, plus de 2 300 sièges à pourvoir.

Dans la plupart des chambres (dont chacune comporte 40 membres), deux listes s'opposent. Les quatre plus importantes organisations professionnelles — Confédération nationale de l'artisanat et des métiers (CNAM), Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), Confédération nationale des artisans et petites entreprises (CNAP), milieu rural (CNAR) et la section artisanale de la Confédération générale de l'alimentation de détail (CGAD) — ont regroupé

Ancien ministre

M. LOUIS CHRISTIAENS EST MORT

M. Louis Christiaens, ancien député, ancien ministre, est décédé dans la nuit du vendredi 17 au samedi 18 janvier. Les obsèques auront lieu mercredi 22 janvier à 10 h. 30, à Ronchin (Nord).

Né le 29 décembre 1890 à Boulogne-sur-Mer, M. Christiaens, licencié en droit, conseiller du commerce extérieur de 1933 à 1935, était engagé dans la Résistance. Responsable du réseau Navarre pour le Nord de la France, il est arrêté en 1943, torturé et déporté à Buchenwald. A la libération il est élu, en 1946, député indépendant du Nord. Il se retire finalement en 1953-1954 il devient secrétaire d'État à l'air dans le cabinet Laniel et retrouve cette fonction en 1957-1958 dans le cabinet Pompidou. Réélu député du Nord (1^{er} circonscription) lors des élections de 1968, il s'apparente au groupe U.N.R. Louis Christiaens était grand-croix de la Légion d'honneur.

DES CONTACTS RÉGIONAUX AURONT LIEU ENTRE ÉLUS DE GAUCHE

Le vote des budgets régionaux qui expose la gauche au risque de se diviser a suscité des contacts entre dirigeants socialistes et communistes. Le Monde du 17 janvier. La recherche d'une attitude commune va, semble-t-il, être entreprise région par région — et notamment dans les six régions où la gauche est majoritaire — à travers des rencontres entre élus communistes, socialistes et radicaux de gauche. La base de travail est la déclaration commune aux élus des trois partis de gauche adoptée le 28 février 1974 qui définissait une attitude commune sur la question des budgets — sans que se trouve posé le problème de leur vote — et condamnant notamment les transferts de crédits opérés par l'État au détriment des collectivités locales et régionales.

La préparation de la conférence sur l'énergie

M. DE GUIRINGAUD EST CHARGÉ D'UNE « MISSION DE COORDINATION AUPRÈS DE M. SAUVAGNARGUES »

La présidence de la République a publié samedi 18 janvier en fin de matinée le communiqué suivant : « Le président de la République a nommé M. de Guiringaud, ambassadeur, représentant permanent de la France aux Nations unies, d'une mission de coordination auprès du ministre des Affaires étrangères en vue de la préparation de la conférence internationale sur l'énergie. » On précise à l'Élysée que M. de Guiringaud conservera pendant la durée de sa mission ses fonctions actuelles.

CHOMAGE PARTIEL CHEZ FIAT

Le salaire sera garanti à 93 %

A l'issue de trente heures de négociations, les syndicats et la direction Fiat ont abouti à un accord sur la réduction des horaires de soixante-dix heures à cinquante heures par semaine et de cent cinquante à cent dix heures par semaine. Les rémunérations seront compensées à 93 % et les cinq autres jours seront entièrement compensés au titre des congés professionnels, une quinzaine de semaines de vacances étant accordée à partir de 1975.

● Le super-pétrolier « Opale », dernier de la flotte française, a été, paradoxalement, désarmé vendredi 17 janvier, le jour même de sa livraison à la Compagnie navale des pétroles par son constructeur, les Chantiers de l'Atlantique. Ce navire du groupe Total ne trouve pas de fret. Les besoins des raffineries du Havre sont actuellement très en deca de leur capacité habituelle. Sauf si le navire trouve un affrètement étranger, il est possible qu'il reste désarmé jusqu'à juillet prochain. (Corresp.)

(Publié par)

MESSIEURS

« UN LIEU » « DES MOYENS » Pour ceux qui veulent « ressusciter » intégralement ou travailler pour leur culture physique et mentale, par la pratique de

HATHA YOGA et la prise de conscience de HARA TANDEN

Centre de Culture Psychosomatique Albert-Léon NIETZER 3, rue d'Anjou, 75008 PARIS Pour rendez-vous de contact et d'informations, téléphoner à : 265-20-89

1501 600 000